

Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2016 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif.

A. Rapport de majorité de M^{me} Albane Schlechten.

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2016 a été renvoyé en date du 25 avril 2017 par le Conseil municipal à la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie les 3, 10, 23, 24, 30 et 31 mai, les 13 et 20 juin et le 29 août 2017 sous la présidence de MM. Daniel Sormanni et Simon Brandt. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey, Andrew Curtis, Daniel Zaugg et M^{me} Shadya Ghemati. Les séances de la commission ont été suivies par M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice au département des finances et du logement. Qu'ils soient tous vivement remerciés de leur aide précieuse aux travaux de la commission et à l'établissement du présent rapport.

Table des matières

Présentation des comptes budgétaires et financiers pour l'exercice 2016 Séance du 5 avril 2017	p. 3
Audition de la conseillère administrative en charge des finances de la Ville Séance du 3 mai 2017	p. 9
Département des autorités Séance du 10 mai 2017	p. 19
Département des constructions et de l'aménagement Séance du 23 mai 2017	p. 27
Département de la culture et du sport Séance du 24 mai 2017	p. 35
Département de l'environnement urbain et de la sécurité Séance du 30 mai 2017	p. 47
Département de la cohésion sociale et de la solidarité Séance du 31 mai 2017	p. 53
Séance du 29 août 2017	p. 69
Projets de délibération	p. 72

Numéros et contenus des annexes

1.	Présentation des comptes 2016 à la commission des finances (5 avril 2017)	p. 76
2.	Plaquette de présentation des comptes 2016 à la commission des finances (5 avril 2017)	p. 102
3.	Direction des ressources humaines tableau temps partiel	p. 115
4.	Frais d'affranchissement	p. 116
5.	Frais de votation	p. 117
6.	Compte comité unitaire pour la sortie programmée du nucléaire	p. 118
7.	Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement Droit sur la benzine Ville de Genève exercice 2015	p. 119
8.	Département de la culture et du sport Comptes 2016 recettes partenariat	p. 127
9.	Service logistique et manifestations – Gratuité	p. 128
10.	Convention petite enfance en lien avec la modification des échelles de traitements dès 2017	p. 129
11.	Comptes 2016 audition du 31 mai 2017 – Ecart de budget	p. 133
12.	Dépenses d'investissement 2016 par service gestionnaire	p. 138
13.	Crédits d'investissements déposés en 2016 par le Conseil administratif au Conseil municipal	p. 139
14.	Crédits d'investissements votés en 2016	p. 140
15.	Détail des dépenses d'investissement 2016	p. 141
16.	Dépenses totales d'investissement de la Ville de Genève et taux de réalisation	p. 147
17.	Direction du département des constructions et de l'aménagement Progression mensuelle des dépenses nettes d'investissement	p. 148

Séance du 5 avril 2017

Présentation des comptes 2016 à la commission des finances par M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice de la Direction financière (DFL/DFIN), ainsi que M^{me} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate

(Annexes 1 et 2 – Présentation et plaquette des comptes 2016)

En introduction, M. Krebs présente les grandes lignes des Comptes 2016 à l'aide d'un exposé. Les comptes 2016 se soldent par un résultat positif de 32,5 millions de francs, avec des revenus à 1141,5 milliard de francs et des charges de 1109 milliards.

Dans le détail, les revenus des personnes physiques (PP) présentent un écart négatif assez important de -37,6 millions par rapport au Budget 2016, soit -27,6 millions des impôts à barème ordinaire (IBO) et -10 millions des personnes imposées à la source (IS). M. Krebs explique que ce dernier écart s'explique parce que l'Administration fiscale cantonale (AFC) a travaillé plus vite sur la re-taxation des personnes imposées à la source, qui avaient demandé à être réimposées. Cette opération fait souvent perdre de l'argent, parce que les personnes concernées trouvent un intérêt financier à ce qu'on recalcule leurs impôts. M. Krebs précise que les «quasi-résidents» 2016 ne sont pas encore dans les comptes. Il s'agit des contribuables taxés à la source, qui ont basculé, en cours d'année, dans le régime des barèmes ordinaires.

Les revenus de ces contribuables devraient figurer, en 2018, dans les comptes 2017.

L'écart est en revanche plus proche des prévisions, dans les revenus des personnes morales (PM), à -4,4 millions.

Les revenus de la taxe professionnelle, à 115 millions, sont dans la cible des prévisions.

Dans les autres revenus, M. Krebs mentionne notamment un dividende extraordinaire de 10 millions provenant de la participation de la Ville à la société Naxoo, et du produit des actions de la Banque cantonale, à 5,5 millions. Il relève également les éléments contrariants, par rapport au budget, des revenus sur la taxe sur les chantiers, en baisse de 2,8 millions, et des revenus de 7,5 millions non perçus, de la participation de la Ville dans les Services industriels.

M. Krebs détaille ensuite les charges, qui ne connaissent pas de grande évolution.

Il relève que les charges totales pour le personnel enregistrent une petite baisse de 2,2 millions par rapport au budget, soit 472,4 millions.

Les salaires auxiliaires sont supérieurs de 4,1 millions, mais cette charge est compensée notamment par la baisse des cotisations patronales (-3,2 millions) et les salaires employé-e-s, gel des postes vacants compris (-1,6 mio).

Dans les charges, les biens, services et marchandises (groupe de comptes 31) sont en baisse de 6,5 millions de francs, malgré, entre autres, la hausse de l'eau.

Les subventions également sont en baisse de 5,5 millions par rapport aux prévisions, notamment dans le secteur de la petite enfance (-2,3 millions).

S'agissant des amortissements et provisions, M. Krebs souligne l'importante baisse du reliquat de centimes additionnels à environ 50 millions de francs, ce qui entraîne une charge de -13,5 millions dans la provision de reliquat fiscal. M. Krebs suppose qu'il s'agit d'un effet des taux négatifs, qu'on retrouve également au canton; M^{me} Salerno suggère que le niveau d'efficacité du travail de l'AFC peut aussi être un facteur.

Les investissements nets ont atteint 119 millions de francs; le niveau de la dette est inchangé par rapport à l'année précédente, à 1,51 milliard; les intérêts de la dette sont à 23,9 millions, comme prévu dans le budget; la capacité d'autofinancement, à 94%, est meilleure que dans le budget, qui prévoyait 69%.

Dans la récapitulation générale, M. Krebs montre que la baisse de 30 millions des revenus fiscaux est compensée par la baisse des charges et du reliquat fiscal, par les revenus de Naxoo et autres, ce qui aboutit à un excédent positif de 32,5 millions.

Questions, remarques des commissaires

La taxe professionnelle est-elle impactée par des situations extraordinaires?

M^{me} Salerno rappelle les changements structurels vécus par le secteur financier et bancaire. Elle explique que le résultat de 2016 est aussi aidé à environ 10% du montant général par des jugements du Tribunal fédéral favorables à la Ville sur des litiges. Elle explique qu'il y a régulièrement des litiges susceptibles d'impacter le produit de la taxe professionnelle sur plusieurs millions.

Critiques quant au résultat présenté de manière positive et sur les entrées exceptionnelles améliorant le résultat des comptes: la recette exceptionnelle de Naxoo, les économies de charges sur les groupes 31 et les économies sur le personnel, ainsi que la baisse opportune du reliquat fiscal, dans un contexte où les recettes fiscales, même celles des PM, sont en baisse

M^{me} Salerno répond qu'il n'est pas exceptionnel, quand une collectivité a un budget qui dépasse le milliard, qu'il y ait des événements exceptionnels. Il est vrai que cette fois, la Ville touche des arriérés de dividendes de Naxoo qu'elle ne

pourra pas toucher par la suite, mais cela fait des années qu'il y a des événements positifs qui impactent les comptes. Pour elle, cela signifie surtout que la Ville maîtrise bien ses charges.

Les recettes, c'est plus compliqué, car elles dépendent largement de décisions cantonales.

Les revenus des SIG en sont un exemple, et les intentions du magistrat Luc Barthassat de baisser les tarifs des taxes sur les chantiers en est un autre.

M^{me} Salerno relève qu'à l'exception de l'année de la recapitalisation de la caisse de pension CAP, les comptes de la Ville sont positifs depuis dix ans, surtout parce que la collectivité sait maîtriser ses charges. Elle estime que ce n'est pas par hasard si Genève est classée deuxième entre les villes les mieux gérées de Suisse.

Au sujet des baisses fiscales, M^{me} Salerno relève que Genève puise une grande partie de ses revenus dans des secteurs tournés vers l'extérieur et volatils, qui la distinguent: les finances, le commerce des matières premières, la haute horlogerie, la joaillerie. Ces secteurs connaissent des mutations structurelles, dont le Canton et la Ville sont conscients, mais il y a aussi des événements conjoncturels, qu'il n'est pas possible de maîtriser.

Pour M^{me} Salerno, le véritable problème c'est la stagnation de la croissance et du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, le Conseil administratif suit une stratégie prudente qui lui permet, cette année encore, de présenter des comptes réjouissants et d'assumer, malgré les aléas, ses prestations. Elle souligne la responsabilité de la Ville en tant que cœur de l'agglomération. Si Genève réduit ses prestations et ses investissements, la Ville devrait assumer une part de responsabilité dans le ralentissement économique.

A ce propos, M^{me} Salerno prévient que le Conseil administratif a déjà fait des arbitrages dans le PB2017, au regard des économies de charges sur les groupes 31.

Enfin, elle informe que la construction du budget 2018 va commencer à un niveau prudent, à partir des estimations fiscales de fin mai, début juin. En tout état de cause, elle appelle à ne pas faire dans le catastrophisme. M^{me} Salerno tient aussi à souligner que les comptes 2016 sont un bon exemple du pourquoi elle refuse de construire le budget avec ses propres estimations fiscales. Elle explique que les estimations fiscales cantonales peuvent l'arranger ou l'embêter, mais au final, la Ville peut présenter des comptes sans trop d'écarts par rapport aux rentrées fiscales.

Coût pour la Ville de la péréquation intercommunale?

M. Krebs répond que la Ville est bénéficiaire de plus de 2 millions de francs, suite à un événement fiscal dans une commune.

Consultant-e-s des Nations Unies qui échapperaient à l'impôt, connaît-on l'effet qu'auraient ces contribuables si ils ou elles étaient imposé-e-s?

Il n'est pas possible de le savoir en raison du secret fiscal. Il semblerait que ce phénomène soit marginal, 1000 personnes seraient concernées.

Sur les charges supplémentaires dans les postes d'auxiliaires?

M^{me} Salerno explique que le département de la culture et du sport (DCS) emploie des personnes sur des projets de recherche, dans les musées et au Jardin botanique, qui sont financés sur des fonds extérieurs. Le magistrat Sami Kanaan pourra donner davantage de détails en séance de commission. D'autres auxiliaires sont engagés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). La magistrate Esther Alder peut donner plus d'explications en commission. M^{me} Salerno précise que le DFL est très attentif à ce que les départements ne dépassent pas les enveloppes qui leur sont allouées pour les emplois auxiliaires, afin de ne pas porter préjudice aux postes fixes.

Commentaire sur les postes gelés, la Ville remplit son objectif

Sur le non-dépensé de 2,3 millions dans la «petite enfance»

M^{me} Salerno répond que cette économie est due à des éléments non prévisibles, qui produisent régulièrement des différentiels. Le DCSS planifie à l'avance des places dans les crèches, qui ne sont pas occupées comme prévu. En outre, les tarifs des pensions varient en fonction des revenus des parents.

Surcoût de 1 million de la facture d'eau?

M. Krebs répond que cela est dû à l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe sur les eaux usées, qui n'avait pas été prise en compte en 2016, mais qui figure dans le PB 2017.

Sur le montant de la dette

M. Krebs répond que si la dette est stable et que le budget augmente, alors le ratio de la dette sur budget diminue.

Sur les sommes du groupe 31, remises dans le budget 2016 suite aux référendums de 2016, qui n'ont pas été dépensées

Le Conseil administratif n'était pas obligé d'opérer des arbitrages avec ce résultat

M^{me} Salerno rappelle que le Conseil municipal a coupé dans le groupe 36, et que ces subventions, sauvées dans le référendum, ont bien été versées et dépensées.

M^{me} Salerno fait observer que quand le Conseil municipal coupe dans les prestations délivrées dans le cadre du groupe 31, le délibératif est bien en train de demander au Conseil administratif de supprimer des prestations. Si ces sommes n'avaient pas été remises dans le budget, le Conseil administratif n'aurait pas pu les verser à des tiers qui créent de la prestation et de l'emploi et stimulent la consommation.

M^{me} Salerno répond au groupe Ensemble à gauche que le devoir du Conseil administratif est de présenter des projets de budgets équilibrés. Pour ce faire, le Conseil administratif doit tenir compte, dans ses arbitrages, de la majorité du moment. Le Conseil administratif est conscient qu'un budget ainsi composé ne peut pas plaire à tout le monde, notamment la majorité actuelle, qui fait du positionnement politique, y compris quand elle demande la mise sous tutelle de la magistrature, en prétendant qu'elle gère mal les finances de la Ville. Elle fait aussi observer au Parti démocrate-chrétien que, alors que la Ville et le Canton présentent des bilans semblables, ses élu-e-s applaudissent la gestion du magistrat M. Dal Busco, mais pas celle de M^{me} Salerno.

A propos de positionnement politique, M^{me} Salerno appelle instamment les élu-e-s qui s'expriment publiquement à ne pas en rajouter dans les déclarations tonitruantes qui sous-évaluent la capacité de la Ville, parce qu'elles sont susceptibles d'effrayer les entreprises.

Sur les écarts présentés aux pages 15, 16 et 17 de la présentation qui ne correspondent pas aux détails figurant dessous.

Les détails donnés dans la présentation ne sont pas exhaustifs. Le but de la présentation est seulement de montrer les écarts. Ultérieurement, M. Krebs confirme que les écarts mis en évidence sont bien corrects.

Commentaires des partis sur la présentation des comptes

Le représentant du Parti libéral-radical affirme que dès lors qu'il y a des excédents dans les comptes, il y a de la marge pour des économies. Que dira la magistrature lorsque les événements extraordinaires réserveront de mauvaises surprises? Par ailleurs, quand le Conseil municipal coupe 8 millions, on crie à la catastrophe. Dans cette présentation, on nous dit que 20 millions, c'est marginal.

Les Verts sont satisfaits du résultat positif des Comptes 2016. Ils félicitent le Conseil administratif pour sa maîtrise financière, qui lui permet de garder le cap en cas de situation exceptionnelle. Le représentant du groupe attribue la baisse du niveau des investissements à des ralentissements conjoncturels. Dans ce contexte, la Ville ne doit pas abandonner son rôle de stimulant. Ses investissements servent à soutenir l'activité économique et les entreprises locales. Il étend ses félicitations aux services de la Ville.

Ensemble à gauche questionnera le Conseil administratif, en commission, au sujet des non-dépensés dans le groupe 31 et sur le ralentissement des investissements. A leur sens, le Conseil administratif n'avait pas à satisfaire aux exigences de la majorité de droite. Le groupe se demande si le fléchissement des investissements est lié à la non-réalisation du projet du Musée d'art et d'histoire (MAH). Enfin, il relève que la société Naxoo, qu'il avait été question de vendre, se révèle être très profitable pour la Ville.

Le Parti démocrate-chrétien remercie les services pour la présentation et fait part de son inquiétude face aux baisses des rentrées fiscales et aux dépenses constantes de la Ville.

Le Mouvement citoyens genevois est content du résultat des comptes. Au passage, il signale que le canton présente un bilan semblable, avec 100% d'auto-financement et 61 millions de bonis. Il souligne que, comme en Ville, les recettes extraordinaires compensent les pertes fiscales. Il fait observer que si on enlève les 10 millions de Naxoo, les 5,5 millions d'actions bancaires et la diminution des charges, le boni est presque inexistant. C'est pourquoi il faut être attentif à piloter au plus juste, tout en maintenant les prestations. Il enjoint donc aux services de la Ville de continuer à serrer les boulons.

Les socialistes soulignent que Genève est la deuxième ville la mieux gérée de Suisse. Il faut en remercier le Conseil administratif, qui contribue ainsi à ce que Genève soit une ville où on peut vivre. Le groupe étend ses remerciements aux services municipaux.

Séance du 3 mai 2017

Première partie – Audition de la conseillère administrative en charge des finances de la Ville, M^{me} Sandrine Salerno, accompagnée de M^{mes} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement (DFL)

Questions, remarques des commissaires, brochure des comptes 2016 par politique publique

Baisse de la provision du centime additionnel (p.24)

M. Krebs se réfère à la page relative au fonds général. Il explique que le reliquat est passé de 363 millions à 317,9 millions de francs, ce qui représente une diminution de 45,1 millions de francs environ. Or, 30% du montant du reliquat doit faire l'objet d'une provision. Cette diminution de la provision est inscrite au compte de fonctionnement et représente un montant de 13,5 millions de francs. Concernant la diminution des montants constants qui représentent des sommes contestées par les contribuables, certains cas ont été gagnés par la Ville de Genève devant le Tribunal fédéral (TF). Ces montants ayant été payés, ils sont sortis du provisionnel.

La prévision est par ailleurs amenée à varier chaque année. Suite à différentes questions, il est précisé aux commissaires de la CF que les données relatives aux détails des montants récupérés suite à des affaires ne peuvent être communiquées par souci de confidentialité.

Où se trouve la perte due à l'immeuble 12 rue des Alpes?

Le montant (de 1,456 million de francs) comptabilisé dans les comptes «pertes sur débiteur» (groupe de comptes 334) se trouve à la p. 25, chiffre 123 ou p. 139 des comptes rubrique 334.

Pourquoi est-il impossible de respecter le dividende budgété de Naxoo, alors que c'est la Ville de Genève elle-même qui en décide?

M^{me} Salerno répond que cela s'explique par la renégociation de l'ensemble des contrats entre Naxoo et ses propriétaires. Cela a conduit au déblocage des dividendes historiques qui ont été distribués (la Ville a touché sa part, soit un montant de 10 millions de francs).

*M^{me} Salerno était fortement opposée au déblocage des dividendes historiques
Quelles sont les raisons de ce changement d'avis?*

M^{me} Salerno répond que c'est justement la renégociation des vieux contrats avec le prestataire-proprétaire (UPC Cablecom) que les représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au sein du conseil d'administration de Naxoo ont jugée satisfaisante.

A la page 33, pourquoi les intérêts augmentent-ils?

M. Krebs explique que la dette peut varier en cours d'année. De petites variations peuvent donc survenir pour les petits emprunts. Il rappelle qu'actuellement plus on emprunte, moins cela coûte. Or, l'année dernière la Ville a moins emprunté, donc cela lui a coûté légèrement plus cher. Il rappelle également que la Ville a actuellement intérêt à emprunter uniquement si elle a un usage direct de cet argent, car la non-utilisation de cet argent coûte également plus cher.

Il conclut en expliquant que globalement la dette est la même sauf que des variations peuvent avoir lieu en cours d'année.

Sur l'absence de présentation d'un tableau comparatif de l'évolution de la CAP suite à sa recapitalisation

M^{me} Salerno précise que le rapport sur la CAP leur parviendra dès qu'il sera disponible.

Un commissaire demande ce que signifie le terme «provision sur intérêt négatif» mentionné à la p. 34

M. Krebs explique qu'un certain nombre de procédures juridiques opposent la Ville de Genève à des banques qui refusent de pratiquer des taux négatifs sur les emprunts. Des provisions sont donc réalisées en attendant la décision de justice. Il précise qu'entre-temps les sommes s'accumuleront.

Au sujet des amortissements, un commissaire s'interroge sur ceux relatifs au Musée d'art et d'histoire (MAH)

M. Krebs répond qu'en l'occurrence chaque investissement est directement amorti.

Un commissaire souligne que d'habitude les amortissements débutent un an après la mise en service

M^{me} Heurtault Malherbe souligne qu'il peut y avoir des décalages dans le temps entre certains amortissements comptables, en raison notamment de bouclements de factures, par exemple.

Au sujet du fonds de péréquation financière intercommunale, existe-t-il encore un «effet Anières»? (p. 54)

M. Krebs précise qu'il y a un décalage de deux ans entre la distribution et les comptes.

L'impôt sur les bénéficiaires augmente tandis que l'impôt sur le revenu diminue. Le Canton ne fournit aucune analyse de ces chiffres?

M^{me} Salerno confirme. Elle explique qu'une telle analyse impliquerait un croisement des compétences de deux départements ainsi qu'une collaboration avec l'Office cantonal de la statistique (Ocstat). De plus, les différents systèmes informatiques devraient pouvoir communiquer ensemble, ce qui n'est pour l'heure pas le cas.

A propos de la baisse des impôts des personnes physiques, cela s'expliquerait par le fait que beaucoup de frontaliers étaient considérés comme des résidents

M. Krebs confirme que certains travailleurs frontaliers sortent du système d'imposition à la source et ne sont pas directement comptabilisés dans la catégorie «barème ordinaire». Il s'agit donc d'un effet «d'angle mort» dont les économètres ont été avertis et sur lequel ils travaillent déjà. Il y a en outre un effet d'accélération lié au traitement des taxations à la source qui constitue une partie de ces 10-15 millions de francs à côté de la commutation (pour 5 millions de francs selon les estimations). Il précise que tout cela sera plus clair dès l'année prochaine.

A quoi est allouée la provision de 2,2 millions du chapitre 42 de la p. 55?

Cette provision est liée aux Fêtes de Genève.

Taxe professionnelle et reliquat: est-il vrai de dire que les communes n'ont aucune liberté de manœuvre et que l'ensemble des chiffres est communiqué par le Canton?

M. Krebs confirme que le reliquat est transmis par le Canton et que 30% de ce montant est provisionné. Concernant les impôts, la comptabilisation des montants communiqués par le Canton s'effectue au centime près.

Comment expliquer le déficit de 420 000 francs du restaurant du Parc des Eaux-Vives (p. 65)?

Comment envisager un meilleur rendement de cet établissement?

M^{me} Salerno répond qu'il s'agissait de la dernière année d'amortissement du Parc, le facteur météorologique est également très important. De plus, le restaurant tourne mais les bénéfices ne sont pas mirobolants. Sur ces dix dernières années, elle croit se souvenir que l'établissement a quasiment toujours été en déficit.

Elle poursuit en informant qu'une étude a été réalisée dans le cadre d'un master de l'école hôtelière Les Roches (dans le canton de Vaud). Il se peut que la solution ne soit pas un restaurant mais quelque chose comme une maison des séminaires. Néanmoins, il est nécessaire qu'un acteur économique soit intéressé et investisse dans le projet, c'est pourquoi il faut que le rendement soit au rendez-vous.

Est-ce normal que la gestion d'un établissement coûte de l'argent au contribuable?

M^{me} Böhler souligne qu'en réalité l'amortissement représente une opération comptable et qu'à ce titre on ne peut pas dire que le contribuable y perd de l'argent.

Suite à l'entrée en vigueur du MCH 2 le bâtiment du Parc des Eaux-Vives sera réévalué pour un montant de 2 millions de francs, des amortissements supplémentaires seront-ils nécessaires?

M^{me} Böhler répond qu'il s'agirait là d'un placement financier et qu'à ce titre il n'est donc pas amorti.

Contrats d'assurance p.79

M^{me} Salerno souligne que tous les contrats d'assurance ont été renégociés, ce qui a conduit à des économies conséquentes et à une meilleure couverture.

Elle ajoute que cela a été possible grâce à M. Bruno Righetti de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). M^{me} Salerno souligne que les assurances sont gérées comme prestations de service sous AIMP directement par le directeur de la CMAI.

Outil informatique

M^{me} Salerno ajoute que tout un travail a été réalisé entre la Direction des ressources humaines (DRH) et la Direction des Systèmes d'information et de communication (DSIC) pour définir les paramètres d'un nouvel objet informatique qui

devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2018. Cela permettra de faciliter une partie du travail administratif.

Concernant l'augmentation du montant de la ligne relative à la CMAI (310, p. 80), l'écart principal se trouve dans le département de M. Kanaan

Concernant le dépassement relatif aux imprimés, elle estime qu'il faut aller contrôler avec les départements qui décident chacun individuellement de la manière dont ils réalisent leurs impressions.

Les départements doivent-ils obligatoirement faire appel à la CMAI?

M^{me} Salerno confirme, à moins que la CMAI ne soit pas en mesure de répondre à la demande.

Auparavant la Ville faisait appel aux services de petits imprimeurs, alors qu'à présent elle ne réalise plus que des gros contrats au détriment des artisans locaux

M^{me} Salerno répond tout d'abord en prenant l'exemple du concours lancé pour l'impression relative à la campagne «Vivre à Genève». La procédure AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics), qui est obligatoire à partir d'un certain seuil, a été gagnée par les Imprimeries Saint-Paul, en l'occurrence. Elle poursuit en expliquant que la CMAI a son propre atelier qui comprend une dizaine de collaborateurs. Il était question de soit les licencier, soit inciter les départements à faire appel à leurs services. C'est cette seconde solution qui a été retenue (car il était impossible d'attendre la retraite des collaborateurs ou de les replacer ailleurs). Or, en effet, cette solution peut avoir des conséquences pour les petits imprimeurs. De plus, elle informe que les services utilisent de plus en plus d'autres supports que l'imprimé.

P. 83 sur l'écart que l'on constate par rapport au budget de la DSIC

Il s'agit de non-dépensés à l'intérieur des services liés à des projets portés par des individus (avec des interruptions possibles et des conceptions temporelles qui varient). M^{me} Salerno rappelle que la DSIC est au service des services. Cela rejoint une autre question portant sur l'assurance perte de gain (APG) qui est rattachée à la DRH qui doit elle-même dire de quoi elle a besoin (cf. p. 85).

P. 84 sur les postes gelés

M. Krebs explique qu'au budget sont chiffrés tous les postes «à plein». Les postes vacants sont chiffrés en fonction d'un calcul basé sur des annuités décidées préalablement. Puisqu'il y a toujours un certain nombre de postes vacants, il s'agit

de neutraliser une partie des salaires, via la ligne 301 510 (-15 millions). Or, sur la 301 180, on constate une économie de 16 641 000 francs sur les «salaires fonctionnaires». Avec la somme des autres postes de traitement de personnels et charges sociales on arrive à un non-dépensé de 100 000 francs. Il ajoute que les différences sur les charges s'expliquent par des modalités de calcul (plafonnement des cotisations à l'assurance chômage, qui n'est pas paramétré, par exemple). Il concède que cela peut conduire à des surestimations, même si globalement la somme est juste; l'économie se réalise pour chaque service.

En quoi consiste la «prime professionnelle et de fonction»?

Cela concerne principalement les pompiers.

Sur l'écart constaté sur la ligne relative à la prime de mise à la retraite (301 310) Certaines personnes n'annoncent pas leur départ à la retraite?

M. Krebs confirme qu'à l'exception des cadres, les pompiers n'ont pas à annoncer leur départ à la retraite.

Serait-il possible d'obtenir le détail relatif à la ventilation de la prime de fidélité et du 13^e salaire?

Le détail se trouve dans les classeurs à six positions. Il est lié aux auxiliaires par département et par service.

Est-ce que le changement d'assurance maladie et accident (305 631) s'est effectué hors LAA?

Le budget n'est pas construit de la même façon que les comptes, il n'est pas ventilé.

Comment expliquer les 916% d'augmentation des frais de déplacement et de repas (317 071)?

Il s'agit d'un problème de ventilation dans le budget. Selon le nouveau règlement relatif aux remboursements, entré en vigueur en juin dernier, tous les frais de déplacement se font sur facture.

Une autre nature comptable, à savoir la 317 070, représente la somme de tous les services et une économie de 280 000 francs a été réalisée. Ces montants sont budgétisés au sein des services mais pour des raisons d'ordre technique les remboursements s'effectuent sur un compte compétent RH.

Comment s'expliquent les 500 000 francs d'économie liés au personnel intérimaire?

M^{me} Böhler explique que ce personnel dépend principalement des départements de M. Barazzone et de M^{me} Alder (dans le cadre de Genève – Ville propre, par exemple).

Sur l'augmentation du pourcentage de logements à loyer libre (p. 108)

M^{me} Salerno explique qu'au sein de certains immeubles, un meilleur «vivre-ensemble» peut être favorisé en mélangeant les gens eu égard à leur statut socio-économique. Elle souligne d'ailleurs que les pourcentages sont les mêmes que ceux autorisés par le règlement.

Comment sont calculés ces loyers et ne s'agit-il pas d'une manœuvre pour déplaçonner davantage de loyers?

M^{me} Salerno rappelle que le Conseil administratif est régi par le droit et ne peut pas l'ignorer. Le droit du bail s'applique également à la Ville de Genève comme pour tous les propriétaires. Si la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est violée, alors le locataire lésé peut intenter une action en justice. De plus les critères pris en compte par l'administration ne sont pas ceux du Conseil administratif mais de l'administration qui les a mis en lien avec ce qui se vit au sein des différents immeubles.

Fonds d'apprentissage (p. 124)

M^{me} Salerno rappelle que ce fonds n'a fonctionné que quatre mois en 2016. Elle informe qu'une séance avec toutes les faïtières de la branche aura lieu bientôt pour discuter d'ailleurs de la pertinence d'un texte déposé par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (PRD-142).

Différences entre personnes physiques et morales (365 5040000 sqq.)

Certains indépendants demandent des subventions pour apprentissage.

Où se trouvent les données relatives au fonds d'indemnisation pour lutter contre les abus dans le domaine du bâtiment?

En bas de la p. 124, cela relevait d'un crédit extraordinaire.

P. 125 rabais extraordinaires pour la location des salles communales

M^{me} Salerno explique que le demi-million est lié au changement de gratuité et que cela pose de gros problèmes. En effet, cela engendre un important manque à gagner ainsi que des problèmes de gestion. Elle informe d'ailleurs que le Conseil administratif a prévu de présenter un nouveau texte à ce sujet au Conseil municipal prochainement.

Question quant à l'enchevêtrement qui semble s'opérer entre les départements, notamment en ce qui concerne le soutien à l'Association pour la promotion des droits humains (APDH), alors que la Ville de Genève s'est lancée dans un processus de répartition des tâches avec le Canton.

M^{me} Salerno explique qu'un projet peut comprendre plusieurs volets qui relèvent chacun d'un département différent. Concernant la problématique du libellé, elle propose de vérifier cette information. Elle déclare que lorsqu'un projet est cofinancé les autorités concernées le savent toujours à l'avance. De plus, il ne s'agit pas d'un enchevêtrement puisqu'il s'agit de toute façon de l'argent de la Ville.

L'argument peut être valable dans le cas Ville-Canton

M^{me} Salerno signale que dans le cas de la Ville la communication se fait à l'interne. Elle ajoute que des discussions sont en cours afin d'envisager la mise en place d'un seul référent.

M^{me} Böhler ajoute que les cofinancements et l'ensemble des documents sont mis en évidence grâce à l'introduction d'un service qui permet des analyses en coopération. De plus, un projet peut englober plusieurs politiques publiques, c'est pourquoi plusieurs départements cofinancent un projet.

Exemples des projets liés à l'égalité dans le sport, ou encore le Festival international du film des droits humains (FIFDH).

M^{me} Salerno signale encore que les pp. 246, 255 et 258 concernent respectivement le fonds chômage, la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS), le fonds G'innove et la Ville est à vous.

Elle informe ensuite que les commissaires recevront bientôt les rapports d'activités y relatifs. Elle précise que ces derniers sont à présent numériques et interactifs. Elle conclut en déclarant que peu de collectivités publiques utilisent ce genre de technologie et qu'elle aimerait, à ce titre, avoir le retour des commissaires sur cette nouvelle formule.

Deuxième partie – Audition de M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), qui est accompagné par M. André Lévrier, chef de l'unité révision

M. Chrétien informe tout d'abord que le rapport détaillé sera remis à la fin de juin au Conseil administratif et qu'une nouvelle audition devant la CF sera sans doute organisée à ce moment-là.

L'audition d'aujourd'hui porte donc principalement sur l'opinion d'audit. Il souligne que l'opinion est sans réserve, même s'il existe les limitations d'usage relatives aux informations fiscales reçues par le Canton. Prochainement des discussions auront lieu avec la Cour des comptes qui va reprendre la révision des comptes du Canton afin d'envisager que cette dernière leur fournisse un peu plus de confort notamment lorsqu'il est question de péréquation.

Il passe ensuite en revue les paragraphes d'intention et les points d'observation. Il souligne une nouvelle fois l'excellente collaboration entre le DFL et le CFI.

Il souligne que les délais étaient particulièrement courts cette année, et que cela risque de s'accroître avec le passage au MCH2. A ce propos, il informe que des réunions hebdomadaires sont d'ailleurs prévues dès le passage à MCH2 entre le CFI et la Direction financière (DFIN), afin de respecter impérativement le délai pour l'opinion d'audit au 31 mars.

Il conclut en déclarant que M. Lévrier et lui-même sont parvenus à être plus efficaces dans la réalisation de leur contrôle et ce, sans que la qualité en pâtisse. En outre, il signale qu'à leur demande, la DFIN a inséré en p. 13 (comptes 2016 par politique publique) une section sur les états financiers qui représentent le focus des travaux réalisés par le CFI.

Il est question à nouveau de la vente du bâtiment du 12 rue des Alpes et de la perte de 1,4 million de francs. L'enregistrement de cette perte en 2016 était-il justifié?

M. Chrétien signale que les comptes 2015 contenaient déjà un rapport détaillé sur cet objet et que le risque était donc déjà connu en 2016, d'où la provision. De plus, en 2016 les discussions de vente avaient déjà été initiées, même si le prix de l'immeuble était difficile à déterminer. La provision s'explique notamment par le fait qu'il s'agissait d'une part d'une société immobilière.

Sur les frais de police explication du terme «provision à caractère douteux» (p. 17)

M. Chrétien rappelle que les routes doivent être entretenues par la Ville de Genève, à l'exception de 32% de son réseau qui est jugé comme étant de caractère cantonal et dont l'entretien doit être remboursé par le Canton selon les termes d'une convention signée entre les deux entités. Cependant, sur recommandation de la Cour des comptes, le Canton a cessé de calculer ce remboursement et de

le mettre à jour. En outre, un manque de deux millions est à déplorer en faveur de la Ville (une recommandation à ce sujet se trouve dans le rapport détaillé). Il conclut en déclarant que la procédure consistant à rajouter 2 millions de francs de demande de crédit extraordinaire au dernier moment – afin de favoriser un refus de la part du parlement cantonal – est pour le moins peu correcte.

Question relative à la p. 18 et au 3^e paragraphe portant sur la CAP. Est-ce que la mention qui y est faite de l'incapacité de la CAP à communiquer sur ses comptes doit être considérée comme inquiétante? Est-ce un indice illustrant un problème de sous-capitalisation?

M. Chrétien explique que cela est lié au fait que la CAP ne veut pas fournir ses comptes s'ils ne sont pas entièrement approuvés. L'information est donc fournie de manière informelle afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écart significatif. Mais techniquement, les données sont à N-1 (décalage technique d'une année). Cela ne relève donc pas d'un problème de sous-capitalisation.

Est-ce que les 400 millions de francs représentent la somme qui sépare du 100% de couverture?

Effectivement, le taux est assez stable, même s'il a pu se retrouver légèrement à la hausse.

Est-ce que la CAP respecte la loi en assurant un taux de couverture à 80%?

Affirmatif. M^{me} Heurtault Malherbe signale que le Canton, quant à lui, se trouve autour des 60%.

Pour rappel, la recapitalisation de la CAP a été effectuée en 2013.

Questions portant sur la période et les délais de l'audit

L'audit a débuté en août 2016 et s'est achevé le 29 mars 2017. Comme il est rare que des entités publient leurs comptes avant juin d'une année, ils doivent batailler avec les entités dans lesquelles la Ville est actionnaire, pour s'assurer que les titres soient correctement valorisés.

La Ville de Genève reçoit-elle des dons, legs?

M. Chrétien répond que cela arrive, même si rien de bien nouveau n'est à déclarer depuis quelques années, comme le démontre le tableau des fonds spéciaux (p. 36).

Qui souscrit aux emprunts de la Ville de Genève?

M. Chrétien répond qu'il dispose de toute une liste. Il explique qu'il peut s'agir d'une multitude de contreparties (de la Confédération aux banques cantonales en passant par les grandes banques) Il souligne que cette mixité est plutôt saine et représente une garantie de stabilité.

M^{me} Heurtault Malherbe signale que ce n'est pas le cas des emprunts obligataires; on ne connaît en effet pas qui est celui qui achète l'obligation. Elle ajoute toutefois que depuis 2015 la Ville de Genève n'a pas souscrit d'emprunts obligataires, car ceux-ci n'offrent pas de taux d'intérêt intéressants.

Quelle est la proportion d'emprunts obligataires?

M^{me} Heurtault Malherbe signale que la réponse se trouve à la p. 33. Elle précise que dans les emprunts privés, il n'y a pas de caisse de pension, même s'il arrive que des brokers proposent des offres d'emprunt à court terme de ce type.

Séance du 10 mai 2017

Département des autorités

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, M. Steve Bernard, chef du Service des relations extérieures, M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier, M. Alain Schweri, chef de service de l'administration centrale, et de M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière de la Direction financière

Parcours des comptes 2016 par politique publique, questions, remarques des commissaires

P. 93, on apprend que 283 plaintes pénales ont été déposées par la Ville en 2016, quelle était la nature de ces plaintes?

M. Moret répond qu'il s'agit prioritairement de plaintes liées à des tags et des dégâts sur des abribus. Un certain nombre de plaintes font également suite à des déprédations de l'Horloge fleurie ainsi qu'à des délits commis dans le parking des Vernets (il rappelle que ce parking a récemment été équipé de caméras de surveillance).

Numérisation des archives, quelle sera la date d'achèvement de ce travail, toujours p. 93

M. Moret affirme qu'il s'agit là d'un travail très fastidieux qui prendra encore un certain temps, notamment à cause de la difficulté à référencer certains anciens documents des archives de la Ville. Bien qu'il ne puisse pas donner un délai précis pour l'achèvement de cette tâche, il estime qu'il sera difficile de terminer ce travail avant la fin de la législature.

Frais juridiques de la Ville en rapport avec des plaintes déposées ou des recours par des employés municipaux. Quel est le coût supporté par la Ville dans le cadre de ce type de démarches (frais juridiques, indemnités éventuelles, etc.). Est-il juste d'affirmer que la Ville perd souvent lorsqu'elle est confrontée à la justice pour de tels cas?

De plus la Ville a recours à des avocats externes dans le cadre de plaintes pénales, ce qui coûterait très cher

M. Moret rappelle d'abord qu'il est nécessaire de comptabiliser, afin de saisir de manière complète les frais liés à une plainte d'un membre du personnel, le coût du temps de travail des collaborateurs du Service juridique mobilisés lors d'une plainte. Il dément cependant le postulat énoncé, affirmant que la Ville ne perd que très rarement dans les affaires qui l'oppose.

Enfin, le recours à des avocats externes est un phénomène extrêmement rare.

Réponse du département (par courrier du 6 juin): le Service juridique LEX a traité 106 procédures contentieuses et déposé 283 plaintes pénales. Seuls deux dossiers ont abouti à l'acceptation de recours par les tribunaux. En tout et pour tout 1000 francs ont été payés à une recourante. En 2016 le LEX n'a mandaté aucun avocat externe, traitant l'ensemble de ses dossiers en interne.

M. Barazzone complète en stipulant que ce sont les éventuelles enquêtes administratives qui coûtent cher et rappelle que les statuts en vigueur rendent obligatoire le recours à des avocats lors de telles enquêtes.

P. 94 L'objectif de l'année passée était de favoriser le travail à temps partiel des hommes. Pourquoi n'est-il pas mentionné dans ce document, est-il atteint?

M. Moret rappelle que les objectifs changent d'année en année, ce qui explique pourquoi la volonté de favoriser le travail à temps partiel des hommes n'est pas mentionnée dans ce document (ce qui ne veut pas dire que ce n'est plus un objectif de la Ville). Il remarque à ce titre que cet objectif n'a pas été atteint et peine à être concrétisé.

Réponse du département (courrier du 6 juin): la catégorie des temps partiels chez les hommes est passée de 21% en 2015 à 24% en 2016, soit une augmentation de 3%. La mise au concours de postes à temps partiel vise à atteindre l'objectif.

(Tableau en Annexe 3 – Temps partiel)

Le Service des relations extérieures a comptabilisé un rendu de 431 027 francs (page 100, lettre b)

M. Bernard constate que peu d'événements ont mobilisé le compte en question cette année, ce qui explique que seulement 51 000 francs ont pu être décaissés. Il ajoute que les 431 027 francs mentionnés ici correspondent à la compensation des dépassements des comptes réellement chargés pour les dépenses d'événements.

M. Moret complète cette réponse en remarquant que ce cas de figure se présente chaque année. En effet, le Service des relations extérieures est responsable de l'organisation d'événements dans la Ville tels que la fête nationale ou encore le réveillon de la Saint-Sylvestre. Etant donné qu'il n'est pas possible de prévoir lors de l'élaboration du budget quels événements auront lieu dans l'année qui suit (ainsi que leur coût), la Ville prévoit une certaine somme sur le compte 318 610 afin de compenser les comptes imputés par les dépenses réelles. En bref, le rendu de 431 027 francs n'est pas un réel rendu, mais une compensation pour des imputations sur d'autres comptes. M. Bernard abonde dans le même sens et ajoute que c'est l'intitulé du compte qui donne l'impression que celui-ci traite de tous les événements organisés par la Ville, alors qu'en réalité les dépenses effectives sont ventilées sur d'autres comptes.

Des économies de 185 841 francs sur les frais de votation et d'affranchissement de l'administration centrale

M. Moret répond que des fonds sont provisionnés chaque année pour d'éventuelles votations. Il rappelle à juste titre qu'il n'est pas possible de prédire lors de l'élaboration du budget le nombre de votations qui auront lieu au cours de l'année qui suit, ce qui implique qu'il est impossible d'estimer précisément les coûts annuels supportés.

Pourquoi dès lors ne pas déposer une demande de crédit, plutôt que de provisionner un montant chaque année?

Cela compliquerait fortement le processus. Il est toujours plus facile de supprimer un montant une année, que de le rajouter lorsque cela est nécessaire.

A quoi se réfèrent les frais d'affranchissement (page 100). Dans la mesure où les votations municipales sont organisées en même temps que les votations cantonales (sauf de rares exceptions), le timbre est donc déjà payé par le Canton?

M. Schweri répond qu'il s'agit des frais d'envoi des bulletins de vote, payés au Service des votations. En effet, la Ville participe aux frais d'envoi.

(Annexe 4 – Frais d'affranchissement)

Existence observée d'un vide juridique, dans la mesure où il est obligatoire de rendre des comptes sur une liste déposée mais qu'il n'existe aucun levier d'action dans le cas où lesdits comptes ne seraient pas rendus. Est-ce que la Ville effectue un contrôle sur les prises de position qui ont trait à des référendums ou à des initiatives communales?

Réponse du département (courrier du 6 juin): la Ville contrôle la forme des prises de position et effectue, le cas échéant, des modifications d'entente avec les comités référendaires ou d'initiative.

Qui finance la communication de la Ville précédant des votations et celle-ci dépend-elle des autorités municipales?

M. Moret répond que les autorités financent uniquement la brochure officielle, le reste étant payé par les différents services et/ou départements spécifiques.

Une demande de détail des coûts de votation est formulée; par exemple pour la votation ayant récemment eu lieu traitant des arbres de la plaine de Plainpalais

(Le détail est transmis en Annexe 5 – Frais de votation)

Par ailleurs, il est rappelé par un commissaire que les étrangers ont le droit de vote au niveau communal, mais pas au niveau cantonal. L'envoi des bulletins de vote aux habitants étrangers de la Ville explique très certainement pourquoi la Ville participe aux frais d'affranchissement.

Quelle est la nature du dépassement de 75 497 francs dans les subventions et allocations diverses et imprévues du point 30 (encouragement à la culture) ainsi que le non-dépensé de 84 224 francs dans les subventions et allocations diverses et imprévues du point 58 (aide sociale)?

M. Moret répond que ce dépassement et le non-dépensé ne sont qu'une impression causée par la forme du document traité (décortiquant les comptes par politique publique). Il ajoute que l'autre document (par service) est bien plus lisible et permet de constater qu'il n'y a en réalité aucun dépassement sur le compte en question.

Rubrique 367 (subventions accordées – étranger) du point 58 (aide sociale) ligne «fds municipal d'aide humanitaire p/collectivités publ.». S'agit-il de fonds POUR les collectivités publiques ou alors de fonds versés PAR les collectivités publiques?

M^{me} Heurtault Malherbe estime qu'il s'agit là de fonds versés PAR des collectivités publiques, mais admet toutefois ne pas être en mesure d'affirmer ceci.

Réponse ultérieure du département: le libellé non abrégé est *Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits*.

Les auxiliaires engagés dans l'administration générale coûtent environ 1 million de francs par année

M. Moret, se référant au document par service (page 190), affirme que la majorité de ce coût est liée au salaire des procès-verbalistes du Secrétariat du Conseil municipal (qui sont, sauf deux exceptions, engagés en tant qu'auxiliaires). Il ajoute que le Service juridique est également concerné par ceci, ayant engagé des auxiliaires pour des mandats de longue haleine. Il termine en soulignant que deux services ont eu des dépassements significatifs, soit le Service juridique (causé par des postes vacants compensés par des auxiliaires) et le Service du Conseil municipal (SCM) (dû aux frais liés aux procès-verbalistes). De plus, un important dépassement est causé par une opération consistant à numériser l'ensemble des règlements et autres actes juridiques.

Subvention de 600 francs accordée aux Verts genevois dans le cadre de la campagne pour la sortie programmée du nucléaire (page 104). Pourquoi la Ville a-t-elle financé cela?

M. Moret affirme que le détail de ces subventions a été communiqué dans ce document par souci de transparence et ajoute que le parti en question a respecté toutes les exigences prévues par le règlement, ce qui lui donne le droit de faire une demande de subventionnement.

M. Barazzone remarque qu'il s'agit là d'une décision politique prise par le Conseil administratif, mais souligne qu'il était personnellement contre cette subvention.

Le détail des comptes est demandé.

(Annexe 6 – Compte comité unitaire «Sortir du nucléaire»)

Pourquoi certaines subventions sont-elles accordées pour des montants ne dépassant pas les 100 francs (page 104, lignes 5 à 7 de la rubrique subventions et allocations diverses et imprévues)?

M. Schweri répond qu'il s'agit là des 2% qui ont été rajoutés en fin de parcours par rapport au montant initialement accordé (montant initial qui avait été amputé de 2% suite à la décision du Conseil municipal d'effectuer des coupes linéaires).

Des détails sur les subventions accordées pour l'entraînement de la Course de l'Escalade au palais de l'Organisation des Nations unies (ONU) (5000 francs) et pour le Partito democratico – circolo di Ginevra (4000 francs) (page 104)

M. Moret répond qu'il existe une volonté d'ouvrir les portes de l'ONU à diverses manifestations. Plus précisément, la première subvention mentionnée a été accordée afin de soutenir une initiative permettant à la population genevoise de venir s'entraîner pour la Course de l'Escalade dans le parc de l'ONU (la Ville participant aux frais de sécurité). En ce qui concerne le *Partito democratico – circolo di Ginevra*, il affirme qu'il s'agit là d'une subvention accordée afin de permettre l'organisation d'un spectacle théâtral.

Concernant la subvention accordée pour la formation des avocats (page 104)

M. Barazzone affirme qu'il s'agit d'une subvention accordée à l'Université de Genève afin d'organiser, en collaboration avec l'ordre des avocats, un colloque traitant des droits humains avec des représentants de pays africains.

Comptes 2016 par service – commentaires et questions

Pourquoi les gratuités pour les salles communales se trouvent-elles dans les pages traitant des autorités et pas dans celles du DFL?

M. Moret répond qu'il a été décidé que ce serait le Conseil administratif qui octroierait les gratuités pour les salles communales.

Des informations concernant les frais de route/police mentionnés à la page 37 sous la ligne 351 «Dédommagements à des collect. publiques – cantons»; ces derniers s'élevaient en 2015 à environ 17 millions de francs, alors qu'ils s'élèvent à environ 12 millions de francs cette année. Quelle est la cause de cet écart?

M. Moret, ayant anticipé cette question, a préparé un document détaillant les frais de routes/carburants/police.

(Annexe 7 – Frais route, police)

M^{me} Heurtault Malherbe répond que ce montant est calculé sur les frais effectifs de la Ville et qu'un pourcentage est ensuite appliqué sur ces frais. La Ville envoie ensuite ses chiffres à la Confédération et au Canton qui, suite à divers calculs, renvoient un décompte à la Ville.

M. Schweri explique que l'impact financier de cette opération est de toute façon neutre, puisque compensé par les frais de police (il s'agit là d'une simple écriture comptable). Il termine en affirmant qu'il s'agit là d'un problème à régler au niveau politique, ce qui est en dehors des compétences du département.

A quoi correspondent ces «autres charges du personnel» (page 37, ligne 309), poste qui se retrouve également dans d'autres rubriques?

M. Moret soutient que de manière générale le poste en question est utilisé pour les frais de formation. Il ajoute que le fonds de décès est également couvert par ce poste. Il termine en soulignant que le détail de ceci se trouve dans les «six positions».

Comment obtenir une estimation des coûts/frais de téléphonie, sachant qu'il n'existe pas de rubrique spécifique à cette charge?

M. Moret affirme que c'est la DSIC qui est en charge de cela, la question sera donc posée à M^{me} Salerno. M. Barazzone estime que le contrat liant la compagnie téléphonique à la Ville est beaucoup trop cher et ne reflète pas la réalité du marché actuel. Il ajoute que le contrat arrive bientôt à échéance et qu'il est en train d'être renégocié.

Constat d'une diminution en ce qui concerne le traitement du personnel (page 37). Serait-ce dû à la présence d'un poste vacant?

M. Chrétien répond par l'affirmative, souligne que deux postes sont vacants et que le processus de recrutement est en cours.

M. Moret revient sur le cas des auxiliaires évoqué auparavant (page 190) et précise que le dépassement lié aux auxiliaires est compensé par le rendu fait sur les postes fixes, ce qui implique donc qu'il n'y a pas de dépassement pour le département sur le compte 30.

Comment sont ventilés les coûts du travail du Contrôle financier lorsqu'il est mandaté pour effectuer des audits (par exemple celui, très conséquent, sur la culture), qui sont des coûts vraisemblablement non planifiés?

M. Chrétien répond qu'il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire sur les fonds généraux et que le Contrôle financier a simplement repriorisé ses missions. Il ajoute que le Contrôle financier est en train de développer un logiciel permettant de traquer le nombre d'heures de travail consacrées à chaque projet (ce travail se fait actuellement manuellement). Il pourra les transmettre déjà pour l'année 2016.

Lorsqu'une enquête administrative est ouverte c'est le département des autorités qui est en charge, alors même que ce qui relève du personnel est de la compétence de la DRH?

M. Moret répond par l'affirmative et précise qu'il y a quelques années de cela, le Conseil administratif a décidé de transférer la DRH au Service juridique (donc au département des autorités) en ce qui concerne toutes les affaires de contentieux du personnel. Il ajoute qu'afin que les enquêtes administratives soient effectuées en bonne et due forme, il est nécessaire de mandater des avocats afin d'accomplir ce travail. De fait lors de l'ouverture d'une enquête administrative, deux avocats du Service juridique sont mobilisés afin de mener l'enquête.

Est-ce que le département des autorités effectue un contrôle afin de vérifier si les procédures ont été respectées, par exemple dans le cas de litiges avec des employé-e-s? Un cas est exposé, selon lequel la Ville aurait violé le droit d'être entendu à l'un de ces employés

M. Moret constate au vu de cette question qu'il existe une confusion entre les enquêtes administratives et les enquêtes ouvertes concernant une éventuelle atteinte à la personnalité au sens de l'article 100. L'exemple soulevé est en réalité une atteinte à la personnalité, qui n'implique donc pas d'enquête administrative. Ce type de cas est géré par la DRH, non pas par le Service juridique. Il remarque que le Service juridique interviendrait dans un tel cas seulement si le litige devait finir devant les tribunaux. Pour ce qui est des enquêtes administratives, M. Moret assure que son département veille à ce que la procédure soit parfaitement respectée au niveau juridique. Il poursuit en stipulant qu'une enquête administrative fait par exemple suite à une éventuelle faute ou à un éventuel problème disciplinaire d'un employé. D'un point de vue personnel, il regrette le fait que les nouveaux statuts systématisent l'ouverture d'enquêtes administratives, par exemple dans le cas d'une personne ne pouvant plus remplir sa tâche à cause d'un handicap quelconque. Dans un tel cas, malgré le fait que l'incapacité de travail est évidente et qu'elle ait été démontrée par un médecin, l'ouverture d'une enquête administrative est tout de même obligatoire.

Plus de précisions sont demandées sur les deux postes vacants évoqués par M. Chrétien (ligne 309)

M. Chrétien répond que le recrutement suit son cours et que la décision d'engagement sera prise d'ici à la fin du mois. Il ajoute que son département a engagé une nouvelle personne en 2017 qui travaille actuellement à 40% mais qui passera sous peu à un temps plein.

Séance du 23 mai 2017

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

En préambule, M. Pagani décrit son département comme étant petit comparé à d'autres, comme ceux de MM. Kanaan ou Barazzone, avec 249 postes à temps plein. Il estime que son département est un prestataire de services au service des autres départements.

M. Pagani ouvre une parenthèse pour indiquer que l'audit de la Cour des comptes, en regard des travaux de la plaine de Plainpalais, est satisfaisant. Toutefois deux points ont été soulevés: d'une part, il a été relevé qu'il aurait fallu présenter au début du projet la facture finale; d'autre part, que les services de l'aménagement urbain et de la mobilité et celui du génie civil fonctionnent bien, mais qu'il n'y a pas de pilote dans les projets. Il faudrait en nommer un pour conduire les chantiers, les crédits d'étude, les crédits d'aménagement, etc. Actuellement, cela fonctionne en silo et génère une perte de substance et de temps. M. Pagani précise ainsi que depuis trois ans, tout a été fait pour qu'il y ait un pilote d'un bout à l'autre. Ce n'est pas la qualité des projets qui est en cause. Aussi un processus de réforme a été mis en place avec deux cas de figure: soit deux nouveaux services avec une passerelle entre eux, soit un seul nouveau grand service avec des fonctionnalités précises. Le projet est en route et des réunions ont déjà eu lieu avec le service du personnel. C'est donc un nouveau grand service qui verra le jour à terme. M. Pagani conclut que personne ne remet en cause la nécessité de cette réforme. Il espère qu'elle sera effective le 1^{er} janvier 2018.

Questions et remarques des commissaires – Comptes 2016 par politique publique

Des détails sur les dépenses effectuées dans le cadre de la votation et de la communication du projet de la plaine de Plainpalais

Réponse reçue par écrit: Les frais d'information et de communication engagés par le département dans le cadre du référendum lancé contre la dernière étape

de réaménagement de la plaine de Plainpalais se sont élevés à 46 120 francs. Les principales dépenses concernent la conception et le développement d'une vidéo de présentation du projet, la location de matériel de diffusion pour le film, la fabrication du module de diffusion in situ (vidéotron), divers frais d'impression d'affiches pour les panneaux d'exposition, ainsi que divers frais de conception et de réalisation graphique de l'exposition «bulles».

Questions sur les bornes p. 135, notamment les bornes rétractables qui ne présenteraient pas d'horaires

M. Pagani répond que c'est 7 h - 11 h 30, soit un horaire fidèle à la motion votée par le Conseil municipal. Un totem explicatif des horaires est à l'étude.

Des explications sont demandées page 145 au paragraphe 318, rubrique «Aménagement du territoire», quant aux travaux ayant pris du retard dans leur exécution

M. Macherel répond que certains projets sont prévus et décalés dans le temps par le Canton. Il donne l'exemple du quai Gustave-Ador où les travaux sont en attente depuis trois ans.

Même page au paragraphe 334, «Pertes sur débiteurs», explications sur le montant relatif à l'immeuble «rue des Alpes 12»

M. Macherel explique que c'est une écriture qui est passée par la comptabilité générale. Dès lors que la facture est émise c'est comme si l'argent était rentré; si au moment des boucllements des comptes l'argent n'est pas encore rentré, l'écriture est inscrite à la rubrique «Débiteurs» par la comptabilité générale.

Combien cela a-t-il finalement coûté à la Ville et le dossier est-il clos aujourd'hui? La perte sur débiteurs est-elle temporaire?

M. Pagani répond en décrivant le cadre du dossier. Une fondation, la FIP, a été créée, et une convention est discutée. Le dépôt des autorisations de construire va être fait dans le courant de ce mois, ou avant fin juin. Une fois les autorisations délivrées, les travaux vont commencer au début de l'année prochaine. Dès lors, les propriétaires prendront possession. Ils ne veulent pas prendre possession avant d'avoir la certitude d'obtenir les autorisations de construire. M. Pagani estime qu'ils se font du souci pour d'éventuels recours, éventualité qu'il élude. Pour ce qui est du prix, il rappelle qu'il a été indiqué dans la proposition votée par le Conseil municipal. Il ajoute qu'il n'est pas possible de chiffrer le montant total pour l'instant. Il sera communiqué au moment de la vente effective du bien. M. Pagani ignore si la perte est temporaire.

Combien doit l'Etat à la Ville?

M. Macherel répond que l'Etat doit 8 millions de francs par année sur la base de la convention qui avait été signée à l'époque par MM. Pagani et Muller. L'année dernière, 6 millions de francs ont été versés au lieu des 8 millions. De plus, l'Etat doit encore une ristourne sur les droits d'entrée sur les carburants, un montant de l'ordre de 700 000 francs qui varie d'année en année. Il est donc difficile de l'évaluer dans le budget car il dépend directement du prix du pétrole.

Des explications sont souhaitées page 146 sur les «Ressources humaines», et plus précisément sur les 11 postes vacants

M. Macherel parcourt rapidement les chiffres totaux indiqués à la dernière ligne du tableau «Ressources humaines» de la page 146 et suggère de passer à la page 192 du dossier «Comptes 2016 par service» pour une meilleure compréhension. Il y a en moyenne un poste vacant par service, mais plus au Génie civil, soit quatre postes vacants: cela provient de la difficulté de recruter dans certains métiers de la construction. Il précise cependant que tout est fait pour les repourvoir dans un délai acceptable. Il indique également que deux postes ne sont pas repourvus à la Direction des constructions et aménagement car une réflexion est en cours.

Le problème viendrait-il de prestations salariales insuffisantes et peu attractives?

M. Pagani répond qu'une étude comparative a été faite. Il en ressort que les tarifs sont calés. La différence réside surtout au niveau des cahiers des charges. A l'Etat, on perd un peu de la substance du métier.

Et concernant les auxiliaires?

M. Macherel indique qu'il y a un budget comme pour tous les départements. Pour le leur, il est de 856 000 francs. D'une manière générale, ce budget est respecté et sert à engager du personnel uniquement lorsqu'il y a des vacances de postes de longue durée. Les auxiliaires sont engagés avec parcimonie pour compenser ce type de vacances.

Page 147, paragraphe 65 «Trafic régional», soit la part de la Ville de Genève aux frais d'exploitation du bus Jonction (ligne 32). A quoi est dû l'écart de 124 087 francs? N'était-il pas question d'un fonds pour cette ligne?

M. Macherel répond que le budget indiqué est de 320 000 francs et le compte est de 444 087 francs. Des motions ont demandé de remettre en service la ligne de bus 32. Auparavant, les coûts étaient répartis entre la Ville et les Transports publics

genevois (TPG). Mais cette fois, c'est la Ville seule qui a demandé la remise en service de la ligne 32. Le DCA a rapidement vu que le montant de l'opération allait être considérable, raison pour laquelle il a demandé l'accélération de la fusion de la ligne de bus 32 et 35, ainsi que la création d'une nouvelle ligne 35 avec un autre itinéraire, par le Pôle universitaire. M. Macherel décrit ensuite rapidement les points de la négociation qui s'est faite avec les partenaires. Il a été convenu que pendant deux ans, la Ville payerait la moitié du coût d'exploitation de la ligne 32. Soit 235 000 francs maximum par année sur le Fonds Zell pour une durée de deux ans. Après ces deux ans la ligne va subsister, et sera intégrée dans le contrat de prestations Etat-TPG. Il estime que c'est une solution acceptable pour les parties, qui permet de sortir progressivement du financement.

Comment se justifie l'utilisation du Fonds Zell pour cette ligne de bus 32, car c'est un fonds destiné à la base aux personnes âgées?

M. Pagani répond qu'il fallait trouver une solution, tout en soulignant que cette ligne à la Jonction est principalement utilisée par les personnes âgées. L'objectif était également de donner vie au projet, qu'il ne soit pas mort-né. C'est la première ligne de bus qui ne passe plus par le centre. Elle a beaucoup de potentiel. M. Pagani relève notamment la bonne synergie avec le CEVA. Il fallait ainsi trouver l'argent et le Fonds Zell est particulièrement bien doté.

Un commissaire remarque que ce dossier ne devait plus figurer au budget, ce qui est le cas pour 2017; cela est en partie grâce à l'argent du Fonds Zell mais finalement le Conseil municipal n'a pas pu se prononcer sur la continuation de la subvention, le Conseil administratif a-t-il court-circuité le Conseil municipal sur cette ligne?

M. Pagani affirme que si cette ligne marche le contrat de prestations va être renouvelé avec les TPG, ce qui est le cas aujourd'hui. Il a donc préféré aller plus vite pour ne pas mettre en péril le projet avec des délibérations et autres pertes de temps. L'idée était de ne pas perdre la ligne et l'engagement des TPG.

Question sur la rubrique «Gratuités» page 147: quelles sont les subventions accordées à des institutions privées et celles accordées à des personnes physiques? Existe-t-il des listes de ces situations?

Des listes de subventions existent. Pages beige «Comptes 2016 par service».

M^{me} Charollais donne des explications sur la subvention accordée à l'association Nicolas Bogueret indiquée à la rubrique «Gratuités». Cette association est bénéficiaire d'un droit de superficie à Sécheron, pour l'EMS de Sécheron. Dans le cadre du contrat, il y avait une réserve qui portait sur l'éventuelle découverte de

terres polluées pendant les excavations. Ce qui s'est effectivement produit, pour une valeur approximative de 570 000 francs de terres polluées. Il a donc fallu discuter. Une répartition 50/50 a paru plausible. M^{me} Charollais relève que l'association Nicolas Bogueret s'était engagée à contribuer à hauteur des montants qui figurent à la page 147.

Et concernant le déficit de 63 174 francs de la vélostation Cornavin, indiqué à la rubrique «Gratuités»?

M. Macherel répond qu'elle est inscrite au patrimoine financier de la Ville et gérée par la Gérance immobilière. Il y a des charges et des recettes. La Fondation des Parkings assure le suivi. La différence est considérée comme une gratuité et passe sur cette écriture. La Gérance immobilière a décidé d'amortir plus rapidement cette vélostation, d'où la différence dans les comptes.

Comptes 2016 par service

Page 57, à quoi est due l'économie de 4 015 954,33 francs?

M. Macherel répond qu'il y a eu une économie de charges du personnel de 2,1 millions de francs, soit moins 5,4% (vacances de postes, tournus, etc.). L'économie est effectuée dans ce département mais l'écriture se trouve dans le département de M^{me} Salerno. Le Conseil administratif budgétise une économie sur les postes vacants de 15 millions de francs.

D'où proviennent les revenus p. 59?

M. Macherel met l'accent sur les prestations du personnel pour les investissements, aussi appelées «honoraires de promotion», soit le travail fait par les collaborateurs pour suivre les projets. En fait, cela varie en fonction des chantiers qui sont ouverts.

Que sont les dédommagements de tiers de 183 176,40 francs, point 436, page 59?

Ces chiffres viennent des «Ressources humaines», comme les assurances perte de gain.

Pourquoi y a-t-il un écart important au point 312, concernant l'énergie?

M. Macherel explique que le Service refacture aux locataires ses prestations de suivi des chaufferies des immeubles. Il y a environ 450 chaufferies pour alimenter

les quelque 800 bâtiments de la Ville. Il explique la répartition des frais de chauffage et indique qu'il y a des collaborations avec une quarantaine de chaufferies privées, pour éviter d'engager du personnel. Ces partenariats avec le secteur privé se sont mis en place seulement l'année dernière, d'où l'écart. Ils permettent de dégager du temps pour effectuer d'autres travaux, comme mesurer les bâtiments, les régler.

P. 61, rubrique «Génie civil». Est-ce que l'Etat doit de l'argent à la Ville?

Pour 2016 l'Etat doit 2 millions de francs, pour 2015 tout a été payé.

Pages jaunes

P. 105, ligne 365, Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU). A quoi servent les 15 000 francs qui leur sont versés?

M. Pagani répond que c'est une participation à leur fonctionnement. Ils font également des tests et collaborent avec le DCA; ils accomplissent un travail remarquable. Ils font de plus autorité en matière d'aménagement lié au handicap pour le Canton.

Comment leur est versée la subvention?

M. Pagani répond que le montant est évalué sur la base de comptes qui leur sont présentés.

M^{me} Charollais précise que le versement d'une subvention est subordonné à un rapport d'activité. Un des gros postes de HAU est la rémunération des personnes qu'ils emploient pour expertiser les projets, qu'ils soient publics ou privés. Elle ajoute que des rencontres ont lieu régulièrement avant présentation des propositions qui leur sont soumises.

Interviennent-ils sur un concours d'aménagement comme la Rade?

S'agissant d'un concours privé, ils n'ont pas participé, ils participent surtout dans le cadre des développements, soit ultérieurement.

Qu'est-ce qu'European Suisse?

C'est une association qui fait référence au niveau suisse: elle regroupe des gens qui maîtrisent et valorisent des projets de construction et d'espace public.

Que se passe-t-il avec le dossier du Moulin à danses (MAD)?

M. Pagani rappelle que dans le cadre de ce dossier, il a fallu se substituer à l'Etat de Genève qui a avait fait des promesses qui n'ont pas pu être tenues, concernant un relogement. Aussi le MAD a fait recours contre les autorisations de construire. Et la construction des 300 logements n'a pas pu démarrer. M. Pagani a tout fait pour leur trouver un autre lieu. Il rappelle qu'une proposition a été soumise au Conseil municipal pour aider le MAD à se relocaliser. M. Pagani poursuit l'historique du dossier, étape par étape, avec ses difficultés et délais. Au vu des complications, M. Pagani a accordé au MAD une gratuité de 25 000 francs mais cela lui a été reproché.

Sur les travaux prévus à l'école de Chandieu. Il est question de fenêtres à triple vitrage, alors que celles-ci sont beaucoup plus chères que des doubles vitrages. Qui décide d'un tel choix, un maître d'ouvrage peut-il imposer des triples vitrages?

M. Macherel répond qu'ils ont l'obligation pour chaque bâtiment de proposer un concept énergétique valable, qui doit être validé par l'Office cantonal de l'énergie. Il y a également l'obligation de soumettre un projet qui utilise une part d'énergie renouvelable. Plus le bâtiment est vitré, plus il faut des vitrages performants. Ce choix est le résultat d'une volonté qui s'est exprimée au travers de la Loi sur l'énergie.

M^{me} Charollais précise que les choix sont toujours une question de pesée des intérêts. Il y avait une différence de prix significative entre les doubles et triples vitrages il y a quelques années, mais c'est de moins en moins vrai aujourd'hui.

Y aura-t-il aussi des triples vitrages aux Minoteries (pp.134-135)?

Oui également.

Complément du département reçu par courrier:

Choix d'installation de triples vitrages

D'une manière générale, la Ville de Genève ne met pas de triples vitrages en œuvre lorsqu'il s'agit de changer les seuls verres dans des menuiseries existantes. Les raisons principales en sont le poids supérieur de 50% à un vitrage double (les menuiseries anciennes ne le supporteraient pas), et l'épaisseur plus importante qui ne peut être prise en charge par les détails d'origine (battue insuffisamment profonde).

Dans les cas de changement de fenêtres complètes, les interventions varient de cas en cas. Les derniers chantiers réalisés mettent en évidence une différence de prix de l'ordre de 10% en défaveur de la fenêtre à triple vitrage. Le départe-

ment privilégié néanmoins les vitrages doubles chaque fois que possible, pour les raisons suivantes:

- les cadres sont un peu moins massifs et donc un peu plus légers;
- la perte de luminosité est moindre (env. 10% par couche de verre).

Dans le cas de constructions neuves, par contre, les conditions de performance énergétique imposées par la loi sur l'énergie impliquent presque systématiquement l'installation de fenêtres à triple vitrage.

Parking Clé-de-Rive: où en est le projet de zone piétonne voté par le Conseil municipal, combien de places de parking? Les places en surface vont-elles être compensées en sous-sol?

M. Pagani répond en décrivant l'accord passé avec le promoteur. Il sera simultanément octroyé une autorisation de construire pour le parking, avec une autorisation de mettre en zone piétonne toute une série de rues, notamment la rue de la Tour-Maîtresse, la rue d'Italie, le rond-point de Rive, la rue du Prince, la rue d'Aoste. Cela impliquera la disparition de 490 places de parking pour les voitures. Une proposition sera remise après l'été avec les détails, et qui ouvrira le droit de superficie. Une place qui disparaît en surface sera compensée en sous-sol.

Sur la passerelle du Mont-Blanc

M. Pagani indique que des discussions sont en cours avec M. Barthassat pour définir le trajet des vélos. M. Barthassat a la haute main sur la mobilité douce à Genève. Les études sont en cours et des discussions sont également en cours avec la CGN, avec une éventuelle suppression du débarcadère au Mont-Blanc. Des négociations sont en cours avec des propositions, par exemple participer à la rénovation d'un bateau de la CGN contre le déplacement du débarcadère. Cette passerelle est tributaire de ces négociations.

Et sur la stratégie d'assainissement du bruit (OPB)?

M. Pagani prend l'exemple du pont d'Arve qui constitue un bon indicateur de la longueur des procédures et de leur complexité. M. Macherel propose de revenir une autre fois pour mieux expliquer la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement du bruit (OPB), avec toutes ses implications. Un rapport est en train d'être constitué. Globalement aujourd'hui, il y a 80 km de routes qui sont concernés. La Ville a des compétences qui réduisent partiellement le bruit, comme les réductions de vitesse. Ces mesures prennent du temps.

Séance du 24 mai 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCS, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, M. Gianni Dose, responsable finances départemental du DCS, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe de service du SPO, M. Samy Jost, administrateur du DCS, M^{me} Virginie Keller, cheffe de service du SEC, M^{me} Michèle Freiburghaus, responsable du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

M. Kanaan entame son intervention en soulignant que l'année 2016 pour son département a été extrêmement riche. Au niveau du sport, le plan directeur du sport a été validé en 2016. De plus, le Conseil administratif a validé le 23 mai 2017 le plan directeur des équipements sportifs.

Un autre fait marquant pour l'année 2016 est l'extension des heures d'ouverture des piscines ainsi que la décision de rénover la piscine des Pâquis. Finalement, l'ouverture de la piscine de Chandieu représente un dernier événement marquant pour le sport en Ville de Genève.

Au niveau culturel, l'inauguration de divers lieux, comme des ateliers d'artistes sur la rue de Lausanne ainsi que les cinémas rénovés Cinélux et City; le déménagement du Grand Théâtre à l'Opéra des Nations; le lancement d'un processus de remplacement du directeur du Grand Théâtre (processus ayant abouti aujourd'hui avec la nomination d'Aviel Kahn, qui entrera en fonction à l'horizon 2019-2020); d'autres processus de recrutement ont été ouverts en 2016 ou s'achèvent en 2017, notamment pour la Nouvelle Comédie, le théâtre de Saint-Gervais, le théâtre de la Bâtie, le théâtre du Grütli et le théâtre de l'Orangerie; le lancement d'une stratégie smart-city; la Conférence des musées genevois; le 50^e anniversaire du Muséum; le début du bicentenaire du Jardin botanique; la relance du projet du Musée d'art et d'histoire; le chantier du Carré-Vert qui devrait être achevé courant 2017; la fin du système des emplois de solidarité.

Globalement, l'année 2016 a été très riche et positive pour le DCS. Outre la qualité de l'offre muséale, d'autres événements permettent également de faire rayonner Genève dans la région voire à l'international, notamment grâce à divers festivals de cinéma (le festival Tous Ecrans, qui a reçu une subvention de la Confédération en 2016, ou encore le Festival du film et forum international sur les droits humains FIFDH).

M^{me} Bachmann procède à un résumé des grandes lignes des comptes:

- un résumé des charges et revenus de fonctionnement (2 millions de francs de non-dépensé et 6 millions de francs de revenu supplémentaire par rapport à ce qui était budgété);

- les revenus de fonctionnement par chapitre de nature comptable (la majeure partie du surplus de revenu étant dû au compte 43 «revenus divers», essentiellement composé des revenus liés au sponsoring, au mécénat et aux partenariats qui sont des revenus pour lesquels les services doivent être proactifs);
- le détail des principaux revenus dus au mécénat, au sponsoring et aux partenariats (environ 3,3 millions de francs);
- les charges de fonctionnement du groupe de comptes 31 du département (avec un dépassement aux comptes par rapport à ce qui était budgété, dépassement principalement dû aux lignes 310 et 311);
- une explication détaillée des principaux écarts pour les comptes 310 et 311. M^{me} Bachmann précise que, dans le cas de l’affichage, les charges sont du ressort de la direction alors que les revenus sont imputés au SEEP (qui est une opération financièrement neutre). Elle souligne aussi que la Dîme du livre versée par l’Université est une ligne non-budgétée car difficilement estimable, étant donné que cette somme est fonction du nombre d’étudiants utilisant les services concernés. En résumé, il n’y a pas de dépassement effectif pour ce compte (il en va de même pour le 311), car soit compensé par des revenus, soit le dépassement constaté est dû à un jeu d’écritures comptables;
- un résumé des subventions accordées par le DCS avec un non-dépensé de 1,1 million de francs pour les subventions en francs, dont environ 300 000 francs sont dus au SEC (deux subventions ont finalement été annulées mais étaient déjà inscrites au budget nominalement et ne pouvaient donc être réallouées à une autre activité) et 700 000 au SPO, causé principalement par des questions de réserves. Elle explique que le sport à Genève est essentiellement composé d’associations de bénévoles (ce qui n’est pas le cas de la culture). Ces associations ont donc très peu de charges, ce qui implique qu’elles sont capables de thésauriser même de petites subventions, afin de les dépenser pour des événements ponctuels (organisation d’un tournoi, rénovation de matériel, etc.). Cela pose problème avec l’introduction du nouveau règlement, dans la mesure où la Ville ne souhaite pas financer des associations qui thésaurisent simplement l’argent reçu. Ce problème est sur le point d’être réglé, permettant aux associations de thésauriser lorsque cela fait sens.

Questions et remarques des commissaires d’ordre général

Dans le domaine du sport, les associations qui ont su économiser ne sont-elles pas en définitive punies?

M. Kanaan répond qu’une subvention est une recette subsidiaire par rapport à d’autres revenus. Il souligne que dans le cas des associations sportives, c’est

un problème de ratio (entre les subventions perçues et ce qui est thésaurisé). Il illustre ses propos avec un cas fictif: une association sportive reçoit 20 000 francs de subvention annuelle et possède 40 000 francs de réserves (soit le double de la subvention). Avec le règlement actuel du Conseil administratif en la matière, la Ville ne verserait pas de subvention dans un tel cas (alors que l'association en question serait en train d'économiser sur plusieurs années afin d'organiser un événement). Ce règlement s'applique très bien dans le cas de la culture (à l'exception des fanfares, composées essentiellement de bénévoles) car les associations culturelles (majoritairement professionnelles) ne thésaurisent que très peu voire pas du tout (fonctionnement souvent en flux tendus). M. Kanaan termine son intervention en évoquant la volonté du département de rencontrer les différentes associations sportives de la Ville (prévu fin juin) afin de les inciter à affecter ces fonds généraux. En effet, il suffit pour l'association d'informer la Ville de sa volonté de provisionner dans un but précis (organisation d'un tournoi, remplacement de matériel, etc.). Il s'agira également lors de cette rencontre de discuter et tenter de trouver des solutions pour les cas particuliers.

Explications sur les notions de mécénat, partenariat?

M^{me} Bonvin répond que lorsqu'il est indiqué qu'un événement est subventionné par la Ville, cela implique que la Ville verse de l'argent pour l'événement. Lorsque la Ville est partenaire d'un événement, cela implique un soutien logistique de la part de la municipalité. Finalement lorsqu'il est indiqué que la Ville collabore dans l'organisation d'un événement, cela implique un soutien financier ainsi qu'un soutien logistique.

M^{me} Bachmann ajoute que les revenus liés à du mécénat/sponsoring sont en hausse par rapport à l'année précédente.

(Annexe 8 – Partenariat)

Des explications au sujet du non-subventionnement de l'API (Association pour le patrimoine industriel)

M^{me} Keller lui répond que cette entité n'a pas élaboré de projet en 2016, qu'elle n'a pas fait de demande de subvention et qu'elle n'a pas livré ses comptes 2015 à temps (elle souligne que cette association traverse une période difficile à l'intérieur même du comité). De plus, cette entité passe au Canton en 2017. Ces éléments expliquent et justifient le non-versement de la subvention par la Ville en 2016.

Sur le fonds général, maintenant que la Ville est devenue le principal subventionneur, les règles ont changé, devenant très lourdes et compliquées pour les compagnies demandant des fonds (notamment l'obligation de mandater une fiduciaire au-delà d'une certaine somme). Comment le département a-t-il pu résoudre cette problématique?

M^{me} Keller souligne que deux éléments ont créé la confusion suite à l'introduction du nouveau règlement et de la nouvelle directive (elle rappelle au passage que les normes étaient les mêmes entre la Ville et le Canton, mais souligne toutefois que la Ville s'est pliée à la volonté du Canton de ne pas inclure les gratuités). D'une part, le nouveau règlement introduit la notion de seuils. En dessous de 50 000 francs, un «contrôle restreint» est demandé (contrôle à l'interne, comme ce qui se faisait sous l'ancien règlement). Au-delà de ce seuil, les contrôles demandés par la Ville sont plus conséquents. Elle souligne toutefois que le département s'est montré souple dans cette période de transition, afin que les compagnies demandant une subvention puissent apprivoiser le nouveau système.

Y a-t-il un poste de recherche de fonds au sein du DCS?

M. Kanaan explique que dans le cas des musées, il y a toujours une personne qui se dédie à la recherche de fonds (il souligne toutefois que les directeurs de musées s'impliquent également énormément dans cette recherche).

Pour ce qui est des manifestations organisées par le SEC, M. Kanaan souligne qu'il y a, en moyenne, moins d'argent provenant du mécénat, mais rappelle que cela dépend des cas observés. De manière générale, la recherche de fonds implique un investissement personnel assez conséquent.

M^{me} Bachmann revient sur le domaine des musées et remarque que la quasi-totalité des expositions temporaires ne pourraient se faire sans une contribution d'un tiers. Dans le domaine des manifestations, le but est de faire adhérer/participer des entreprises privées à la manifestation (elle rappelle également que les contributions de tiers ne sont pas uniquement financières). Elle estime ensuite que la situation est plutôt favorable à Genève dans le cas des musées et souligne que la Ville possède un nombre important de musées publics. Dans ces derniers, les objectifs de recherche de fonds restent relativement modestes.

Concernant la Marche des Géants, est-ce que la partie financée par des tiers va passer dans les comptes en entrée et en subventionnement?

M. Kanaan répond que cette manifestation est gérée par une association qui a été créée pour l'occasion, ce qui implique que seules les sorties seront visibles dans les comptes du département. Le budget de cette association est d'environ

3 millions de francs gratuits incluses. Il termine en soulignant que le détail des comptes de la manifestation pourra être présenté pour information.

Comptes 2016 par politique publique

Point de situation sur la répartition des tâches (page 151)

M. Kanaan explique que la phase 1 est entrée en vigueur, le département étant donc dans la mise en œuvre, l'accompagnement des artistes. Il rappelle que l'un des facteurs de confusion réside dans les douzièmes provisionnels en Ville.

Concernant la phase 2 traitant de trois entités (le Grand Théâtre, l'OSR et la BGE), la Ville est actuellement en négociations avec le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) dans un climat relativement serein. Pour ce qui est du Grand Théâtre et de l'OSR, M. Kanaan estime qu'on se dirige vers un partenariat (ce qui est souhaité par le Conseil administratif). Il s'agit à présent d'examiner ce que cette forme de collaboration implique en termes de statuts et de personnel. Il n'est pas en mesure de fournir plus d'explications sur ces aspects, mais souligne qu'une séance est prévue la semaine prochaine afin de discuter de cela. En ce qui concerne la BGE, M. Kanaan déplore la volonté du Canton de simplement sortir cette entité des négociations (prétextant l'audit de la Cour des comptes), ce qui ne conviendrait ni à la Ville ni à l'Université. Il affirme que le Conseil municipal sera saisi de manière formelle (probablement à la rentrée), que ce soit sur les aspects devant obligatoirement passer par le plénum (par exemple les enjeux liés aux statuts du Grand Théâtre) ou sur les éléments ne devant pas obligatoirement passer devant le Conseil municipal.

Quelles sont les difficultés ou les contraintes liées à l'objectif de soutien et de promotion du bénévolat dans le domaine du sport?

M^{me} Bonvin répond que trouver des bénévoles pour une manifestation ponctuelle est relativement simple, mais que le bénévolat de longue haleine (dit de milice) est bien plus compliqué à faire perdurer, dans la mesure où il est difficile pour les bénévoles de s'impliquer sur le long terme (ces personnes ayant pour la plupart une activité professionnelle ainsi que des obligations familiales). L'objectif est donc de valoriser les activités bénévoles. Il s'agit également de travailler avec les entreprises afin de leur faire comprendre que c'est une réelle valeur ajoutée que de s'épanouir dans une activité bénévole.

M. Kanaan ajoute que le DCS va travailler sur l'allégement administratif pour les clubs et associations. Il soutient que sans la participation active de bénévoles, le sport genevois ne peut plus poursuivre ses activités. Pour illustration, le travail bénévole en Suisse représenterait environ 1 milliard de francs en argent «gris».

Sur les subventions redistribuées aux institutions privées (page 160, ligne 375) de plus amples informations sont demandées, cette ligne présente un écart d'environ 400 000 francs (page 157)

M. Kanaan répond que le Fonds intercommunal, qui reçoit des éléments émanant des communes pour des projets intercommunaux, est financièrement neutre.

M^{me} Keller remarque que FBI Production est une association qui s'occupe de faire des projets de médiation culturelle dans les quartiers. Lorsqu'un tel projet s'effectue dans plusieurs communes, il peut bénéficier de l'argent du Fonds intercommunal.

Est-ce que les entités ou associations qui pourraient avoir accès au Fonds intercommunal se modifient, en lien avec la problématique de la Loi sur la répartition des tâches (LRT)?

M^{me} Keller répond que la LRT ne modifie en rien le fonctionnement de l'ACG et du Fonds intercommunal, puisque le Canton n'est pas partie prenante de ces projets. Elle évoque un élément qui a pu prêter à confusion, à savoir le fait qu'une partie du fonds général de soutien à la création est passé du Canton aux communes, ce qui n'a rien à voir avec le Fonds intercommunal. Cette nouveauté a pris un certain temps à se mettre en place, ce qui devrait être résolu à l'horizon 2018.

P. 162 les partenaires n'apparaissent pas dans les subventions monétaires?

Cela apparaît dans le chapitre 43, page 200.

M. Dose ajoute que les partenaires mentionnés se trouvent dans la ligne «autres contributions», mais qu'il est nécessaire de récupérer la liste détaillée des partenaires dans le système informatique du département.

Concernant l'écart de près de 66 000 francs sur la Fondation pour l'art moderne et contemporain (p. 163)

La fondation en question a perçu un bénéfice sur l'année 2016, qui a été rétrocédé à la Ville comme le prévoit le règlement.

Un écart de 10 000 francs pour le fonds général livre et édition; le Canton va-t-il mettre 70 000 francs ou 80 000 francs (p. 164)?

Le Canton versera 80 000 francs.

Sur la question posée à M. Pagani concernant le MAD, ce dernier a répondu que cette question devrait être adressée à M. Kanaan.

M. Kanaan lui répond que le MAD ne figure pas dans les comptes 2016, dans la mesure où cette entité n'a pas perçu de subvention en francs. Il précise toutefois qu'une gratuité a été accordée au lancement du MAD (soit une réduction dégressive du loyer jusqu'en mars 2016) afin d'aider cette entité à démarrer. Il rappelle la récente crise vécue par le MAD, le SCOM ayant décidé de leur enlever l'autorisation d'exercer leur activité et avait scellé le MAD (ce qui est une mesure particulièrement lourde), ce qui a impliqué 5 mois de fermeture du MAD. M. Pagani croyait pouvoir octroyer une gratuité du loyer au MAD pour ces cinq mois d'inactivité, ce qu'il ne peut pas faire sans l'aval du Conseil administratif. La gratuité n'a pas été accordée par le Conseil administratif pour diverses raisons: d'abord, le MAD s'était engagé à quitter les lieux au 31 mars 2016, chose qui n'a pas été faite. Ensuite, M. Kanaan aurait pu soutenir une gratuité si l'entité en question proposait un projet culturel, ce qui n'est pas le cas du MAD. Il souligne pour terminer que le MAD peut continuer à occuper ses locaux jusqu'en mars 2018.

Club des patineurs, où en sont les négociations?

M. Kanaan répond que le DCS a proposé au club un créneau supplémentaire (sous leur responsabilité). Il souligne que le département continue à les inciter à trouver des accords avec les professeurs de patinage.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il a été convenu de ne pas modifier les conventions en vigueur mais que le SPO a trouvé deux solutions afin de répondre aux besoins du club (elle précise que ce dernier n'a jamais communiqué ses réels besoins, le SPO les a donc supputés). Actuellement, le club a des heures de glace tous les soirs (sauf le mardi) en partenariat avec les professeurs, avec un quota de cinq élèves en heures libres. De plus, les professeurs ont accepté, sur la base des contrôles effectués concernant la fréquentation, de laisser tomber le dimanche après-midi, ce qui a permis de répondre à toutes les demandes du club concernant des cours collectifs. Elle termine en soulignant que le SPO a pu répondre à toutes les demandes du club et qu'un accord a été trouvé.

La glace est-elle également ouverte au public? Les Vernets ne sont-ils pas surtout utilisés par des clubs?

M^{me} Bonvin répond que les Vernets proposent des heures d'ouverture publiques, où n'importe quelle personne peut utiliser la glace. Elle souligne toutefois qu'il est interdit d'effectuer des sauts sur la glace pendant ces heures. Elle termine en rappelant que les Vernets accueillent un grand nombre de clubs sportifs (de patinage

artistique mais aussi de hockey), ce qui réduit la capacité de la patinoire à ouvrir ses portes au public. En effet, l'augmentation du nombre de clubs utilisant la glace implique une diminution du nombre d'heures d'ouverture au grand public. Elle ajoute qu'il est difficile de permettre la pratique de sports libres dans les infrastructures de la Ville (car saturées). Malgré cela, la Ville propose tout de même des heures d'accès libre aux infrastructures sportives. Actuellement, c'est le CPG qui occupe le plus fréquemment la patinoire, suivi des divers clubs de hockey. Les gratuités sont octroyées aux associations et aux clubs à but non lucratif. Elle ajoute que les professeurs de patinage paient une redevance (10% du chiffre d'affaires effectué aux Vernets) afin de pouvoir utiliser la patinoire des Vernets.

M. Kanaan complète en soulignant qu'avant ce système de paiement sur le chiffre d'affaires, les professeurs payaient un forfait de 2500 francs pour utiliser la glace.

P. 173 (gratuités patinoires), l'écart entre les comptes et le budget est-il justifié par l'extension des horaires pour les clubs?

M^{me} Bonvin répond que le planning de la patinoire est très compliqué à prévoir. Pour illustrer cette complexité, elle remarque que le GSHC a demandé à la SIHF de planifier ses matchs uniquement en semaine, ce qui impliquerait d'enlever des heures de glace aux clubs les soirs de match. Le SPO a décidé de ne pas planifier d'entraînement pour le patinage les soirs d'éventuels matchs et de planifier des entraînements pour les clubs de hockey, ce qui implique que ce seraient les entraînements de hockey qui seraient annulés dans le cas d'un match du GSHC. Elle termine en soulignant que le SPO est très prudent lorsqu'il met au budget les gratuités liées à la patinoire.

Est-ce que des clubs hors Ville peuvent utiliser la glace des Vernets?

M^{me} Bonvin remarque que tous les clubs seniors ainsi que le mouvement junior sont des clubs de la Ville. GFH et la promotion de la relève sont du ressort du Canton, mais elle rappelle que la Ville joue le rôle d'accueillant pour le sport des jeunes. Seules les équipes corporatives utilisant la patinoire des Vernets ne viennent pas forcément de la Ville (et paient leurs heures de glace).

Le Canton est-il présent dans ce domaine?

M. Kanaan explique qu'historiquement, le Canton n'est que très peu présent dans le sport (à l'exception du cas particulier que représente le fonds cantonal d'aide au sport). Il ajoute que le Canton a pour la première fois octroyé une vraie subvention pour le sport suite à la création de GFH en 2010. Il ajoute que le

Canton vient d'introduire une subvention de fonctionnement pour le stade de la Praille. Après l'introduction de la nouvelle LRT, le Canton reprendra intégralement les projets de relève élite, quelques infrastructures majeures (dont le stade, l'éventuelle nouvelle patinoire ainsi que le futur centre cantonal d'entraînement pour le football au Grand-Saconnex), ainsi que la relève individuelle élite. Tout le reste sera du ressort de la commune. Il remarque que la grande majorité des infrastructures sont du ressort des communes. Il ajoute concernant ceci que les infrastructures de la Ville n'accueillent pas uniquement des communiens et qu'il cherche à introduire un tarif communiens.

M^{me} Bonvin complète en affirmant que la Ville n'accepte au sein de ses infrastructures que des clubs provenant de la Ville.

Est-ce que le Fonds intercommunal ne pourrait pas être mobilisé dans ce contexte?

M. Kanaan fait remarquer que ceci a déjà été fait dans certains cas (par exemple, le Fonds intercommunal a versé 3 millions de francs dans le cadre de la rénovation des tribunes de la patinoire des Vernets il y a huit ans environ). Il rappelle que le fonds en question a environ 15 millions de francs à distribuer chaque année, dont 2,5 millions de francs vont au Grand Théâtre ainsi qu'à d'autres entités ou événements culturels (Bibliobus par exemple). La somme restante est utilisée pour des projets d'investissement (par exemple, 3 millions de francs ont été utilisés pour participer à la rénovation du Grand Théâtre).

A quelle hauteur la Ville participera-t-elle à la création de la nouvelle patinoire?

M. Kanaan répond que l'accord sur cette patinoire prévoit que le Canton investisse 15 millions de francs et que la Ville injecte 5 millions de francs dans le projet, l'idée étant pour la municipalité de récupérer des heures de glace dans cette nouvelle patinoire. Il souligne que la Ville attend le projet mis à jour de la nouvelle direction du GSHC d'ici à juin 2017.

Plus de précisions sont demandées concernant la potentielle introduction d'un tarif communiens

M. Kanaan développe qu'il a l'intention de faire étudier ce système, mais qu'il n'a pas pour l'heure de proposition concrète à faire allant dans ce sens. Il remarque que la commune de Meyrin dispose déjà d'un tel système, le tarif communiens meyrinois étant accessible non seulement aux habitants mais aussi aux travailleurs, ce qui serait le système souhaitable en Ville (afin que le contrôle ne soit pas trop difficile à effectuer).

Il évoque ensuite une étude concernant les charges de la Ville (présentée il y a deux ou trois ans), concluant que le bénéfice net de la Ville (tous outils de péréquation confondus) était de 12 millions de francs et que les charges pour les autres communes étaient de 120 millions de francs.

M. Kanaan insiste sur le fait que ce type de problème est un classique pour les villes-centres, mais qu'il est particulièrement prononcé à Genève. Il ajoute que l'ACG vient de passer un nouvel accord sur les mécanismes péréquatifs qui n'est pas à l'avantage de la Ville (perte de 2,16 millions de francs par année). Il insiste sur le fait qu'il est impératif de trouver une solution à ce problème, ce qui est l'un de ses objectifs majeurs pour les trois prochaines années.

Comptes 2016 par service

Sur l'écart constaté pour les fournitures de bureau, imprimés et publicité (p. 65, ligne 310)

M^{me} Bachmann remarque qu'il s'agit là d'un artifice comptable, les revenus liés aux affiches étant dans les comptes d'un autre service alors que les charges sont imputées sur le compte 310. Elle rappelle qu'il s'agit là d'une opération financièrement neutre.

Est-ce que les partenariats Ville-Canton concernant les fonds d'art contemporain apparaissent dans les comptes, notamment Néon Parallax sur la plaine de Plainpalais?

M^{me} Keller répond par la négative et fait remarquer que les fonds d'art contemporain de la Ville et du Canton sont deux structures totalement distinctes. Concernant Néon Parallax, elle confirme que la Ville et le Canton ont établi un partenariat entre les deux fonds ainsi que le secteur privé. Cependant, les fonds n'ont pas été mis en commun, chaque fonds ayant financé des artistes différents.

Sur l'écart très important (874%) constaté entre le budget et les comptes des autres charges du personnel (ligne 309, p. 68)

M. Dose répond que ce sont les formations du personnel qui n'ont pas été inscrites au budget.

M^{me} Bachmann complète en soulignant que le Grand Théâtre a effectué plus de formation qu'à son habitude. Elle relève cependant que cette entité maîtrise parfaitement son budget au niveau du traitement du personnel (fixe et auxiliaire).

Sur l'écart constaté à la ligne 316 «Loyers, fermages et redevance d'utilisation» (p. 73)

M. Dose rappelle que le Muséum d'histoire naturelle (MHN) organise des expositions au travers de partenariats qui permettent d'équilibrer l'écart mentionné (cf. lignes 434 à 469 de la même page).

Les revenus du MHN sont deux fois plus importants que ce qui était inscrit au budget, ce qui est réjouissant

Les amendes sont budgétées au sein des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU), n'est-ce pas étrange de procéder ainsi?

M. Dose répond que le budget pour cette ligne est établi en fonction d'une moyenne observée sur les trois à quatre dernières années.

M. Kanaan complète en affirmant qu'il serait mieux dans un monde idéal de ne pas compter sur l'incivilité de certaines personnes pour équilibrer le budget. Cependant et de manière plus pragmatique, il ne serait pas raisonnable de supprimer cette ligne dans le contexte actuel où «chaque franc compte». Il ajoute qu'une telle mesure impliquerait également une coupe sur les dépenses (afin de compenser la perte comptable).

Qu'en est-il des clubs de natation; l'un serait subventionné et l'autre pas?

M^{me} Bonvin répond par l'affirmative. Elle rappelle qu'il existe deux clubs de natation ainsi qu'une école de natation commerciale. Depuis une année, chaque école utilise une piscine différente, avec des tarifs, des rémunérations et des redevances différents. Les deux clubs de natation ont obtenu 80% de rabais sur l'utilisation de la piscine car celles-ci utilisent ses revenus pour financer des cours pour les juniors. L'école n'a reçu que 20% de rabais pour justifier des tarifs bas.

Sur la subvention accordée au théâtre Malandro (mise à disposition d'entrepôts), celui-ci ne pourrait-il pas profiter à d'autres, le théâtre en question a de plus les moyens de payer la location de ses entrepôts?

M. Kanaan répond que le théâtre en question n'a pas de moyens conséquents. Il rappelle que le TKM n'a pas assez d'espace de stockage pour répondre à ses propres besoins. Il remarque que la compagnie du théâtre Malandro devait proposer un projet de valorisation de son patrimoine, qui n'a pas été déposé. Il termine en soulignant que la question reste encore en suspens.

Le cas des Montreurs d'Images et de leur entrepôt n'a pas non plus évolué

Ecarts entre les auxiliaires et les postes vacants

M^{me} Bachmann affirme, concernant les postes vacants, que la DRH effectue un travail de recherche des postes non-occupés sur l'ensemble des départements. Chaque poste non occupé au 31 décembre est considéré comme vacant. Elle remarque qu'actuellement, il y a 2,3 postes réellement vacants (impliquant qu'aucun processus de recrutement n'a été lancé et qu'il n'y a pas eu de nomination). Concernant ces 2,3 postes, le service a décidé de ne pas les repourvoir car ils veulent les transformer (par exemple, le service attend un départ à la retraite pour créer un nouveau poste).

Ensuite, environ 26 postes (soit environ 60% des postes vacants) étaient en cours de recrutement au 31 décembre et 11,8 postes sont constitués de gens ayant été nommés mais n'ayant pas encore pris leurs fonctions. Par ailleurs, elle constate que plus le processus de recrutement est lent, plus le nombre de postes vacants est important (le non-dépensé sur les postes fixes augmentant également). Cette lenteur dans le processus de recrutement explique aussi l'écart important entre le budget et les comptes en ce qui concerne le coût de la main-d'œuvre auxiliaire. En effet, il faut avoir recours à des auxiliaires en attendant le remplacement d'un poste. Elle souligne par ailleurs que les dépassements liés au recrutement d'auxiliaires sont compensés par le non-dépensé sur les postes fixes ou par des recettes.

M^{me} Bachmann remarque que l'écart constaté pour la BGE est lié à une proposition (permettant d'engager des auxiliaires) pour la rétroconversion votée par le Conseil municipal, qui s'est terminée en 2016. Elle souligne toutefois que ceci est financièrement neutre pour la Ville, car les revenus viennent de la proposition.

Elle relève ensuite que la seule institution ayant un vrai dépassement est le musée Ariana, avec un dépassement d'environ 60 000 francs au niveau du traitement du personnel. Ce dépassement est causé par le fait que cette entité a un budget de 0 pour les auxiliaires, qui est un défaut structurel et justifie que le DCS les autorise à faire des dépassements car il sait que globalement ce dépassement est largement compensé sur l'ensemble du chapitre 30.

Pour terminer, M^{me} Bachmann souligne que la direction a un petit dépassement de 30 000 francs (sur toutes les autres charges du personnel) qui est non maîtrisable par le département. Cependant, elle soutient qu'il n'y a pas de dépassement concernant les salaires de la direction.

Séance du 30 mai 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice, M. Sébastien Vionnet, responsable du contrôle interne et gestion du département, et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

M. Barazzone entame son introduction en soulignant que les principaux écarts constatés au sein de son département concernent le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP). Il est fait mention de «pertes sur débiteurs» en lien avec les Fêtes de Genève, mais en réalité il ne s'agit pas de cela; c'est la méthode comptable qui a imposé pareille dénomination. Il rappelle que dans le cadre des Fêtes de Genève, la Ville met à la disposition des organisateurs – c'est-à-dire la Fondation Genève Tourisme – le domaine public à titre de gratuité. Cette gratuité est accordée sur présentation des comptes audités de cette fondation. Or, cette année, ces comptes n'ont pas encore été rendus, en raison d'un audit interne mené par le Canton de Genève et qui n'est pas encore achevé. Il précise que dès que ces comptes seront obtenus, la gratuité sera accordée et cette position de -2 millions de francs sera supprimée.

Le second écart important constaté au sein du SEEP a trait à une absence d'augmentation de revenu prévue sur les taxes de chantiers. Il rappelle que cela s'explique par le fait que certains gros chantiers localisés dans les rues Basses sont désormais achevés. De plus, le Conseil d'Etat a modifié un règlement qui prévoit à présent des montants distincts pour les rénovations et les constructions en tenant compte également de la durée de ces chantiers. Or, il rappelle que le canton a augmenté drastiquement – de l'ordre de 500% – les taxes des chantiers à partir d'un délai de 30 jours. Le budget a, par conséquent, été surestimé. Il profite de l'occasion pour annoncer que selon toute vraisemblance les revenus sur les chantiers seront encore plus bas en 2018, en raison de cette modification du règlement par le Conseil d'Etat qui prévoit des maximums moins élevés que les maximums pratiqués en Ville de Genève. Il ajoute que le Grand Conseil prépare un projet de loi qui fixe des tarifs encore inférieurs aux maximums prévus par les autorités cantonales.

Comptes 2016 par politique publique

Quelle est la solution relative aux «poubelles vertes» pour les immeubles n'ayant pas suffisamment de place?

M. Barazzone rappelle que 50 000 «petites poubelles vertes» ont été distribuées en Ville de Genève (100 000 à l'échelle du canton). Il informe que cette distribution s'effectue en main propre par des collaborateurs de la municipalité qui vont sonner directement chez les gens et leur expliquent comment s'en servir.

Il reconnaît que des dérogations peuvent être délivrées lorsqu'il est impossible d'installer un container supplémentaire dans certains immeubles – ce que le règlement y relatif exige dorénavant. Cependant, près de 70 éco-points (sur les 112 qui existent en Ville de Genève) ont déjà été équipés d'une benne spécifique destinée aux déchets organiques. La solution consiste donc à se rendre à l'éco-point le plus proche afin d'y écouler les déchets organiques – à l'instar de ce qui se fait déjà pour le verre, le PET, etc. Il précise que des discussions sont en cours avec les grands magasins tels que Coop ou Migros afin d'étudier la possibilité d'installer à proximité de leurs enseignes un point de récolte des déchets organiques. De plus, face au succès que rencontre ce nouveau mode de triage, une rencontre est prévue avec les grands propriétaires d'immeubles en Ville de Genève afin de s'assurer que tout le monde joue le jeu. Il signale qu'une augmentation de 50 à 100% du tri des déchets organiques a été constatée dans certains quartiers depuis l'apparition de cette nouvelle petite poubelle verte. Il conclut en déclarant que des réflexions sont en cours afin de trouver des solutions à cette problématique de manque d'espace dans les locaux à poubelles (container pliable, rails pour le déplacement, etc.).

A quoi se rapportent les augmentations liées à des frais divers, par exemple dans la ligne «services et marchandises» à la p. 200?

M. Barazzone répond que pour l'exemple donné il s'agit de TVA sur de la gratuité, ce qui ne peut par conséquent pas être budgété.

M^{me} Heurtault Malherbe ajoute qu'il a été décidé, en matière de gratuité à 100%, de prendre également en charge la TVA lorsqu'il s'agit de prestations imposables. Le Conseil administratif a en effet estimé qu'il n'était pas logique d'offrir une gratuité à un bénéficiaire et de lui faire payer par la suite la TVA. C'est pourquoi cette dernière est prise en charge par la Ville de Genève.

P. 201, ligne «protection juridique accordée à des personnes physiques», de quoi s'agit-il?

M. Barazzone répond qu'il s'agit également de gratuité accordée. Le fait que cela se retrouve sous cette rubrique s'explique par une exigence du plan comptable. Il ajoute que le détail se trouve en p. 212.

Est-il toujours prévu de budgétiser les amendes d'ordre? Ces recettes ne devraient-elles pas être considérées comme exceptionnelles et non comme moyen d'équilibrer un budget?

M. Barazzone répond que la question est légitime et que la façon dont cette ligne est budgétée relève d'une décision du Conseil administratif qu'il respecte. Il

précise que cette question est également liée à la nature du travail des agent-e-s de la police municipale (APM) entre prévention et punition des contrevenants.

Est-ce que les restaurants dont les terrasses empiètent systématiquement sur le trottoir – et obligent les piétons à marcher sur la route – sont amendés?

M. Barazzone confirme que cela est le cas. Il rappelle que des contrôleurs du domaine public patrouillent pour ce faire. Il informe que la sanction peut aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'avoir une terrasse. Il ajoute qu'il faut également faire preuve d'un certain jugement afin d'éviter que la Ville ne se meure. Il faut parfois interpréter les règlements de façon souple.

Est-ce que le fait de ne pas systématiquement amender les cyclistes qui enfreignent le code de la route relève de la même mansuétude et de la même logique de souplesse?

M. Barazzone rétorque qu'il ne veut pas rentrer dans le débat. Cependant, il ajoute que les cas de mise en danger des plus faibles (enfants, personnes âgées) sont systématiquement sanctionnés. Dans les deux cas (restaurateurs et cyclistes), le règlement s'applique.

Combien de collaborateurs évoluent dans le service «protection civile»?

M. Barazzone répond à ce sujet qu'il est possible que ce service revienne en tout cas partiellement ou même entièrement à la charge du Canton. Ce service contient 14 postes équivalent temps plein (ETP) (cf. p. 211).

P. 205 «subventions accordées à l'étranger», s'agit-il de matériel de fête et, si oui, pour quelle manifestation?

M. Barazzone explique qu'il s'agit de gratuité.

(Annexe 9 – Gratuités)

Comptes 2016 par service

Comment les choses avancent-elles chez les pompiers?

M. Barazzone répond que les engagements de nouveaux pompiers ont eu lieu et se poursuivent au fur et à mesure que le Conseil municipal vote les postes. Trois ETP supplémentaires sont prévus pour le budget 2018, augmentant ainsi le nombre total de pompiers professionnels à vingt-cinq, ce qui permettra d'ouvrir

vingt-quatre heures sur vingt-quatre les deux casernes secondaires de Frontenex et des Asters – avec, certes, les petits trains de mesures, mais en permettant néanmoins d’assurer une meilleure sécurité, la nuit notamment. La question de l’aménagement des casernes (conduit par la Direction du patrimoine bâti) avance également. A ce sujet, il informe que deux problèmes se posent: l’un a trait à une question structurelle de la caserne des Asters et l’autre est lié à la présence du club de ping-pong à Frontenex. M. Barazzone informe qu’il sera bientôt en discussion avec M. Kanaan à ce sujet et précise qu’en ce qui le concerne – et sous réserve d’une décision du Conseil administratif – la priorité est la sécurité (notamment en diminuant le temps d’intervention). Il conclut en rappelant que la Ville de Genève assume pour le compte d’autres communes (notamment celles des Trois-Chêne) un certain nombre de charges et d’infrastructures que ces dernières n’ont pas pu – ou pas voulu – assumer.

Où en sont les négociations avec l’Association des communes genevoises (ACG) à ce sujet?

M. Barazzone répond que ces discussions avancent. Il informe qu’une assemblée générale de l’ACG aura lieu le 21 juin prochain afin de traiter de la question du «concept opérationnel feu» piloté par le Canton, la Ville, le corps des sapeurs-pompiers volontaires. Il rappelle que ce concept vise à déterminer la direction à suivre en termes de secours jusqu’en 2030. Il prévoit notamment la construction de deux casernes supplémentaires de professionnels (l’une dans la région de Vernier et l’autre vers Bernex). Il rappelle que pour des raisons historiques le Service d’incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève assure les interventions sur l’ensemble du territoire cantonal. Or, les interventions en dehors des frontières de la Ville représentent pas moins de 42% du total des sorties. Néanmoins les autres communes ne payent qu’entre 30 et 33% du montant global du «budget feu». C’est pourquoi M^{me} Salerno et lui-même ont négocié une augmentation de cette participation depuis plusieurs années (2 millions de francs il y a trois ans, 800 000 francs l’année dernière et encore 800 000 francs supplémentaires l’année prochaine). Cependant ces augmentations n’ont pas permis de remplir le décalage constaté. Les autres communes ont conditionné leur participation pleine et entière (et au bouclage des sommes dues) d’être intégrées dans une nouvelle structure qui doit encore être définie et réglementée par une loi du Grand Conseil. Cette structure prendrait la forme d’un établissement public autonome spécial. Il conclut en expliquant que les conditions financières et les diverses obligations doivent encore être débattues.

Est-ce que le différentiel de 260 000 francs dans les comptes (p. 82) s'explique justement par cette réticence des communes?

M. Vionnet répond que cette somme s'explique par la contribution de la Ville de Genève à l'école latine de formation des sapeurs-pompiers professionnels. Il explique qu'auparavant la Ville touchait de l'argent pour la formation des différents aspirants. Or, à partir de cette année, cela changera: la Ville aura davantage de charges et refacturera après coup la mise à disposition du matériel et de l'instructeur à l'école de formation (ce qui se retrouvera sous le groupe 434).

Est-ce que le Grand Genève constitue un sujet de préoccupation en la matière?

M. Barazzone répond que les pompiers genevois interviennent dans les départements proches sur la base d'une collaboration conventionnée. Il précise que la réciproque est vraie également. Il souligne que très peu d'interventions de ce type ont lieu par année et informe que le chiffre exact (qui se trouve dans le rapport d'activité) sera transmis aux commissaires. Il précise en outre que la commune de Céligny dispose d'un accord similaire mais avec le Canton de Vaud, pour des raisons géographiques évidentes.

Comment expliquer les importantes différences (négatives) en matière de traitement du personnel que l'on constate un peu partout au sein des services?

M. Barazzone répond que cela s'explique par la décision prise par le Conseil municipal de geler des postes vacants (à hauteur de 15 millions de francs).

M^{me} Heurtault Malherbe précise que les postes sont intégralement budgétisés au sein des départements mais reposent sur un montant de 15 millions budgétisés pour toute la Ville de Genève au sein de la DRH. Les postes vacants entraînent donc des non-dépensés. Néanmoins les charges de personnel accusent un écart d'uniquement 2 millions de francs sur l'intégralité des dépenses liées au personnel.

La voirie travaille-t-elle également les week-ends?

M. Barazzone confirme que des équipes volantes travaillent les soirs de week-ends ainsi que le dimanche matin. Il précise qu'auparavant la voirie ne travaillait qu'épisodiquement les week-ends, alors qu'à présent cet engagement est systématique.

Est-ce que des interventions systématiques sont prévues aux abords des McDonald's?

M. Barazzone répond que non. Il précise que cette question relève en réalité du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), qui s'occupe de coordonner les différentes mesures et qui dispose, contrairement aux autorités municipales, de véritables moyens de coercition.

Serait-il possible de supprimer les sacs plastiques jaunes des poubelles publiques?

M. Barazzone répond qu'en l'état et selon le service de la voirie on ne dispose pas de solution de remplacement efficace (pour des raisons de coûts, de solidité et de considérations d'hygiène). Il précise toutefois qu'il n'est pas en mesure d'affirmer qu'il n'existe pas une solution ailleurs.

Pages jaunes

Qu'est-il advenu du «Concours de la Rose»?

M. Barazzone répond que ce concours a été supprimé parce que d'une part la terre n'était pas assez riche pour y faire pousser des roses de manière optimale et, d'autre part, parce que le dîner destiné aux obtenteurs n'était pas assez ouvert au public. Il a également demandé à ce que la roseraie soit rénovée car il estime qu'elle n'est pas digne de ce qu'on attend d'une roseraie à Genève. Il précise que des dons privés ont été reçus et permettront de financer une partie, si ce n'est l'intégralité de cette rénovation. Il conclut en déclarant que pour l'heure, ce concours n'existe plus.

Quid de la barrière de la nouvelle Horloge fleurie?

M. Barazzone confirme que celle-ci a été rehaussée de 50 cm mais que son format est identique à la précédente et qu'on ne la remarque quasiment pas. Il précise qu'il assume totalement cette décision, car cette horloge fleurie est systématiquement saccagée. Il informe que l'année dernière pas moins de 56 plaintes pénales ont été déposées suite à des dégradations. D'ailleurs, un détecteur de présence a été installé afin de signaler aux personnes qui auraient franchi les limites qu'il leur faut dégager. Cet appareil est en plus relié à la centrale d'une agence de sécurité privée qui peut intervenir en cas de problème (il rappelle que les APM ne travaillent pas la nuit et que la police cantonale a d'autres chats à fouetter).

Du nouveau concernant le musée des pompiers et son éventuel déménagement?

M. Barazzone informe que le Conseil administratif a chargé M. Moret de lancer des recherches afin de trouver un local suffisamment grand pour accueillir le musée des pompiers. Ces recherches sont donc en cours.

Pourquoi la subvention à l'association La Libellule accuse-t-elle un dépassement de budget?

M. Vionnet répond que cela s'explique par le fait que cette subvention est versée en plusieurs fois et qu'il s'agit de la quatrième partie qui a été versée en 2016.

A quoi correspondent les 460 francs de gratuité des transports SIS – sanitaire?

M. Barazzone répond qu'il s'agit sans doute d'un cas exceptionnel où la Ville a accordé la gratuité à une personne ne pouvant pas s'en acquitter. Il rappelle en effet que la moitié du montant d'une seule course annuelle est prise en charge par l'assurance maladie.

Séance du 31 mai 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière (DFIN), M^{me} Francine Koch, directrice adjointe (SJS), M. Frédéric Vallat, directeur de département (SJS), M^{me} Laura Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M^{me} Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), M. Antoni Perez de Tudela, chef du Service de la jeunesse (DEJ), M. Ludovic Fiala, administrateur (DEJ), M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Michael Zurkinden, administrateur au Service social (SOS), M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et M. Philippe Borcard, responsable du contrôle interne et gestion (SJS)

M^{me} Alder rapporte que les charges du DCSS ont totalisé 270 millions de francs en 2016, alors que le budget se montait à 276,7 millions. Cet écart de 6,7 millions totalise un non-dépensé, représentant 2,4% du total des charges. Cette somme comprend également les budgets des comptes compétents, initialement imputés au département, et qui finalement n'ont pas été engagés. Cela représente plus de 1,7 million – principalement des budgets d'entretien des immeubles, des frais d'énergie, des travaux informatiques; il y a également des amortissements, décalés dans le temps, et des imputations internes. On peut relever que le Service de la petite enfance n'a pas eu besoin des montants prévus pour financer les structures d'accueil de la petite enfance; ce non-dépensé se monte à 2,3 millions. Pour

le reste, les services ont bien tenu leur budget – en travaillant de manière économe, en dépit de l’augmentation générale des activités – qui suit l’augmentation de la population en Ville de Genève. Du côté des revenus, les services ont collecté plus de recettes que prévu, principalement au Service des pompes funèbres; au total, l’excédent est de l’ordre de 278 000 francs sur un total de recette budgété à 10,7 millions de francs.

L’année 2016 a été chargée pour le Service de la petite enfance, avec la création de trois structures proposant un total de 213 nouvelles places, à Champel, Varembe et Chandieu. Le SDPE a également dû fermer la structure de coordination de l’accueil familial de jour, les accueillantes étant réengagées par les crèches familiales. Enfin, le Conseil administratif a validé un nouveau barème et mis en place une nouvelle grille tarifaire qui a permis de diminuer les prix de pension pour une majorité des familles. De 109 millions de francs, le budget du Service de la petite enfance représente le principal poste de dépenses du département; sur cette somme, près de 99 millions de francs avait été prévus pour subventionner les structures d’accueil de la petite enfance. Or, les besoins se sont avérés finalement moins importants que programmés et le non-dépensé est proche de 2,1 millions de francs, en lien avec l’exploitation différée de certaines places.

En 2016, la Ville de Genève a soutenu la création de trois nouvelles structures; deux d’entre elles ont connu toutefois une ouverture progressive, les groupes des grands (2-3 ans et 3-4 ans) ouvrant à la rentrée de 2017.

Il faut ajouter à cela le fait que les travaux occasionnés par la rénovation des Minoteries ont conduit finalement à réduire provisoirement le nombre de places de cette institution. Ceci a également été une source d’économies pour la Ville. Par ailleurs, les structures d’accueil de la petite enfance ont enregistré en 2016 plus de recettes que prévu initialement:

- Les montants facturés aux parents ont été plus importants qu’attendu; avec l’entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire, il était en effet cependant difficile de prévoir les incidences financières précises.
- Les dédommagements de tiers ont été plus importants que budgété; il s’agit notamment des remboursements d’assurance.

Le non-dépensé de 2,1 millions de francs peut paraître élevé – mais il représente moins de 3% du budget total. Le Service suit de près les différents éléments ayant un impact sur le résultat financier; l’exercice de prévision est souvent difficile et, pour certains événements, pratiquement impossible. Pour 2017, la Ville devrait soutenir la création de 33 places; entre 2018 et 2025, ce sont encore 725 nouvelles places qui devraient être proposées à la population.

En ce qui concerne le Service des écoles, l’année a été évidemment marquée par l’inauguration de l’école de Chandieu et la rénovation de l’école des

Crêts-de-Champel. Le Service a dû faire face à une augmentation importante des effectifs d'enfants inscrits aux restaurants scolaires ou aux activités parascolaires du soir. L'augmentation de la contribution au GIAP témoigne de cette situation.

Pour simplifier la gestion des restaurants scolaires par les associations, l'ECO a appuyé le déploiement d'un nouveau système de facturation aux parents, sur une base d'abonnement.

Enfin, le Service a mené à bien la réorganisation du nettoyage des bâtiments scolaires, qui a donc été finalisée pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Les comptes du Service présentent un non-dépensé de 1,7 million de francs, qui est dû pour l'essentiel aux comptes compétents – notamment les travaux d'entretien réalisés par la DPBA sur les bâtiments scolaires. Si l'on entre dans le détail, on notera que les comptes reflètent une situation transitoire notamment dans le cadre de la réorganisation du nettoyage des écoles où le Service a dû disposer d'une certaine marge de manœuvre en engageant provisoirement des auxiliaires. Des mandats ont également été confiés à des entreprises privées – en attendant que les postes soient repourvus.

En résumé, le non-dépensé peut certes donner l'illusion que l'ECO dispose de moyens financiers conséquents; en réalité, l'examen approfondi des comptes démontre le peu de marge de manœuvre dont il dispose – pour assurer notamment le nettoyage et l'entretien des écoles. Les coupes budgétaires opérées par le Conseil municipal en avril dernier dans les comptes du service conduiront à des dépassements budgétaires sauf à revoir les prestations d'entretien des locaux scolaires.

Pour ce qui est du Service de la jeunesse, il faut rappeler la longue absence du chef de service, pour raison de santé. Le DEJ n'en a pas moins assuré ses missions, les travailleurs sociaux hors murs accomplissant un travail important auprès des jeunes en difficulté. A titre d'exemple, près de 300 jeunes ont participé à l'un des projets de locaux en gestion accompagnée. Plusieurs événements auront marqué l'année écoulée: les promotions citoyennes en février, le Forum des maisons de quartier en mai, la participation à la Semaine de la démocratie, organisée par la Chancellerie, puis le Geneva Parkour au mois d'octobre.

Enfin, il faut souligner le travail accompli autour de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, par l'association BAB VIA, désormais rattachée à la FASE. Quelques chiffres: la Boîte à boulots a proposé 1280 petits jobs à des jeunes en 2016; l'antenne VIA de son côté a organisé 47 ateliers préparatoires et 229 stages dont ont bénéficié 185 jeunes (VIA et PP2). Et surtout, le nombre de sorties positives a été important en 2016 (51 sorties vers une formation, un emploi ou un projet personnel).

Ceci étant, le Service de la jeunesse n'a pas pu mener tous les projets qui avaient été prévus. De fait, les comptes présentent un non-dépensé important –

qui s'explique pour deux raisons principales: l'événement «Plaine de jeunes» a désormais un rythme bisannuel. La prochaine édition est prévue pour octobre 2017; un centre de loisirs a connu des difficultés organisationnelles, au point que ses budgets ont été gelés en 2016; la situation devrait reprendre son cours en 2017. Avec l'arrivée du nouveau chef de service, une nouvelle dynamique se met en place et de nouveaux projets devraient bientôt émerger.

Il faut relever qu'une nouvelle impulsion a été donnée à la politique sociale de proximité, portée par le Service social, le Service des écoles et le Service de la jeunesse. Cette politique se déploie maintenant dans tous les quartiers par le biais des Antennes sociales de proximité, des Points info-services et des Espaces de quartier. Elle s'adresse en particulier aux enfants et aux familles, aux jeunes, aux aîné-e-s, aux personnes précarisées et aux nouveaux habitant-e-s. La lutte contre la fracture sociale passe également par les aides financières que la Ville de Genève accorde. En 2016, 2571 familles ont reçu l'allocation de rentrée scolaire et 4677 personnes ont bénéficié des prestations sociales municipales complémentaires (AVS-AI). Ce chiffre augmente d'année en année, conséquence du vieillissement de la population et d'une précarisation de certain-e-s aîné-e-s. L'inclusion des plus vulnérables est tout aussi essentielle au maintien de la cohésion sociale. Le Service social a poursuivi son travail auprès des personnes sans abri, en améliorant leur prise en charge dans les différents dispositifs. Durant l'hiver 2015-2016, la Ville a mis un abri PCi supplémentaire à la disposition de l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut pour l'hébergement d'urgence des familles et des mineurs. Ce dispositif a été reconduit en 2017.

Dans le courant de l'hiver 2016-2017, le Service social aura assuré 21 115 nuitées pour 1076 personnes différentes. Les comptes du Service terminent l'année avec un non-dépensé de 1,1 million de francs. A ce propos, il y a une coquille qui figure dans le rapport d'activité, lequel présente le compte social à l'équilibre (page 26). Le rapport sera corrigé et une nouvelle version figurera sur le site. Ce non-dépensé de 1,1 million de francs représente environ 3% du budget. Un montant de 327 000 francs lié aux charges de prévoyance professionnelle (compte compétent) apparaît en première lecture. Or, il s'agit en fait d'une erreur d'estimation par la DRH relative à un montant de 175 247 francs dans les charges immobilières liée principalement à une baisse de loyer négociée par le Service et concernant des locaux de l'Hospice général et de l'IMAD. L'amortissement a été surévalué, à hauteur de 145 000 francs. Il existe également plusieurs montants non dépensés qui figurent dans le budget des charges; cette situation s'explique par une gestion rigoureuse ayant permis de réaliser des économies sur notamment les publications, ou sur l'organisation des manifestations. Enfin, la fermeture des espaces de quartier aînés pour travaux a également conduit le SOS à réaliser des économies pendant l'exercice 2016. Ainsi, aucune prestation n'a été mise en péril en 2016.

Les comptes du Service de l'état civil et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire appellent peu de commentaires. Le Service de l'état civil a pu faire face à une augmentation constante de son volume d'activité, suivant en cela la croissance démographique de notre Ville. Fait notable, le CIV parvient à assumer ses tâches en interne, en misant sur la simplification des processus, l'automatisation des tâches et demain la numérisation des registres de l'Etat civil. Cette approche exemplaire doit être saluée. Les comptes du Service présentent un non-dépensé de 254 000 francs, explicable par la difficulté qui existe à remplacer du personnel qualifié en cas de maternité ou d'absence maladie.

Le Service des pompes funèbres a travaillé en 2016 à la modernisation de ses installations. Les infrastructures de Châtelaine, rénovées, ont été inaugurées officiellement. Le projet de rénover le cimetière de Plainpalais s'est poursuivi, avec pour objectif de proposer à terme 11 chambres mortuaires. Le projet de rénovation de Saint-Georges devrait aboutir au dépôt d'une proposition en 2017. L'année 2016 a été marquée par la célébration du 150^e anniversaire du Service, mais également par l'accueil de l'exposition Open End au cimetière de Plainpalais. Sur le plan comptable, le budget présente un non-dépensé de 438 000 francs; ce montant s'explique pour l'essentiel par une estimation très prudente du coût d'entretien des fours, lors de l'élaboration du budget 2016.

Ainsi, les comptes de la direction du département sont pratiquement à l'équilibre. Pour ce qui est de l'Unité de la vie associative, un rapport détaillé rend compte des montants engagés et des bénéficiaire des subventions ponctuelles.

M^{me} Alder conclut en rappelant que la Ville de Genève est confrontée à des évolutions sociales importantes:

- l'accroissement démographique et les flux migratoires, qui voient la population se renouveler et s'accroître dans des proportions importantes – posant la question de la cohésion sociale de notre Ville;
- la demande constante des familles, pour une prise en charge des enfants en crèche, puis au parascolaire – avec les implications en termes d'organisation et de financement;
- les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes de 15 à 25 ans, pour peu qu'ils soient en difficulté scolaire ou familiale; le vieillissement de la population, qui est une chance – mais qui impose de prévenir le risque d'isolement;
- la précarisation de franges entières de la population, le risque que ne se creuse la fracture sociale qui impose aux communes de travailler en complétant l'action du Canton et des associations.

Tous les services sont confrontés à ces tendances lourdes qui changent notre ville. Les services doivent adapter constamment leurs prestations, pour répondre

aux besoins de la population. Ils doivent gagner en efficacité, automatiser des processus, en bref, trouver des marges de manœuvre, dans un contexte où les budgets de fonctionnement n'augmentent pas. Il faut qu'ils puissent garder une marge de manœuvre – réaffecter les ressources disponibles – quand elles existent – pour maintenir les prestations ou les réorienter.

M^{me} Alder tient à exprimer ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui ont accompli un travail remarquable tout au long de l'année. Elle remercie également les associations soutenues par la Ville, leurs bénévoles et leurs équipes pour leur engagement au service de la collectivité.

Questions des commissaires

Les dépenses du DCSS sur les groupes 31 sont moins importantes que la coupe linéaire de 2% instituée par le Conseil municipal

M. Vallat rappelle que les services de la Ville sont tenus par la Loi sur l'administration des communes (LAC) de ne pas enregistrer de dépassements de comptes. Cela dit, il faudrait procéder à un examen au cas par cas pour identifier des écarts financiers d'un compte à l'autre.

Quelle est la nature des dépassements annoncés par M^{me} Alder?

M^{me} Alder indique que la LAC impose au Département d'informer le Conseil municipal des dépassements prévisibles. En l'état, les coupes opérées sur l'entretien des préaux risquent de créer des complications financières au Service des écoles.

M^{me} Widmer confirme ce propos. Les sommes du service sont engagées dès le début de l'année. Le vote du budget au mois d'avril limite les possibilités de rattraper les dépenses.

Où en est le dossier sur les demandes d'allocation «rentrée scolaire» qui avait été envoyé à la Commission de la concurrence (COMCO)?

M^{me} Alder rapporte que le Service de surveillance des communes a rendu un avis qui ne contestait pas la validité de la délibération mais rendait attentif le Conseil administratif au respect de la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI). Saisie pour éclaircir cette question, la COMCO a annoncé qu'elle ne pourra pas prendre en charge le dossier immédiatement compte tenu de contraintes de calendrier.

M. Vallat estime que la position du Service de surveillance des communes amène à s'interroger sur les critères de sélection. A ce stade, il semble difficile

pour une collectivité publique de privilégier exclusivement des commerces communaux. Si l'on veut éviter de se trouver face à un nombre important de contestations, il faudra trouver la meilleure solution pour mettre en vigueur la délibération.

Le Canton de Vaud et l'association Caritas auraient initié un système qui transforme l'allocation de rentrée en bons. Sachant que cette opération fonctionne plutôt bien, quelles sont les raisons poussant le DCSS à attendre les résultats de l'étude de la COMCO?

M^{me} Alder souligne qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de la part du Département. La difficulté de l'opération réside dans le confinement de cette prestation au territoire de la Ville de Genève. La vérification de tous les tickets de caisse risque de bloquer le travail de l'administration.

M. Zurkinden ajoute que le SOS collabore avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et différents prestataires externes pour examiner toutes les options possibles en attendant l'avis de droit de la COMCO. L'un des enjeux de l'opération est d'éviter un coût administratif trop important. Il est clair que la vérification des tickets nécessitera un effort logistique considérable. En ce qui concerne la hausse des subsides, le SOS n'a pas constaté de baisse des bénéficiaires d'autres prestations. En 2016, 2750 personnes ont touché l'allocation «rentrée scolaire», ce qui correspond à environ 3700 enfants. Sachant que le subside est attribué à un nombre d'enfants beaucoup plus élevé, l'impact de la hausse des subsides ne devrait pas être énorme en Ville de Genève.

Sur l'argument de la concurrence en défaveur des bons, le Conseil administratif a soutenu la création d'une monnaie de référence qui aurait exclu un certain nombre de commerces. L'opposition s'agissant de cette action qui touche le territoire de la Ville demande explication

M^{me} Alder considère que la comparaison n'est pas pertinente. L'allocation «rentrée scolaire» concerne l'acquisition d'affaires d'école très variées. Très peu de commerces permettent d'acheter l'ensemble de ces fournitures. Ainsi, les familles vont se retrouver avec plusieurs tickets de caisse qu'il faudra examiner pour valider l'allocation. Le traitement de chaque famille risque d'alourdir fortement le travail de l'administration.

M. Vallat ajoute que le Service de surveillance des communes a attiré l'attention du Département sur la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) qui interdit la discrimination à l'encontre de commerces situés sur le territoire suisse. En regard de ce texte, il faut trouver une solution qui évite au Département de se retrouver devant plusieurs demandes de remboursement émises par des commerçants.

La solution des bons serait accueillie favorablement par l'Association des boulangers et confiseurs de Genève, qui a déjà reçu une centaine d'appels de commerçants souhaitant connaître la date de la mise en service de ce nouveau système

M^{me} Alder fait remarquer que l'achat en ligne est le véritable concurrent du commerce local actuellement. Sachant que la situation risque de s'aggraver dans les années à venir, ce n'est pas le budget de 500 000 francs dédié aux allocations «rentrée scolaire» qui va modifier fondamentalement la situation des petits commerces.

Est-ce que le Département dispose d'informations sur les classes touchées par la baisse des tarifs des lieux d'accueil de la petite enfance votée en 2016. Existe-t-il une étude comparative avec les autres années?

M^{me} Alder considère qu'il est difficile de répondre à cette question étant donné que la composition du revenu peut beaucoup varier d'un groupe familial à l'autre. En revanche, on constate une augmentation du nombre de familles à haut revenu qui contribuent au financement de ces structures.

M^{me} Capeder relève que les rentrées de pension ont augmenté cette année malgré la baisse des tarifs. Cela dit, ce type d'élément est toujours difficile à prévoir à cause de la variabilité des revenus de chaque famille.

M^{me} Alder rappelle que les derniers espaces de vie infantine à avoir été ouverts (crèche du CMU, crèche de Chandieu, crèche de Varembe) se trouvent dans des quartiers où les revenus sont plutôt confortables.

Un bilan plus détaillé du nouveau système de nettoyage des préaux est demandé

M^{me} Widmer indique que le Service des écoles a décidé de prolonger la phase pilote sur une année complète. Une nouvelle répartition des tournées entre le personnel de la Ville et des sociétés privées a été mise en place. Un des enjeux de la méthode est de répondre à la mise à disposition de salles d'école aux particuliers et aux associations le week-end. L'évaluation de la phase pilote semble révéler des résultats plutôt positifs. L'une des réflexions du service porte sur un éventuel équilibrage des interventions en fonction des saisons.

Existe-t-il un bilan financier des trois mois d'essai de la méthode en 2016?

M^{me} Widmer ne dispose pas d'informations à ce sujet. Selon les estimations actuelles, l'opération sur une année pourra être menée à coûts constants. Par contre, le renforcement de certains passages le week-end nécessiterait une augmentation de budget.

Le Département prévoit la création de 70 nouvelles places d'accueil petite enfance en 2017. Or, M^{me} Alder a évoqué une trentaine de places durant sa présentation, quel est le bon chiffre?

M^{me} Capeder lui répond que le différentiel s'explique par le retard pris dans l'élaboration de deux projets en collaboration avec des partenaires privés. Les places de crèches en question ne pourront pas être disponibles avant le début de l'année 2018.

Par ailleurs 657 places vont être créées entre 2018 et 2025. Il faut toutefois compter un différentiel entre les places annoncées et leur mise à disposition. Alors que certaines places pour enfants sont ouvertes dès la première année, les autres groupes doivent attendre les années suivantes. Ce report explique une partie du boni de cette année.

Est-ce que le Département a planifié une nouvelle stratégie concernant la fermeture des préaux? Il semble que le préau de l'école des Crêts-de-Champel par exemple soit fermé au public en dehors des heures de cours

M^{me} Alder répond que le Département procède au cas par cas dans ce domaine. La pratique est toujours instituée en accord avec l'établissement scolaire et les habitants.

M^{me} Widmer atteste que l'un des accès à l'école des Crêts-de-Champel est bloqué temporairement par un portail en fin de journée. Cette situation s'explique par la poursuite du chantier de rénovation à cet endroit.

M^{me} Koch précise que l'ouverture des préaux se décide au cas par cas. En ce qui concerne l'école des Vollandes, plusieurs services (SOS, ECO, DEJ) se sont concertés dans le but de proposer des animations de préau le week-end. L'un des enjeux de cette opération est de diminuer le nombre d'incivilités.

Quelle est la politique du Département en matière d'animations parascolaires?

M^{me} Alder confirme que plusieurs familles ont des difficultés à payer les prestations parascolaires. Face à cette situation, le Département tente, avec le SOS, d'amener ces personnes à faire appel à l'enveloppe financière créée pour payer les repas. En parallèle, l'ensemble des écoles proposera dès l'année prochaine un abonnement au restaurant scolaire de midi. Cette démarche a pour objectif de rendre attentifs les parents à leur engagement financier. Cela dit, les défauts de paiement ne permettent pas d'exclure un enfant de la cantine.

M^{me} Widmer ajoute que le manquement aux obligations de paiement peut déboucher sur un acte de défaut de biens ou sur un accord de remboursement. Dans

le premier cas, l'ECO règle généralement la somme à l'association du restaurant scolaire concerné. Il est important de préciser que les défauts de paiement ne sont pas en augmentation. Le problème se situe du côté des procédures de recouvrement qui souffrent d'un manque de personnel. A l'heure actuelle, un seul collaborateur s'occupe de ces démarches. La simplification des démarches administratives offerte par le nouveau système d'abonnement devrait permettre de pallier cette situation. Les premiers résultats dans ce domaine sont encourageants.

Est-ce que le Département compte mettre en place des cantines pour les adolescents du cycle d'orientation?

M^{me} Alder note que les communes n'ont pas manifesté de volonté de reprendre la gestion de ces bâtiments. Cela dit, on peut imaginer que les communes créent des structures d'accueil pour les jeunes. Certains cycles d'orientation essaient, avec la FASE, de proposer un accompagnement au moment de la pause de midi. Toutefois, il semble que la plupart des adolescents ne souhaitent pas être encadrés durant les pauses repas. En l'état, ces essais ne se sont pas avérés concluants.

Quelle est la situation des restaurants scolaires de l'Europe?

M^{me} Alder annonce que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'un projet d'investissement visant à augmenter la capacité d'accueil des restaurants scolaires et agrandir les cuisines de production.

M^{me} Widmer relève que la plupart des cuisines de production de la Ville se trouvent en surproduction, certaines bénéficiant de dérogations pour pouvoir continuer à exploiter les lieux. Pour éviter la saturation immédiate, l'ECO a équipé les cuisines scolaires de l'Europe d'une nouvelle chambre de refroidissement. Cette opération a permis à l'association de retrouver une capacité de production adéquate. Le porc a été réintroduit dans les menus, et le service repas de substitution a pu être maintenu.

La Commission de la cohésion sociale a été informée que certaines cuisines scolaires étaient approvisionnées par des traiteurs. Devant l'augmentation des inscriptions à la rentrée 2017, pourrait-on envisager de poursuivre ce type de collaboration dont les résultats se sont avérés positifs? D'autre part, il faut savoir que le DIP a proposé à l'Association des artisans boulangers-confiseurs du canton de Genève de tenter une expérience de vente de produits sains et frais dans trois cycles d'orientation. Cette démarche pourrait-elle pallier en partie le problème de la malbouffe?

M^{me} Alder trouve cette dernière idée excellente.

Sur les traiteurs, M^{me} Widmer ajoute que cette option peut être envisagée si les cuisines se trouvent à saturation de production. Alors qu’il bénéficie actuellement de dérogations du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), l’ECO a déjà demandé aux associations de restaurants scolaires d’externaliser une partie de leur production à l’avenir. Dans l’immédiat, le service essaie de faire tourner les cuisines à plein régime de production.

Est-ce que le département entend poursuivre/élargir son domaine d’intervention en matière de politique sociale en faveur des seniors?

M^{me} Alder explique que cette question n’est pas résolue. A ce stade, il semble pertinent de demander un avis de droit pour déterminer les conséquences de la Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Nonobstant, il est important de savoir si les communes devront prendre en charge l’aide aux aînés hors soins.

M. Vallat précise que le Canton n’a jamais articulé de montant au cours de l’élaboration de la LRT. La facturation de montants aux communes serait contraire à l’esprit de la loi qui prévoit des transferts de tâches à coûts constants. A ce jour, le Canton n’a pas éclairci cette question mais selon la Loi sur l’assistance publique (LAP), les soins aux aînés doivent être délivrés par l’Hospice général.

Des compléments d’information sur la pérennisation du soutien apporté à l’association BAB-VIA (Boîte à Boulots-Vers l’Intégration et l’Autonomie) sont demandés. Est-ce que ces synergies avec d’autres structures pourraient aboutir à une entité unique?

M. Vallat indique que la Ville de Genève a mandaté plusieurs prestataires afin d’évaluer le travail de l’association. Un premier mandat du dispositif BAB a été confié à la HETS. Le cabinet Serdaly & Ankers a mené, pour sa part, une évaluation de l’inscription du projet VIA dans le dispositif communal et cantonal d’intégration socioprofessionnelle. Les rapports de ces évaluations se sont avérés positifs jusqu’à présent. Le cabinet Serdaly & Ankers a conclu qu’il fallait tisser beaucoup de liens entre l’association BAB-VIA et les maisons de quartier et les centres de loisirs de la Ville. Le rapport propose également de créer des synergies avec des dispositifs similaires à BAB-VIA existant dans d’autres communes. Ces structures sont rattachées actuellement à la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASE). Les économies effectuées grâce à ces réseaux s’élèvent à 80 000 francs.

M^{me} Alder précise que BAB-VIA gardera son autonomie. Seul son personnel est rattaché à la FASE.

Par ailleurs, la DEJ va rencontrer des représentants de BAB-VIA la semaine prochaine. Il faut comprendre que la véritable économie s'effectue lorsque les jeunes sortent d'une situation de rupture (scolaire ou professionnelle). Cette année, 51 personnes ont pu retrouver un projet professionnel. Si l'on veut poursuivre cet élan, il est important que le service se rapproche de BAB-VIA afin de créer des ponts avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Comptes 2016 par politique publique

P. 216 le document des comptes ne spécifie pas les montants dédiés à la politique en faveur des seniors. Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant d'avoir des précisions sur la répartition de compétences entre la Ville et le Canton dans la gestion des EMS

M^{me} Alder estime qu'il est de plus en plus difficile de définir la tranche d'âge des seniors. Les besoins des uns et des autres peuvent être différents en fonction de l'âge et du parcours de vie. Cette diversité a amené le Conseil administratif à déterminer différents axes d'intervention dans sa feuille de route sur la politique des aînés. Pour ce qu'il en est des EMS, ladite compétence est exclusivement cantonale. Historiquement, la Ville a des liens très étroits avec la FAHPA (Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées) qui gère deux résidences que sont Fort-Barreau et Les Tilleuls. Ce dernier est un établissement spécialisé dans la prise en charge de troubles de la mémoire. Fort-Barreau reste, pour sa part, l'un des lieux d'hébergement les plus abordables en Ville de Genève. L'aide apportée par la municipalité s'effectue à travers d'une gratuité de 412 000 francs pour la résidence Fort-Barreau et de 483 000 francs pour Les Tilleuls.

Le département participe-t-il à la gestion de ces établissements?

M^{me} Alder répond par la négative. Ces entités sont gérées par des conseils de fondation. Il y a quelques années, la Ville de Genève a lutté pour éviter que le Canton ne ferme la résidence Fort-Barreau.

Est-ce que le Canton pourrait laisser la Ville reprendre la contribution financière apportée aux EMS?

M^{me} Alder rétorque que le Canton privilégie l'aide à domicile. La LRT octroie à la Ville les actions figurant dans sa feuille de route (lutte contre l'isolement, plan canicule, participation à la vie du quartier). Les EMS restent de la compétence du Canton.

P. 216 encore, où en est le plan d'action visant à mettre des rues à la disposition des enfants les mercredis et le week-end?

M^{me} Koch indique que le projet élaboré en concertation avec des enfants a débouché sur environ 600 idées. Dans un deuxième temps, un jury s'est joint aux enfants pour retenir les meilleures propositions. Le département a ensuite organisé une autre rencontre afin d'expliquer la faisabilité des idées retenues. L'un des scénarios propose d'intégrer un espace dédié aux enfants lors de la manifestation «la Ville est à vous». Les enfants ont également été séduits par des projets de fermeture de rue près de la Rade.

P. 217, est-ce que les abris PCi tolèrent la présence d'animaux de compagnie?

M^{me} Alder répond qu'il n'est pas prévu de séparer les animaux de leur maître.

Est-ce que le département envisage une ouverture annuelle des abris PCi?

M^{me} Alder informe que M. Poggia a proposé un financement intercommunal des dispositifs d'urgence et des structures «bas seuil». Même si elles considèrent que le quatrième train de lois n'a rien à voir avec le désenchevêtrement voulu par le Conseil d'Etat, les communes ne sont pas opposées à soutenir financièrement les efforts de la Ville pour proposer un accueil à l'année. Quoiqu'il en soit, M^{me} Alder ne souhaite pas fermer ces abris l'année prochaine.

P. 219, où en est la réorganisation des antennes sociales de proximité (ASP)?

M^{me} Alder observe que la restructuration n'a pas engendré de coûts supplémentaires. Une dizaine de personnes sont chargées de mettre en œuvre la politique sociale de proximité de la Ville de Genève. Leurs missions consistent à accueillir les nouveaux arrivants, lutter contre l'isolement des aînés et soutenir les personnes précarisées. A l'écoute des besoins des habitants, les ASP ouvrent des points d'information et mettent à disposition des lieux de rencontres. Chaque antenne organise ses interventions sur un territoire donné pour un bassin d'environ 50 000 personnes. M^{me} Alder tient à saluer le travail de réorganisation du SOS qui débouchera sur la création d'une unité chargée de réaliser des diagnostics dans les quartiers. Sur la base de ces études de terrain, les équipes pourront cibler leurs actions auprès des personnes en situation sociale ou sociosanitaire à risque.

Quel est le nombre de logements-relais? Quand est-ce que le département aura atteint les valeurs cibles?

M^{me} Alder regrette que le projet de création de logements-relais à Fort-Barreau n'ait pas obtenu de majorité à la Commission du logement (CL). La magistrate

souhaiterait trouver une majorité quant au principe de financement des modules. Connaissant les craintes de certains élus relatives au manque de garanties, le Département devra trouver une solution alternative. En revanche, il serait déplorable qu'un tel projet passe à la trappe. L'obtention d'un logement est un premier pas vers l'autonomie individuelle.

L'association Carrefour-Rue a créé un troisième hameau pour sans-abri au Petit-Saconnex. Ce projet qui vient en aide à des personnes en difficulté a pu se concrétiser grâce à des financements privés.

Certaines personnes ne peuvent bénéficier d'indemnités de chômage en raison de l'absence d'adresse. La Ville peut-elle pallier ce genre de situations en offrant une adresse?

M^{me} Alder rapporte que le SOS négocie avec l'Office cantonal de la population (OCP) afin de considérer les personnes accueillies en abri comme titulaires d'une adresse.

L'association La Coulou offre ce type de prestations.

En revanche, les hébergements d'urgence hivernale et les accueils de nuit ne sont pas encore considérés comme des adresses pérennes.

Comptes 2016 par service

Des précisions sur les augmentations de coûts figurant à la page 92 (groupe de comptes 309) sont demandées

M^{me} Heurtault Malherbe explique que le budget de formation est centralisé à la DRH. Le réel est, pour sa part, dispatché dans les départements.

Au groupe de comptes 318, les honoraires et prestations de service sont passés de 173 000 à 223 000 francs, quelle en est la raison?

M^{me} Capeder explique que l'écart s'explique par le mandat accordé à un avocat spécialisé en droit du travail. Le Département a dû répondre aux critiques des syndicats et des associations sur les échelles de traitement et la récupération des jours de vacances.

La convention a-t-elle été remise à jour suite à l'intervention de cet avocat?

M^{me} Capeder répond par l'affirmative.

(Annexe 10 – Convention petite enfance)

Des explications sur les variations de coûts figurant aux groupes de comptes 306, 309 et 313 de la page 93 sont demandées

M. Fiala indique que l'augmentation de coûts du groupe 306 concerne les indemnités pour les frais de vêtements professionnels. Le nouveau règlement institue le paiement du nettoyage des uniformes. Quant au groupe 309, il faut savoir que les formations peuvent différer d'une année à l'autre.

M^{me} Heurtault Malherbe confirme que la hausse est due aux inscriptions au catalogue de formation mis à la disposition à tous les collaborateurs du service.

M^{me} Widmer relève que la baisse de coûts au groupe de comptes 313 s'explique par la suppression de la distribution systématique des livres aux élèves.

Quel est le sens du terme «certificat de vie»?

M^{me} Da Broi explique qu'il s'agit d'un simple document qui confirme que la personne est en vie. Le certificat de vie est surtout utile aux caisses de retraite.

Quelle est la cause de la variation de 16 000 francs au groupe de comptes 316 de la page 95?

Elle est liée aux dépenses du 150^e anniversaire des pompes funèbres.

Page 115, pourquoi l'association L'Equipage ne reçoit-elle plus de subvention?

La dépense précédente correspondait à un transfert. Aujourd'hui, l'association est autofinancée.

Page 116, pourquoi le Parlement des jeunes ne bénéficie-t-il plus d'une ligne spécifique?

Le Parlement des jeunes reçoit des subventions ponctuelles qui se trouvent au groupe «promotions citoyennes».

M^{me} Alder relève que le Parlement des jeunes continue de promouvoir l'engagement citoyen.

A quoi est dû l'écart de 60 000 francs au groupe dédié à la Fondation Trajets?

M^{me} Alder informe que la Ville prend en charge les frais de blanchisserie.

M. Vallat rappelle que la Ville a utilisé par le passé une partie du budget pour aider la fondation à moderniser ses installations. Grâce à ces investissements, la

structure a pu s'adresser à un plus grand public. En parallèle, le nouvel équipement a permis de baisser le prix du traitement du linge. Cet exercice explique la baisse de l'aide financière apportée par la Ville.

Le Service de surveillance des communes a stipulé que le Conseil municipal n'avait pas la compétence de transférer un groupe dans un département. Alors pourquoi la ligne dédiée au fonds chômage se trouve-t-elle toujours dans les comptes du SJS?

M^{me} Alder répond que le fonctionnement de ce fonds reste aux mains du Département des finances et du logement (DFL). Pour rappel, le Conseil municipal a procédé à la modification de la ligne financière lors du budget.

Des précisions sur le montant de 91 millions de francs figurant en page 117 sont demandées.

Ce montant regroupe les subventions accordées à toutes les crèches.

Au groupe 361, quelle est la raison qui a conduit à la baisse du budget participatif des écoles? Pourquoi le Département n'a-t-il dépensé que 5000 francs pour les fêtes des écoles?

M^{me} Widmer précise que le budget participatif est à la libre disposition des écoles. Cette façon de procéder explique l'absence d'une somme fixée à l'avance. Alors que les dernières années ont connu d'importants projets, les écoles préfèrent mener des petites actions en collaboration avec les associations de parents d'élèves (APE). La baisse du montant dédié aux fêtes des écoles correspond à cette tendance. Cette ligne regroupe des événements décentralisés comme des jubilés.

Au groupe de comptes 366, est-ce que le Département apporte une aide financière directe aux parents?

M^{me} Widmer confirme. Lorsque des parents n'arrivent pas à payer les frais de participation de leur enfant à un camp, l'ECO verse une somme forfaitaire de 75 francs à l'école. Nonobstant, les demandes d'aide financière des parents doivent d'abord être validées par les enseignants et la direction de l'établissement.

Est-ce que certaines subventions figurant dans les groupes de comptes de la page 118 vont être transférées au Canton?

M^{me} Alder répond que l'AVS va être prise en charge par le Canton dès le mois de janvier 2017. Les autres subventions restent en l'état à la Ville.

Séance du 29 août 2017

Position des partis et vote

Le Mouvement citoyens genevois constate que les comptes sont certes bénéficiaires, mais si on retranche les recettes extraordinaires 2016 ce n'est pas le cas. En effet, si on ajoute la liste de toutes les recettes extraordinaires, on arrive à plus de 35 millions. Or, si on les déduit des bénéfices, les comptes ne sont pas si bons. Il estime également que M. Pagani a dépassé le budget. Si on regarde page 46, il y a 6,3 millions qui n'ont pas été comptabilisés en 2016 et qui le seront en 2017. Le groupe refuse donc les comptes.

Le Parti libéral-radical rejoint la position du Mouvement citoyens genevois sur plusieurs points, notamment la surévaluation d'actifs et des bonis extraordinaires et artificiels à hauteur de près de 35 millions. Il trouve que la manière dont le dossier de la rue des Alpes a été traité est inacceptable et contribue à ce refus. Il constate que malgré les recommandations du Contrôle financier, le Conseil administratif n'en a eu cure, et ces recommandations étaient pourtant soutenues par un service juridique externe. Aussi ces comptes 2016 sont-ils inacceptables. Il y a aussi la non-prise en compte de la problématique du SWAP dont les conséquences vont être réelles.

Le Parti démocrate-chrétien remercie les services de la Ville de leur excellent travail autour de la présentation de ces comptes et des réponses apportées lors du travail en commission. L'appréciation politique que le Parti démocrate-chrétien a de ces comptes est tout autre. Concernant le boni, les non-dépensés, dans les groupes 31 notamment, résultent pour une bonne part de circonstances indépendantes de la volonté du Conseil administratif. Il y a notamment les 13,5 millions que la Ville n'a pas eu besoin de provisionner compte tenu de la baisse du reliquat sur le centime additionnel. Il y a le non-dépensé de 2,5 millions sur la subvention de la petite enfance lié notamment à la tarification en fonction du revenu des parents ou au fait que des places de crèche n'ont pas été occupées comme prévu. Il y a aussi la baisse des salaires des employés et des cotisations patronales qui relèvent des départs et arrivées liés à la vie normale d'une entreprise.

Quand bien même ces comptes indiquent que les charges sont maîtrisées, le Parti démocrate-chrétien ne décèle pas le moindre indice d'effort structurel d'économie de charges. Le Parti démocrate-chrétien regrette le manque de proactivité du Conseil administratif qui devrait se montrer plus prudent pour pouvoir faire face, le cas échéant, à une conjoncture moins favorable.

On ne peut pas non plus se satisfaire de boni reposant en grande partie sur des recettes extraordinaires (Naxoo) avec toutes les incertitudes qu'elles supposent et d'économies non voulues par le Conseil administratif. Le Parti démocrate-chrétien est aussi conscient que l'on ne pourra bientôt plus compter dans une

même proportion sur les correctifs excédentaires d'estimations fiscales pour enrichir ce boni et constate avec inquiétude qu'une importante diminution des recettes fiscales (personnes physiques) a eu lieu en 2016.

Le Parti démocrate-chrétien regrette le manque de dialogue et de coopération du Conseil administratif envers la majorité du délibératif lors de l'établissement des budgets de la Ville. Le Parti démocrate-chrétien ne peut dès lors que porter un regard insatisfait sur ces comptes qui relèvent d'une gestion des finances publiques qu'il souhaiterait plus prudente.

Le groupe des Verts estime qu'on entend les mêmes litanies depuis cinq ou six ans et qu'il n'y a pas de surprise pour l'approbation des comptes. Il vient d'être démontré que, d'une façon générale, pour une collectivité de 1,5 milliard, ces comptes sont bien tenus.

Il rappelle que depuis dix ans la Ville de Genève a fait plus de 590 millions de bénéfiques et bonis. Une fois encore, depuis dix ans, on entend les mêmes litanies, avec leur cortège de «ouh, vous verrez demain». Or, l'Etat gouverné par la droite aimerait avoir de tels critères et résultats.

Pour la question du SWAP, il pense que cela ne va pas alourdir les comptes l'année prochaine. Aussi, il s'étonne que le Parti démocrate-chrétien ose dire qu'il n'y a pas d'effort structurel, alors que les audits disent que la Ville est bien gérée; il conclut en estimant que le Parti démocrate-chrétien est mal placé pour donner des leçons de bonne gestion. Autant les Verts avaient émis des réserves l'année passée, notamment sur le MAH, autant cette année, il n'y a pas ces réserves, il y a un boni conséquent, et le groupe des Verts approuve les comptes 2016.

Le groupe Ensemble à gauche va se rallier au 99,9% de ce qui vient d'être dit par le représentant des Verts et ironise en disant qu'il doit être difficile pour la droite de voir des dizaines de millions de bonis enregistrés aux comptes; il annonce un vote positif.

Le Parti socialiste accepte ces comptes car ils montrent une bonne maîtrise des charges. La représentante indique que de multiples documents ont été fournis et se demande d'ailleurs, à titre personnel, si on a vraiment besoin de tous ces documents pour se prononcer sur les comptes. Les recettes ne sont pas extraordinaires non plus, il faut observer les comptes sur dix ans pour le comprendre. La baisse des recettes fiscales peut certes être lue comme négative, mais si on la lit sur du long ou moyen terme, ce n'est pas si alarmant. Les nombreuses informations communiquées et les données indiquent qu'il y a une bonne maîtrise du budget et des comptes. Pour toutes ces raisons, pour la bonne maîtrise des budgets et des charges, pour la gestion réaliste et efficiente de l'administration municipale et du Conseil administratif, le groupe accepte ces comptes.

L'Union démocratique du centre refuse les comptes. L'audition du service du Contrôle financier était très utile et il se demande quel crédit accorder à ces comptes, absolu ou relatif; pour lui c'est relatif.

Vote

Mis aux vote, les comptes 2016 de la Ville de Genève sont refusés par 8 non (2 MCG, 3 LR, 2 DC, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S).

Les Verts annoncent un rapport de minorité.

3.1.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2016.

DÉLIBÉRATION I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 42'044'973.70 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du conseil administratif,

3.1

décide :

article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2016 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'149'197'386.67
sous déduction des imputations internes de	CHF	40'236'340.35
soit un total des charges nettes de	CHF	1'108'961'046.32
revenus	CHF	1'181'697'716.50
sous déduction des imputations internes de	CHF	40'236'340.35
soit un total des revenus nets de	CHF	1'141'461'376.15
excédent de revenus	CHF	32'500'329.83

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2016 est approuvé pour les montants suivants :

a) Patrimoine administratif		
dépenses	CHF	113'804'235.01
recettes	CHF	13'029'297.94
investissements nets	CHF	100'774'937.07
b) Patrimoine financier		
dépenses	CHF	18'175'290.32
recettes	CHF	-17'588.00
investissements nets	CHF	18'192'878.32
c) total		
dépenses	CHF	131'979'525.33
recettes	CHF	13'011'709.94
investissements nets	CHF	118'967'815.39

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) Patrimoine administratif

Investissements nets	CHF	100'774'937.07
Amortissements	CHF	73'864'551.99
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	32'500'329.83
Autofinancement	CHF	106'364'881.82
excédent de financement	CHF	5'589'944.75

b) Patrimoine financier

Investissements nets	CHF	18'192'878.32
Amortissements (autofinancement)	CHF	5'117'107.37
insuffisance de financement	CHF	13'075'770.95

c) total

investissements nets	CHF	118'967'815.39
Amortissements	CHF	78'981'659.36
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	32'500'329.83
Autofinancement	CHF	111'481'989.19
insuffisance de financement	CHF	7'485'826.20

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 32'500'329.83 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2016 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'738'054'388.13 dans la composition suivante:

3.1

Actifs		2016	2015
patrimoine financier (natures 10 à 13) (inclus déduction de CHF 126'322'689.18, provisions pour pertes sur débiteurs)	CHF	1'488'262'540.63	1'489'462'513.75
patrimoine administratif (natures 14 à 17) (inclus déduction de CHF 120'000.00, provision perte sur prêt)	CHF	1'249'791'847.50	1'222'881'462.42
total de l'actif	CHF	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17

Passifs		2016	2015
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	85'018'540.12	88'002'168.12
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'510'000'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	83'349'562.68	81'131'767.19
Provisions (nature 24)	CHF	4'052'537.37	6'759'684.82
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	17'470'637.90	20'787'575.81
Fortune nette (nature 29)	CHF	1'038'163'110.06	1'005'662'780.23
total du passif	CHF	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17

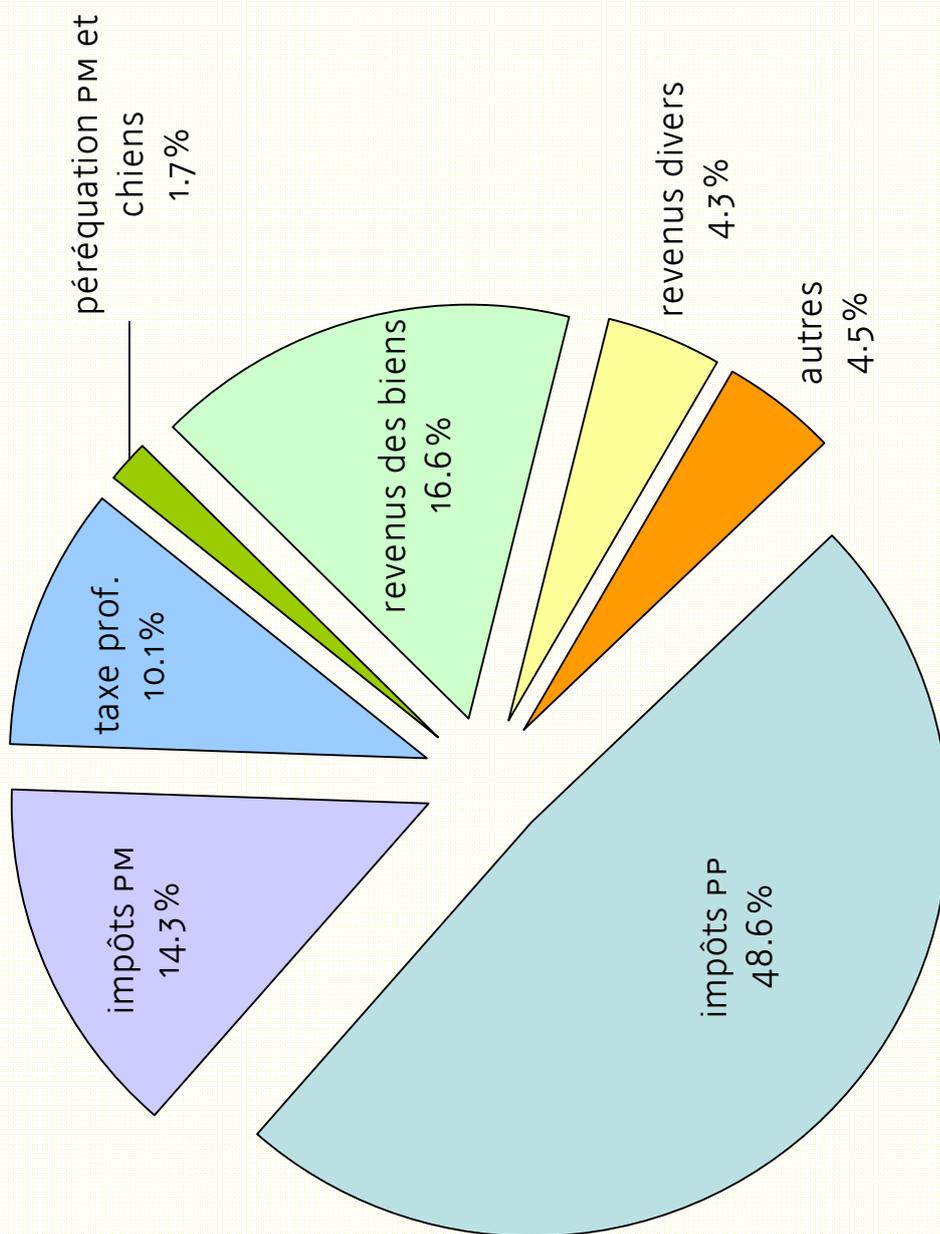
Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 403'505'553.58

COMPTES 2016

résultats

en mios de francs	budget 2016	comptes 2016
revenus nets	1'153,0	1'141,5
charges nettes	1'144,9	1'109,0
résultat	+8,1	+32,5

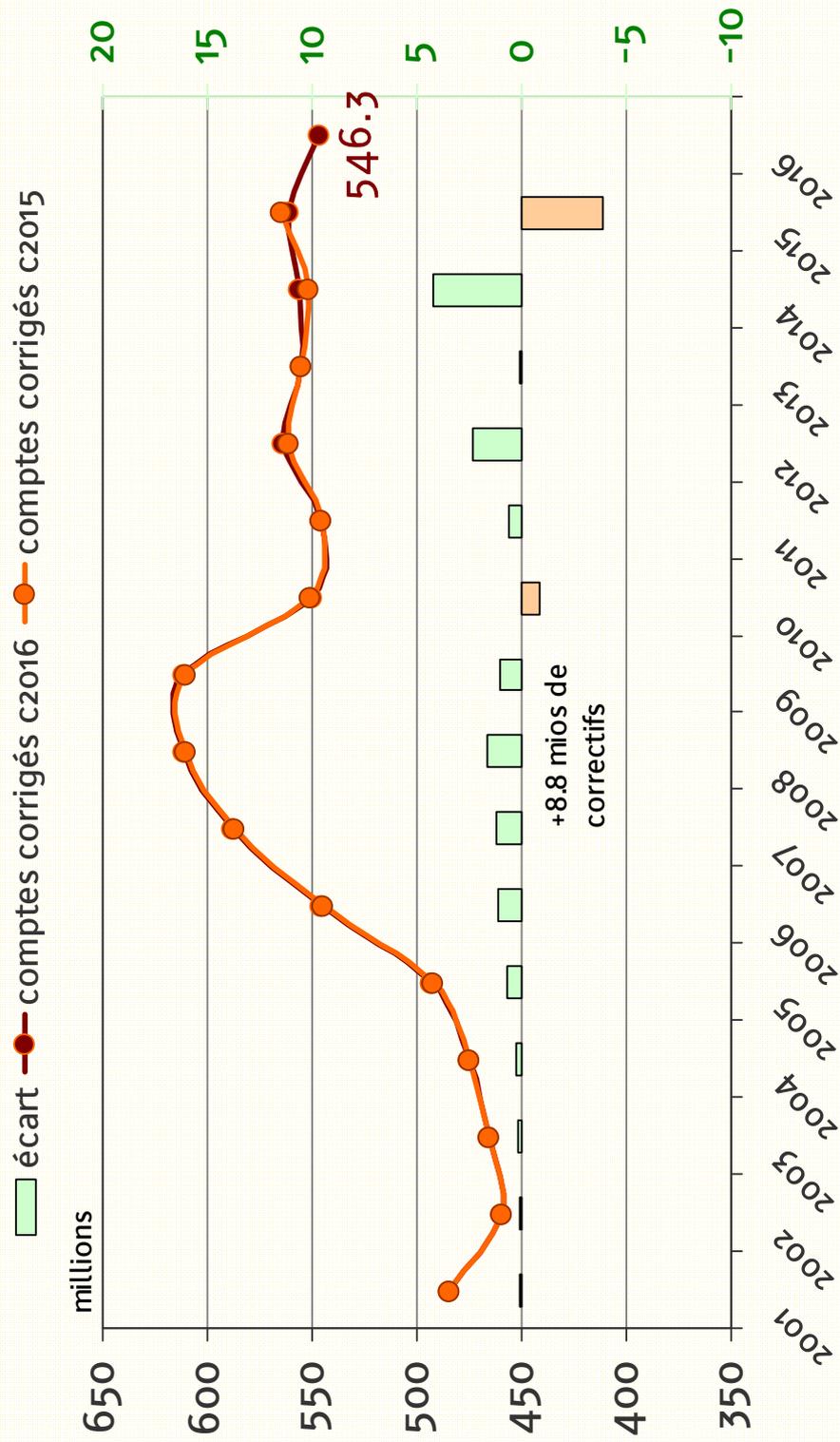
revenus nets



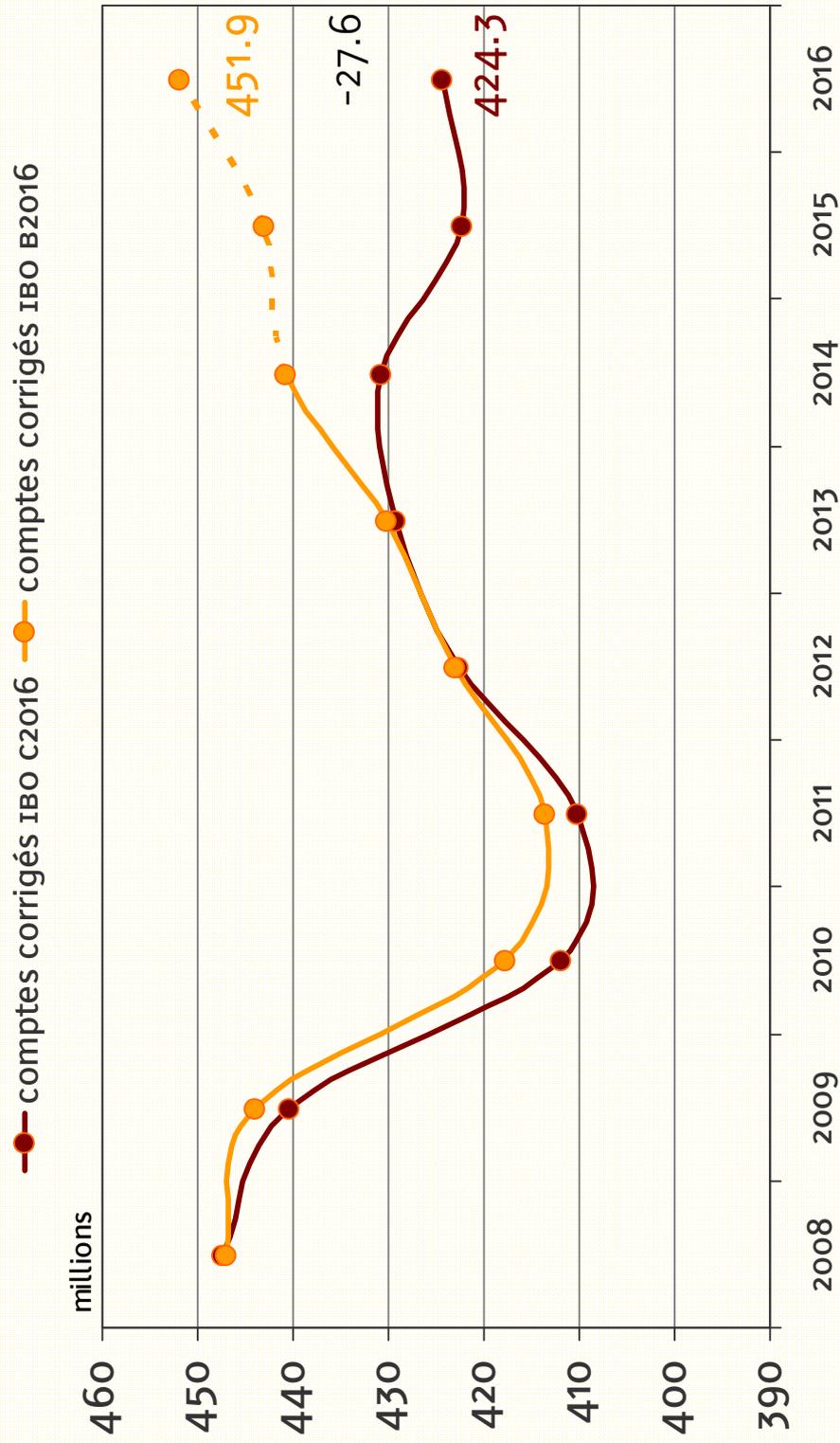
impôts personnes physiques (PP)

PB2016 (DF juillet 2015)	585,7 mios
B2016 (DF octobre 2015)	583,9 mios
c2016 (DF février 2017)	555,1 mios
- <i>correctifs années antérieures</i>	+ 8,8 mios
impôts PP 2016 comptabilisés en 2016	546,3 mios
<i>écart par rapport au budget</i>	- 37,6 mios

impôts PP



impôts PP IBO



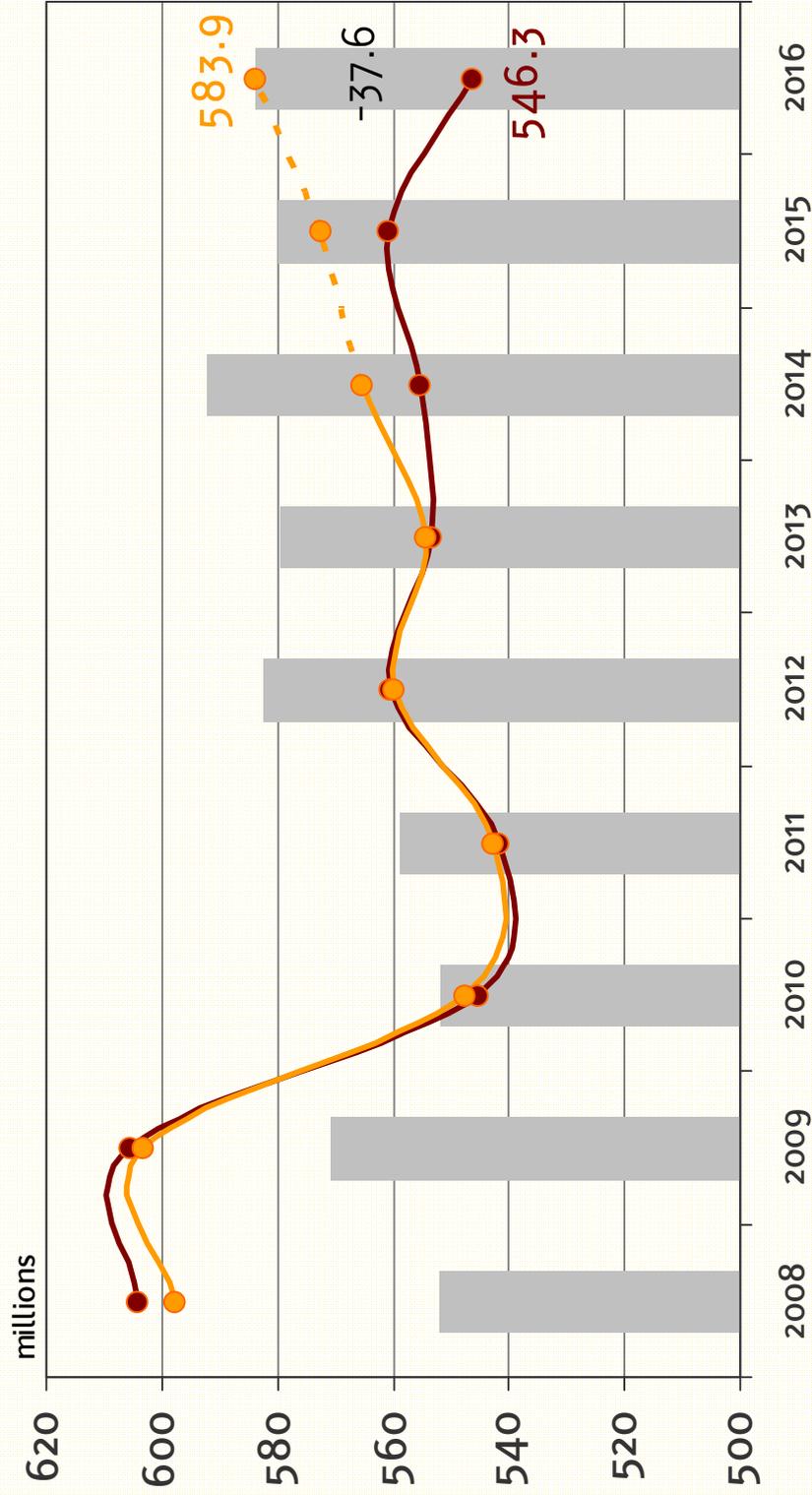
impôts PP IS+IPC

—●— comptes corrigés IS+IPC c2016 —●— comptes corrigés IS+IPC B2016



impôts PP

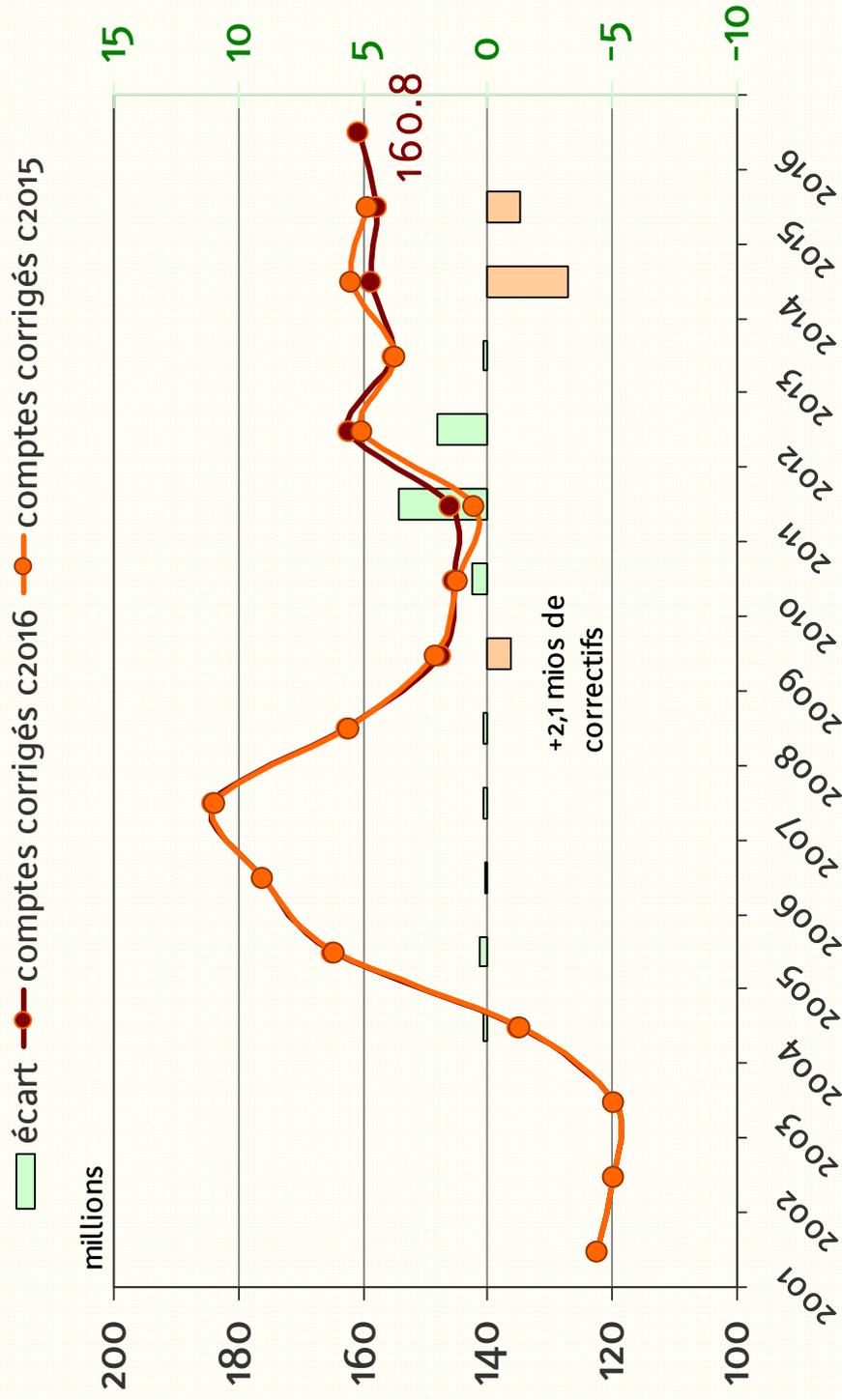
■ budget —●— comptes corrigés IS+IPC C2015 —●— comptes corrigés IS+IPC B2016



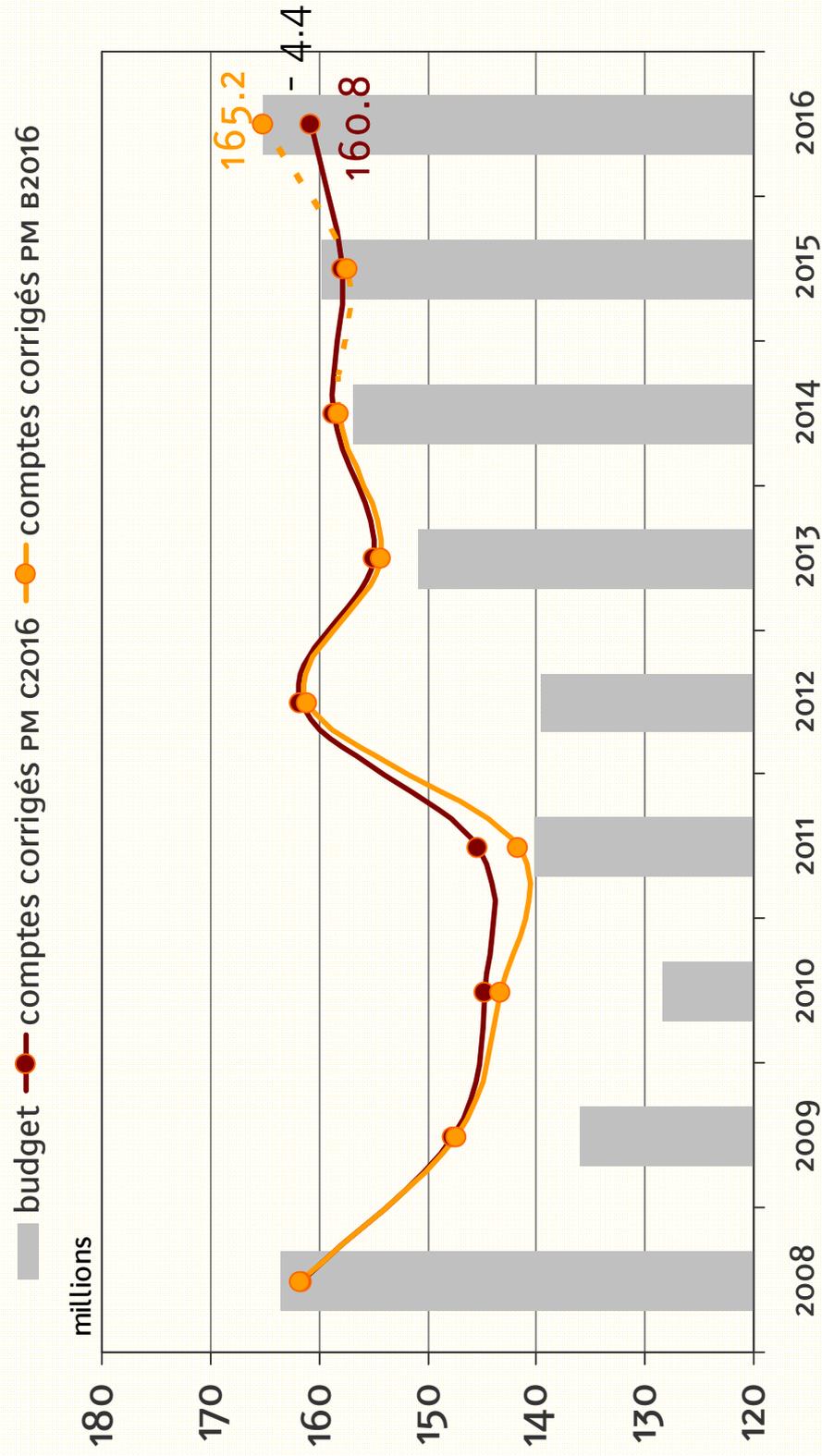
impôts personnes morales (PM)

PB2016 (DF juillet 2015)	163,6 mios
B2016 (DF octobre 2015)	165,2 mios
c2016 (DF février 2017)	162,9 mios
- <i>correctifs années antérieures</i>	+ 2,1 mios
impôts PM 2016 comptabilisés en 2016	160,8 mios
<i>écart par rapport au budget</i>	- 4,4 mios

impôts PM



impôts PM



taxe professionnelle

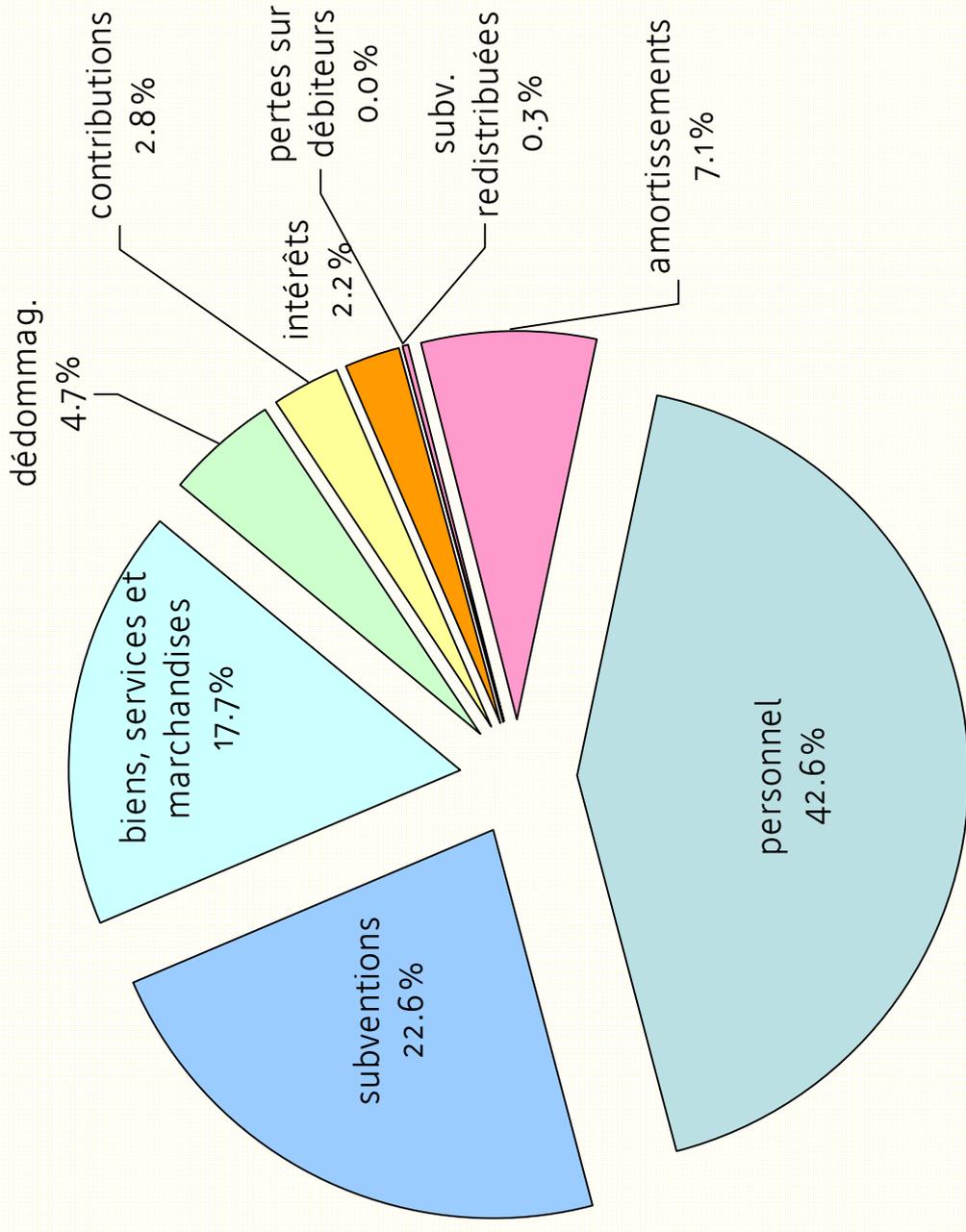
prévisions ville B2016	115,0 mios
taxe professionnelle comptabilisée en 2016	115,0 mios

autres revenus

dividende extraordinaire naxoo	+ 10,0 mios
revalorisation actions BCGE	+ 5,5 mios
prestations personnel en faveur des investissements	+ 2,3 mios
loyers PF	+ 2,3 mios
taxe manifestations	+ 2,2 mios
rentes foncières	+ 1,6 mio
préfinancements de tiers	+ 1,5 mio
redevances d'utilisation du domaine public	+ 1,4 mio
encaissement de créances amorties	+ 1,1 mio
taxe chantiers	- 2,8 mios
participation aux bénéfices SIG	- 7,5 mios

— 88 —

charges de fonctionnement



personnel

budget 2016	comptes 2016	écart
-------------	--------------	-------

474,6

472,4

- 2,2

salaires auxiliaires	+ 4,1 mios
frais de formation	- 1,0 mio
salaires employé-e-s (y compris gel postes vacants)	- 1,6 mio
cotisations patronales	- 3,2 mios

biens, services et marchandises

budget 2016 comptes 2016 écart

202,6 196,1 - 6,5

eau	+ 1,8 mio
achats d'œuvres d'art	+ 1,7 mio
organisation d'évènements	- 0,8 mio
chauffage	- 0,9 mio
primes d'assurance	- 1,5 mio
fournitures	- 1,9 mio
entretien des routes	- 2,2 mios
honoraires divers et expertises	- 2,3 mios

écarts par rapport au B2016



subventions

budget 2016 comptes 2016

écart

256,2

250,7

- 5,5

service des écoles

gratuités

service des sports

fonds apprentissage

petite enfance

- 0,3 mio

- 0,5 mio

- 0,7 mio

- 1,0 mio

- 2,3 mios

amortissement, provisions et pertes

amortissements - 3,1 mios

provisions

- diminution du reliquat centimes additionnels - 13,5 mios
- taxe professionnelle - 2,3 mios
- sécurité et espaces publics + 2,4 mios

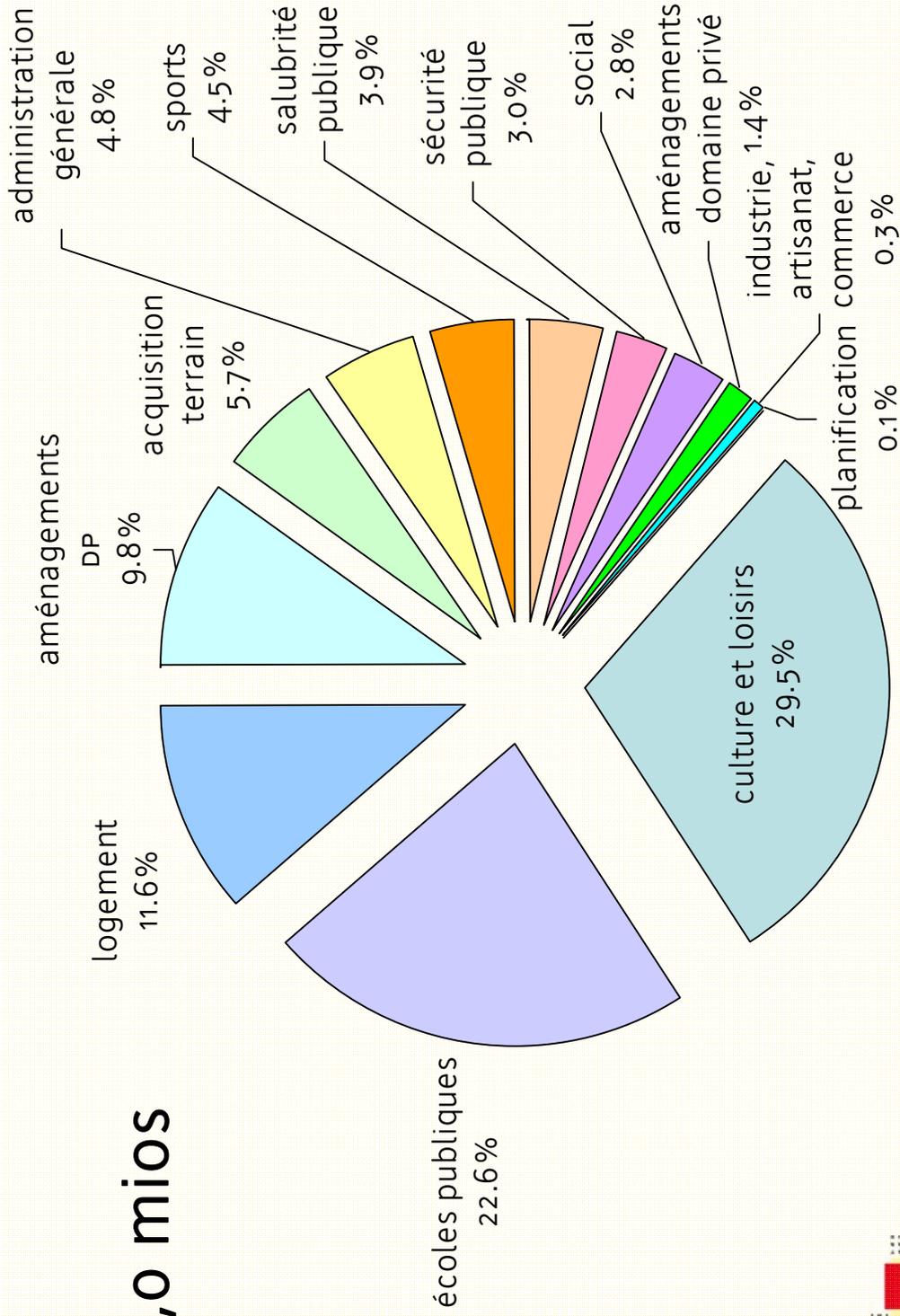
pertes

- centimes additionnels - 2,6 mios
- taxe professionnelle - 0,4 mio

total provisions et pertes - 14,1 mios

investissements nets

119,0 mios



investissements nets

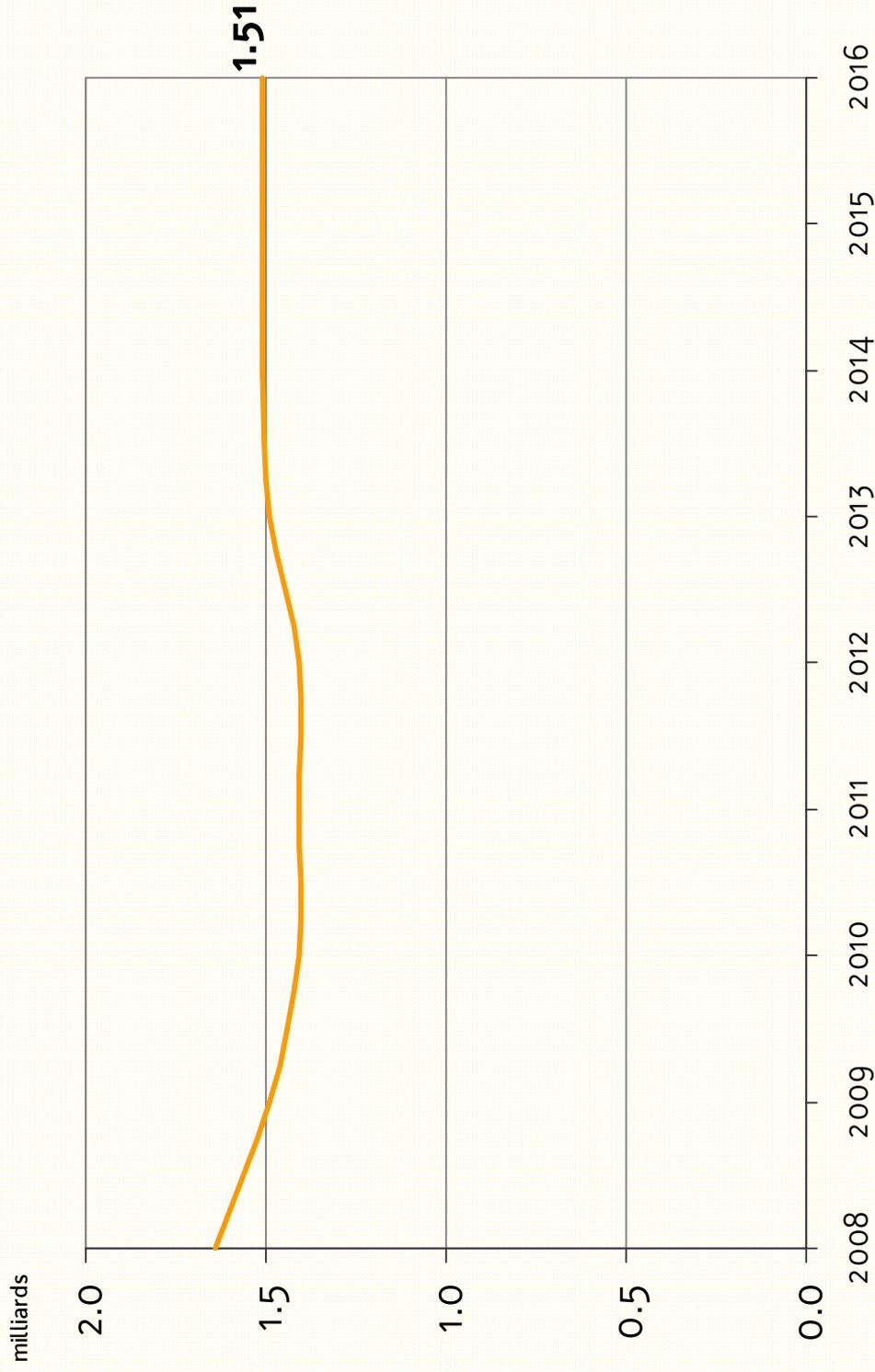
• chandieu	17,0 mios
• carré-vert	14,5 mios
• grand-théâtre	8,0 mios
• école des crêts-de-champel	8,0 mios
• promenade chamonix-viollier	3,9 mios
• petite-boissière 22A	3,6 mios
• nouvelle comédie	3,4 mios
• FVGLS	3,3 mios
• 27 rue de lausanne	2,6 mios
• véhicules lourds sis	2,3 mios
• pont de carouge	2,3 mios
• BOT III	2,3 mios
• 15 rue des étuves	2,1 mios
• terrassements gare des eaux-vives	2,0 mios



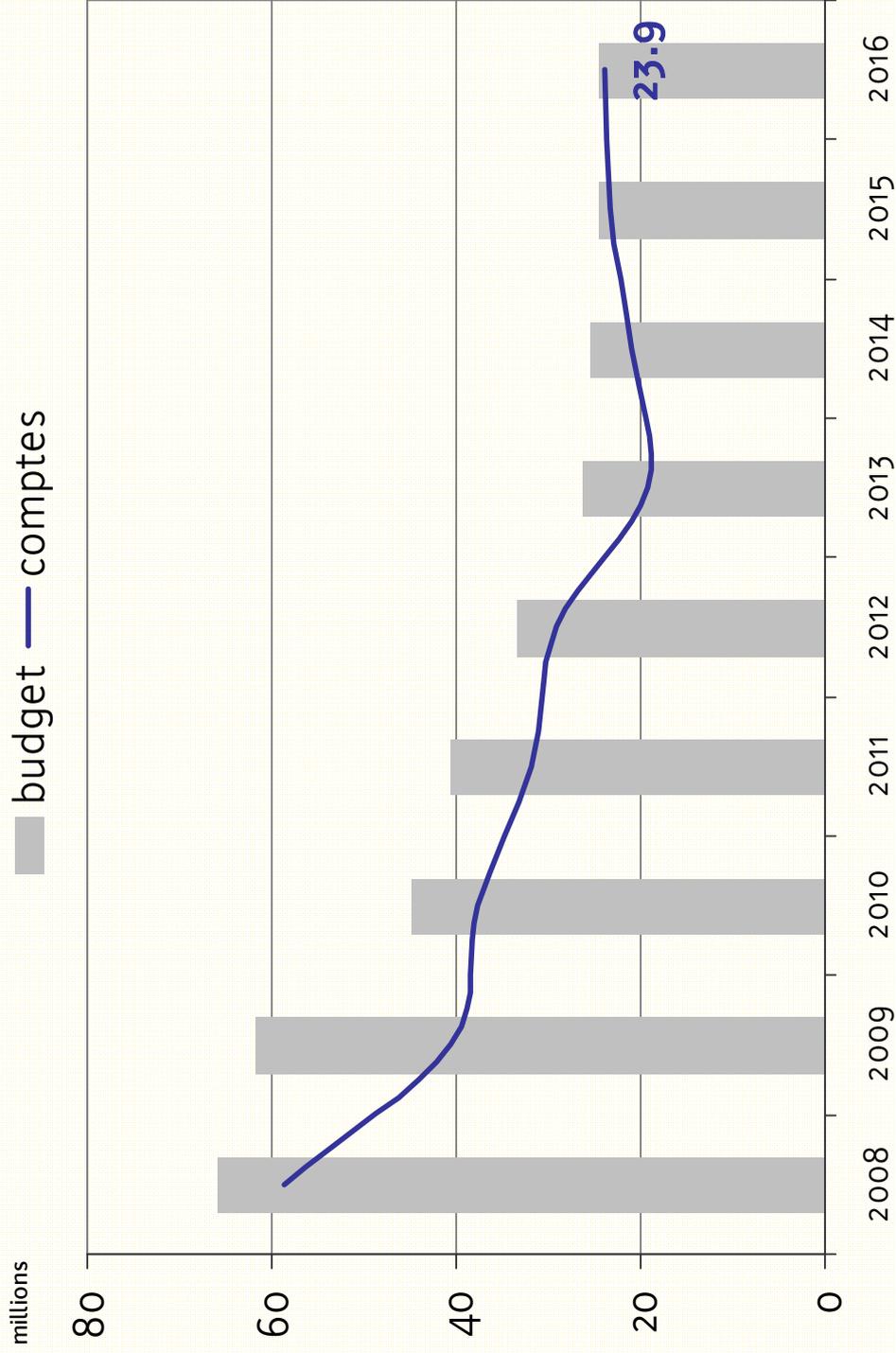
investissements nets

• 1-3 rue lissignol	1,9 mio
• parc hentsch	1,9 mio
• catalogage bibliothèques scientifiques	1,7 mio
• 4 rue chouet	1,7 mio
• chapelle des rois	1,4 mio
• école des cropettes	1,4 mio
• appartement immeuble clarté	1,3 mio

évolution de la dette



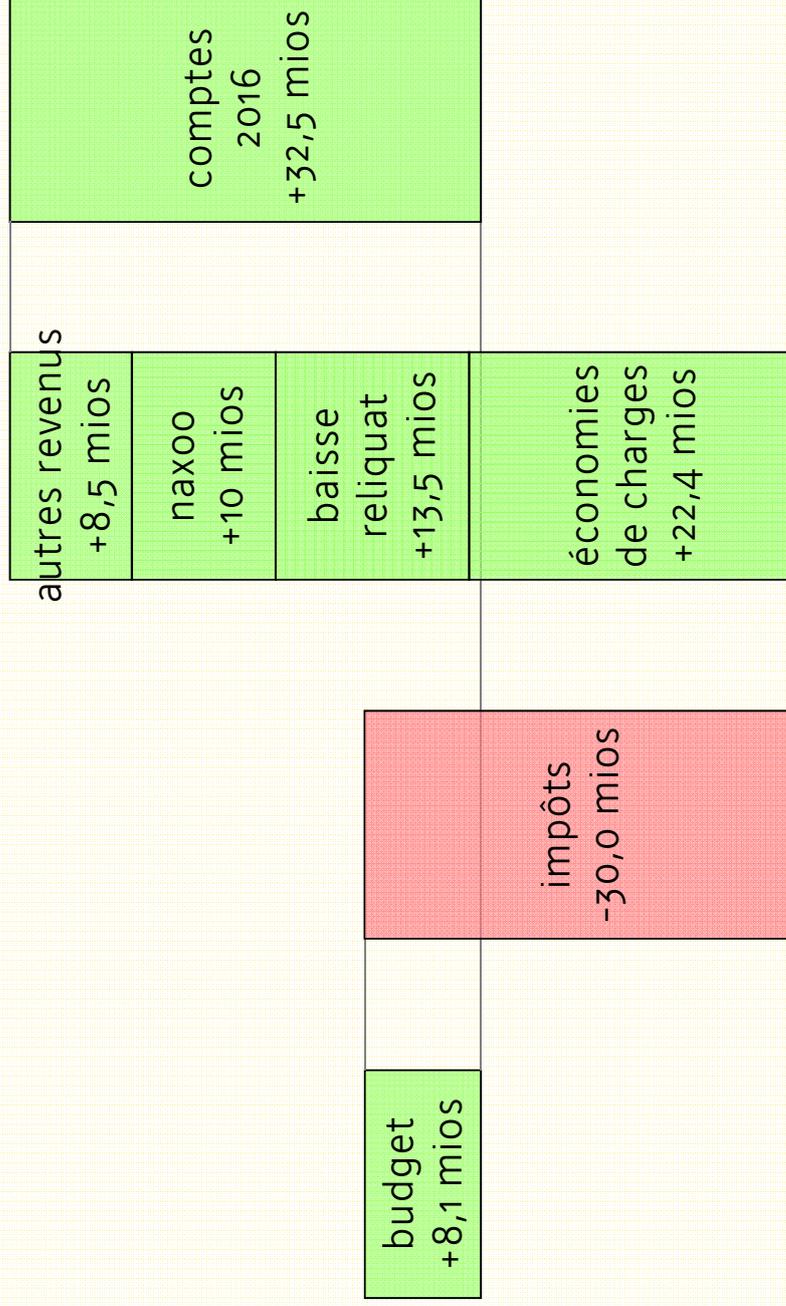
intérêts de la dette



récapitulation

en mios de francs	C2016	B2016	C2015
revenus nets	1'141,5	1'153,0	1'184,6
charges nettes	1'109,0	1'144,9	1'145,1
résultat	+ 32,5	+ 8,1	+ 39,5
investissements nets	119,0	130,0	132,2
autofinancement	111,5	90,2	125,9
financement (taux)	- 7,5 (94%)	- 39,8 (69%)	- 6,3 (95%)

récapitulation



COMPTES 2016



5 avril 2017



V I L L E D E D É P A R T E M E N T D E S F I N A N C E S
G E N È V E E T D U L O G E M E N T

comptes 2016

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

COMPTES 2015		BUDGET 2016	
COMPTE ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'184'646'093.70		1'152'987'728
1'058'721'427.21		1'062'803'156	
86'408'610.10		82'082'814	
1'145'130'037.31	1'184'646'093.70	1'144'885'970	1'152'987'728
37'749'057.34	37'749'057.34	42'808'657	42'808'657
1'182'879'094.65	1'222'395'151.04	1'187'694'627	1'195'796'385
39'516'056.39		8'101'758	
1'222'395'151.04	1'222'395'151.04	1'195'796'385	1'195'796'385
dépenses	recettes	dépenses	recettes
113'389'683.67	7'703'942.93	100'000'000	
26'819'838.04	271'742.00	30'000'000	
	132'233'836.78		130'000'000
140'209'521.71	140'209'521.71	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
105'685'740.74		100'000'000	
26'548'096.04		30'000'000	
	81'668'011.43		77'738'417
	4'740'598.67		4'344'397
	39'516'056.39		8'101'758
	125'924'666.49		90'184'572
	6'309'170.29		39'815'428
132'233'836.78	132'233'836.78	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	24'017'729.31		22'261'583
	21'807'497.37		25'655'603
	-6'309'170.29		-39'815'428
39'516'056.39		8'101'758	
39'516'056.39	39'516'056.39	8'101'758	8'101'758

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

	COMPTES 2016	
	COMPTE ADMINISTRATIF	
	CHF	
Fonctionnement	charges	revenus
Revenus		1'141'461'376.15
Charges	1'029'979'386.96	
Amortissements	78'981'659.36	
Total net des charges et revenus	1'108'961'046.32	1'141'461'376.15
Imputations internes	40'236'340.35	40'236'340.35
Total brut des charges et revenus	1'149'197'386.67	1'181'697'716.50
Excédent de revenus	32'500'329.83	
	1'181'697'716.50	1'181'697'716.50
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	113'804'235.01	13'029'297.94
Investissements du patrimoine financier	18'175'290.32	-17'588.00
Investissements nets		118'967'815.39
	131'979'525.33	131'979'525.33
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	100'774'937.07	
Investissements nets du patrimoine financier	18'192'878.32	
Amortissements du patrimoine administratif		73'864'551.99
Amortissements du patrimoine financier		5'117'107.37
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		32'500'329.83
Autofinancement		111'481'989.19
Insuffisance de financement		7'485'826.20
	118'967'815.39	118'967'815.39
	VARIATION DE FORTUNE	
Augmentation du patrimoine administratif		26'910'385.08
Augmentation du patrimoine financier		13'075'770.95
Insuffisance de financement		-7'485'826.20
Augmentation de la fortune	32'500'329.83	
	32'500'329.83	32'500'329.83

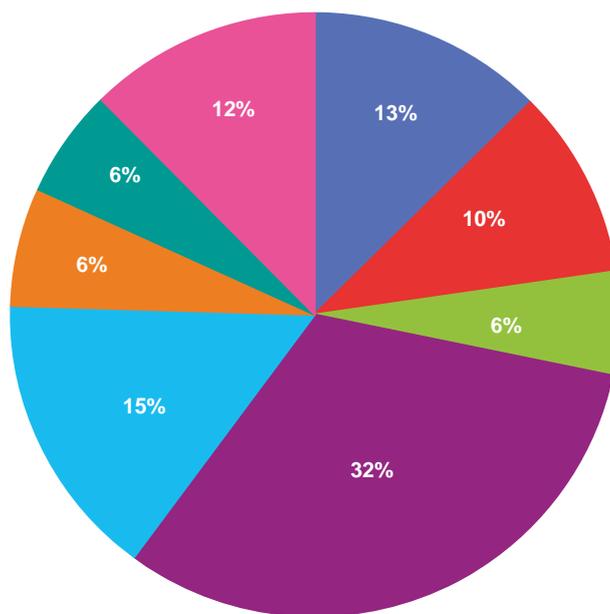
compte tenu du résultat de l'exercice 2016, la fortune au 31 décembre 2016 est de CHF 1'038'163'110.06

COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

CHARGES

En milliers de francs	c 2016	B 2016	Écart	%	c 2015
0 Administration générale	144'370	139'661	4'709	3%	146'360
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'625	2'937	-312	-11%	2'234
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	1'899	1'975	-76	-4%	2'627
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	124'222	117'962	6'259	5%	125'060
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'175	13'932	-757	-5%	13'914
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'449	2'854	-405	-14%	2'525
1 sécurité publique	116'491	122'189	-5'698	-5%	120'633
10 PROTECTION JURIDIQUE	8'475	9'758	-1'283	-13%	11'170
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	54'155	57'451	-3'295	-6%	55'066
14 INCENDIE ET SECOURS	49'893	50'848	-956	-2%	50'132
16 PROTECTION CIVILE	3'968	4'131	-163	-4%	4'265
2 enseignement et formation	63'674	66'554	-2'881	-4%	63'338
21 ÉCOLES PUBLIQUES	63'674	66'554	-2'881	-4%	63'338
3 culture et loisirs	366'398	370'536	-4'137	-1%	379'024
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	258'169	258'637	-468	-0%	270'984
33 PARCS ET PROMENADES	36'156	37'170	-1'014	-3%	35'742
34 SPORTS	49'290	51'941	-2'651	-5%	49'336
35 AUTRES LOISIRS	22'783	22'788	-5	-0%	22'962
5 Prévoyance sociale	176'319	180'501	-4'182	-2%	169'663
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	118'758	121'571	-2'813	-2%	113'025
58 AIDE SOCIALE	57'561	58'930	-1'369	-2%	56'638
6 trafic	72'982	77'500	-4'518	-6%	75'619
62 ROUTES COMMUNALES	71'672	76'296	-4'624	-6%	74'279
65 TRAFIC RÉGIONAL	1'310	1'204	106	9%	1'340
7 protection et aménagement de l'environ.	66'823	67'453	-630	-1%	69'840
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	7'759	6'673	1'085	16%	8'463
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'821	34'551	271	1%	35'347
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	10'848	11'306	-458	-4%	11'562
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	6'854	7'285	-431	-6%	7'013
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6'541	7'638	-1'097	-14%	7'455
9 Finances et impôts	142'140	163'301	-21'161	-13%	158'402
90 IMPÔTS	48'492	70'154	-21'662	-31%	65'515
92 ENTRE COMMUNES	-	-	-	-	2'010
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	24'498	25'043	-545	-2%	23'880
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	69'150	68'103	1'047	2%	66'997
TOTAL	1'149'197	1'187'695	-38'497	-3%	1'182'879

CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

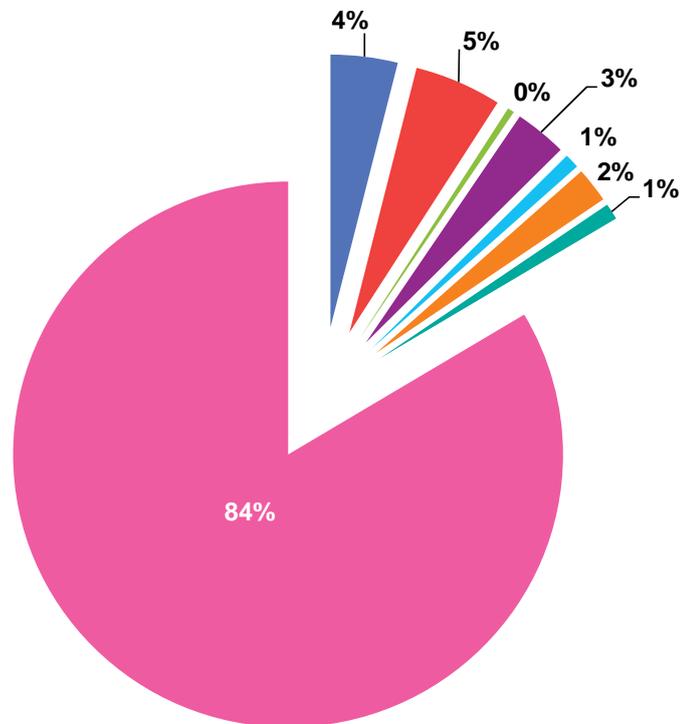


- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

REVENUS

en milliers de francs	c 2016	B 2016	Écart	%	c 2015
0 Administration générale	46'507	37'387	9'121	24%	40'911
01 CONSEIL MUNICIPAL	0	-	0	-	3
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	96	70	26	37%	320
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11'446	13'674	-2'228	-16%	16'714
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	34'965	23'643	11'322	48%	23'874
1 sécurité publique	60'641	60'063	577	1%	58'230
10 PROTECTION JURIDIQUE	34'602	35'185	-583	-2%	33'986
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'938	3'334	604	18%	3'877
14 INCENDIE ET SECOURS	21'637	20'941	696	3%	19'697
16 PROTECTION CIVILE	463	604	-141	-23%	669
2 enseignement et formation	4'622	4'355	267	6%	4'226
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4'622	4'355	267	6%	4'226
3 culture et loisirs	36'259	29'710	6'549	22%	38'786
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	25'573	19'108	6'465	34%	27'683
33 PARCS ET PROMENADES	1'119	753	366	49%	1'498
34 SPORTS	8'786	9'073	-287	-3%	8'776
35 AUTRES LOISIRS	781	776	5	1%	829
5 prévoyance sociale	10'353	10'103	250	2%	10'520
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'220	8'100	120	1%	8'188
58 AIDE SOCIALE	2'133	2'002	130	7%	2'332
6 trafic	24'490	25'314	-825	-3%	26'893
62 ROUTES COMMUNALES	24'490	25'314	-825	-3%	26'893
7 protection et aménagement de l'environ.	11'351	10'859	492	5%	11'307
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'767	4'460	307	7%	4'991
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'693	1'415	279	20%	1'502
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'703	4'943	-239	-5%	4'711
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	35	-	35	-	18
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	153	41	111	269%	86
9 Finances et impôts	987'475	1'018'005	-30'530	-3%	1'031'523
90 IMPÔTS	853'415	882'370	-28'955	-3%	898'106
92 ENTRE COMMUNES	5'571	5'571	-	-	-
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	21'938	32'812	-10'875	-33%	26'262
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	106'551	97'252	9'299	10%	107'155
TOTAL	1'181'698	1'195'796	-14'099	-1%	1'222'395

REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

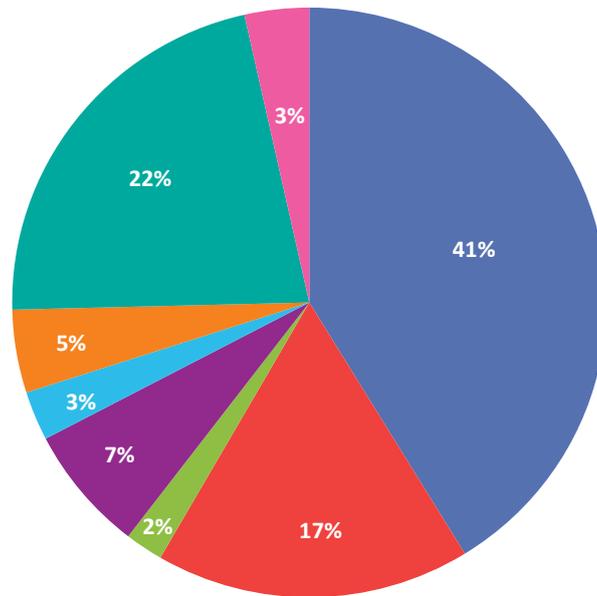


- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 finances et impôts

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

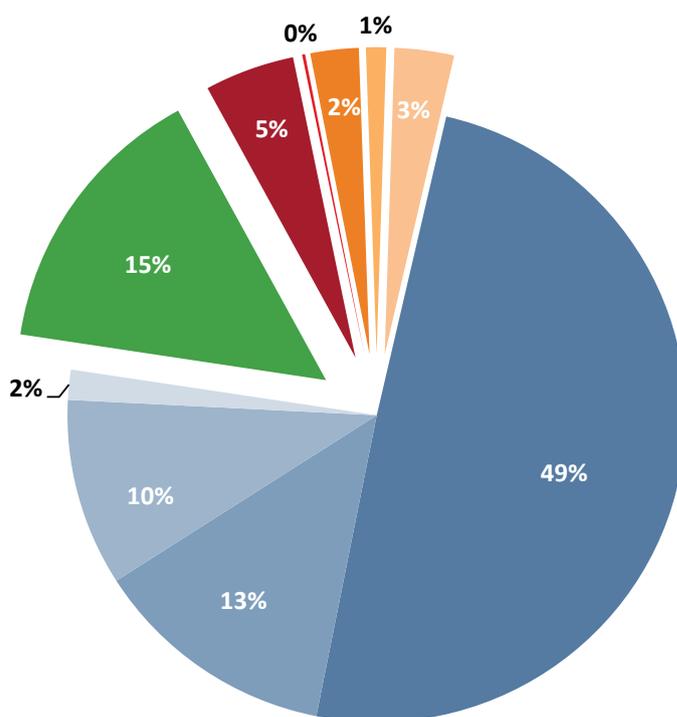
En milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRON.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	144'370	116'491	63'674	366'398	176'319	72'982	66'823	142'140	1'149'197
30 charges de personnel	97'573	80'497	16'418	176'483	20'779	33'252	32'939	14'500	472'441
31 biens, services et marchandises	28'286	10'051	15'872	56'594	9'998	16'366	25'866	33'089	196'123
32 Intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'877	23'877
33 Amortissements	9'752	5'922	13'448	22'257	3'925	18'555	4'589	903	79'351
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	30'966	30'966
35 dédommagements à des collectivités publiques	44	13'369	13'580	1'234	337	88	774	22'644	52'069
36 subventions accordées	1'512	4'590	2'156	100'508	138'574	1'641	1'171	550	250'702
37 subventions redistribuées	282	-	-	3'096	-	-	-	-	3'378
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	53	-	-	-	-	53
39 imputations internes	6'921	2'062	2'199	6'173	2'706	3'080	1'484	15'611	40'236
revenus	46'507	60'641	4'622	36'259	10'353	24'490	11'351	987'475	1'181'698
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	852'362	852'362
42 revenus des biens	30'457	32'303	4'052	14'151	7'374	-	5'054	95'810	189'202
43 revenus divers	7'517	12'128	322	15'137	591	3'074	6'059	3'919	48'746
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	335	1'564	-	-	-	-	-	5'571	7'471
45 dédommagements de collectivités publiques	390	13'223	247	1'263	176	12'724	-	-	28'023
46 subventions acquises	170	185	1	1'014	2'211	8'690	-	-	12'271
47 subventions à redistribuer	282	-	-	3'096	-	-	-	-	3'378
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	8	-	-	-	-	8
49 imputations internes	7'356	1'238	1	1'590	-	1	238	29'812	40'236
RÉSULTAT	-97'863	-55'850	-59'051	-330'139	-165'966	-48'492	-55'472	845'335	32'500

CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE



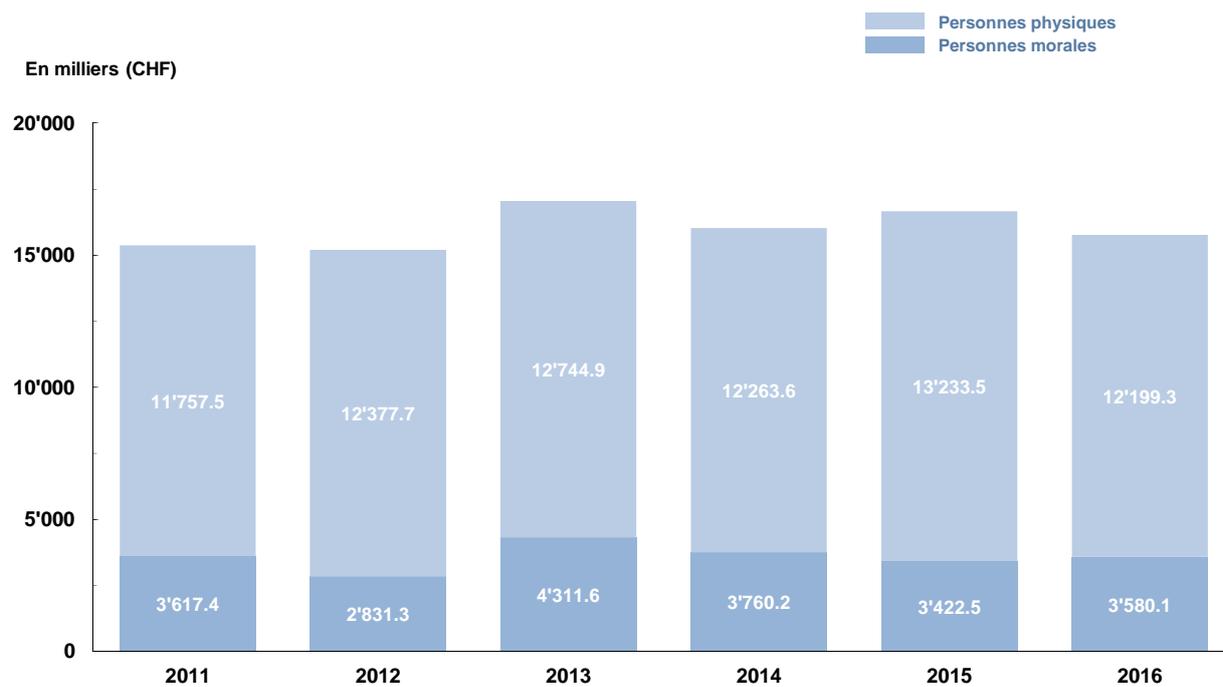
- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées
- 39 imputations internes

REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE



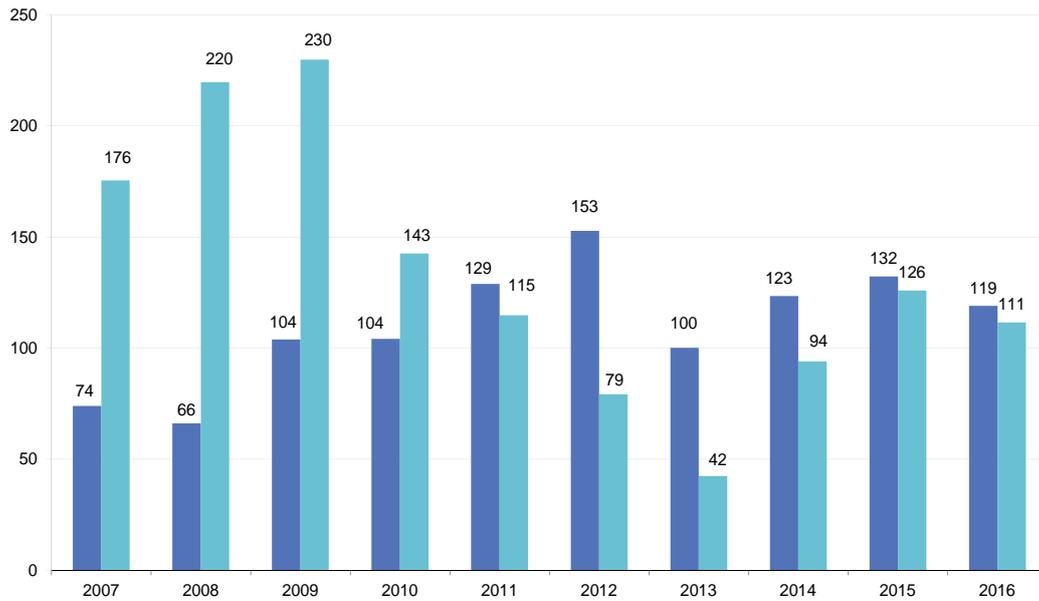
- 40 impôts personnes physiques
- 40 impôts personnes morales
- 40 taxe professionnelle
- 40 Autres impôts
- 42 revenus des biens
- 43 revenus divers
- 44 parts et contributions
- 45 dédommagements de collectivités publiques
- 46 subventions acquises
- 49 imputations internes

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL



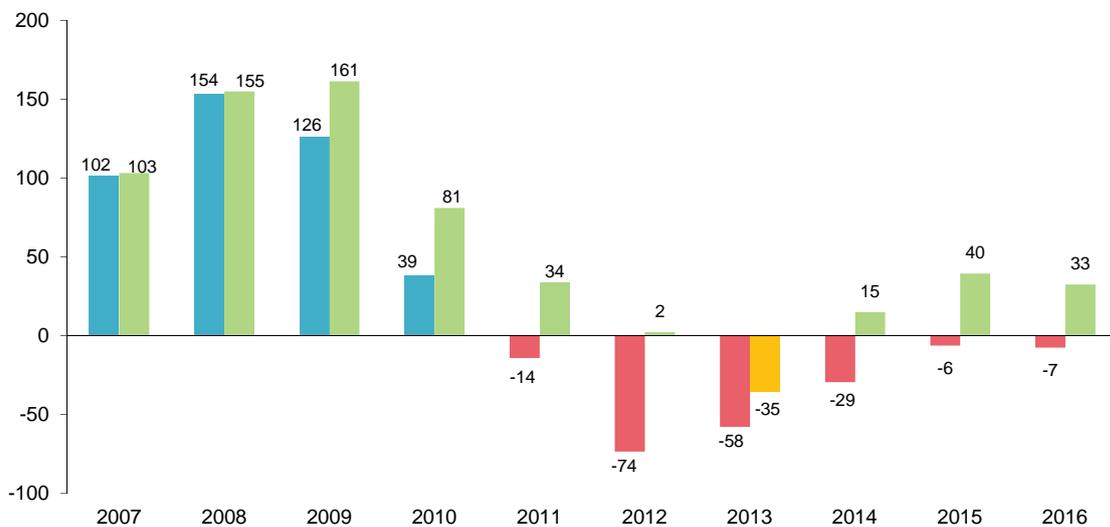
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

- investissements
- autofinancement

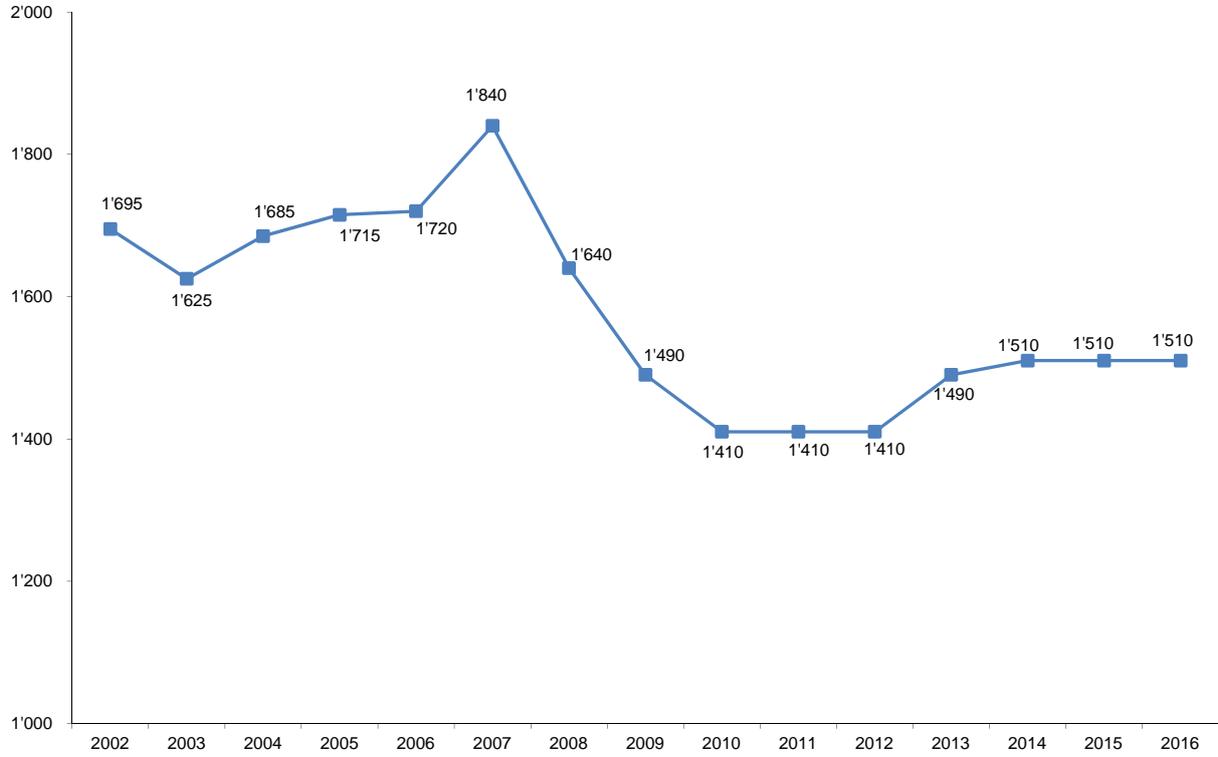


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

- excédent de financement
- excédent de revenus
- insuffisance de financement
- excédent de charges



ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS



Objectif 2 : Augmenter le temps partiel 1 pour les hommes (50% à 89%) de +5%

Répartition des employé-e-s, selon le taux d'activité, au niveau du département

	Situation au 01.06.2016 (différence depuis 01.06.2015) % du total de 51 F (-3) ou 38 H (=) 3		Objectif d'ici au 31.05.2020
	effectifs		
Temps plein (90% - 100%)	Femmes	20 (-1)	n/a
	Hommes	26 (-1)	n/a
Temps partiel 1 (50% - 89%)	Femmes	29 (-2)	n/a
	Hommes	9 (+1)	10*
Temps partiel 2 (<50%)	Femmes	2 (=)	n/a
	Hommes	3 (=)	n/a

Mesures entreprises et calendrier : * sur la base de 38H au DA

1. Sensibiliser à la promotion du temps partiel
 - a. Atelier recrutement : MLD, MLR et CR, le 03.12.15
 - b. Formation sur mesure relative à l'articulation des vies (au niveau du département), date à convenir
2. Ouverture des postes budgétés à temps plein selon la fourchette 80% - 100%, si possible et dès que possible

Indicateurs de suivi :

1. Proportion H travaillant à temps partiel 1
2. Nombre et profil des participant-e-s aux formations (genre, taux d'activité, classe de traitement et service)
3. Proportion de postes ouverts à temps plein proposant la fourchette 80% - 100%

² Les indicateurs sont suivis au 01.06 de chaque année de la législature 2015-20, avec la possibilité de faire un point de situation en cours d'année

³ Le pourcentage est calculé sur la base du nombre de femmes ou d'hommes travaillant, respectivement entre 90% et 100% ou entre 50% et 89% ou en-dessous de 50%, divisé par le nombre total de femmes ou d'hommes travaillant au DA (F=51 et H=38), multiplié par 100. Notions 3 bénéficiaires du Statut 74 (2 DG - 1F 100-90 + 1H 100-80, 1ACE - F 100-90) – taux initial et taux actuel.

ANNEXE 2

Frais d'affranchissement relatifs aux votations 2016

Description	Affranchissements
28.02.2016 Musée d'art et d'histoire	12'835.35
05.06.2016 Budget 2016 de la VdGe	12'070.95
27.11.2016 Arbres plaine de Plainpalais	20'535.05
Total général	45'441.35

Frais de votation 2016

Description	Nature des frais						Total général
	Affranchissement	Fournitures votations	Frais de votation	Frais publication officielle			
28.02.2016 Musée d'art et d'histoire	12'835.35	15'230.00	9'929.06	17'895.60			55'890.01
05.06.2016 Budget 2016 de la VdGe	12'070.95	25'584.00	9'320.36	18'235.80			65'211.11
25.09.2016 Votations cant. et fédérales			9'668.56				9'668.56
27.11.2016 Arbres plaine de Plainpalais	20'535.05	16'854.70	9'567.66	16'653.60			63'611.01
Total général	45'441.35	57'668.70	38'485.64	52'785.00			194'380.69

ANNE

Comité unitaire pour la sortie programmée du nucléaire
Vote du 27 novembre 2016

Compte de campagne	
Entrées	Dépenses
1000 WWF	1300 Contribution tout-ménage
1000 Greenpeace	3000 Annonce presse (TdG)
3500 Noé 21	1000 Annonce presse (Tout l'Immobilier)
1000 Noé 21	300 Evénement
2100 Communes*	2400 Annonce presse 3 (communes TdG)
	250 Cadeau
	350 Divers
8600	8250

* Vermier 600
Carouge 600
Meyrin 300
Genève 600
2100

ANNEXE 5

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION GENERALE DU GENIE CIVIL

DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2015, BASE SUR LES COMPTES 2014
Décompte arrondi au franc

Chap. 250
à 270 VOIRIE

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
TOTAL DU DECOMPTE (Annexe 0)					37'750'460
4009000. LOGISTIQUE ET TECHNIQUE					3'594'631
DEPENSES					
301000	Traitements	1'840'956	47.50	874'454	
303000	Assurances sociales	158'734	47.50	75'399	
304410	Caisse pension et prévoyance	223'837	47.50	106'323	
305000	Assurance maladie et accident	60'050	47.50	28'524	
306000	Prestations en nature	25'471	47.50	12'099	
308000	Personnel interimaire	0	47.50	0	
309000	Autres charges du personnel	37'462	47.50	17'794	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	7'917	32.23	2'552	
311000	Mobilier, machines, véhicules, matériel	49'111	40.00	19'645	
312000	Eau, énergie, combustible	541'484	32.23	174'520	
313040	Fournitures télécom. et transmission		59.34	0	
313160	Achat autre fournitures	4'893	59.34	2'903	
313110	Fourniture pour le nettoyage	41'432	32.23	13'353	
313190	Fournitures sécurité et intervention	15'574	59.34	9'242	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.		59.34	0	
313320	Fournitures instal.électriques		32.23	0	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes		0.00	0	
313410	Fournitures de constructions		59.34	0	
313460	Fournitures de plantes et fleurs	56	0.00	0	
313480	Fournitures produits chimiques	24'311	32.23	7'836	
313490	Fournitures produits déneigement		100.00	0	
313521	Fourniture de carburant	15'214	59.34	9'028	
313530	Fournitures alimentaires		0.00	0	
313590	Fournitures marquages		100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	461'586	32.23	148'769	
315070	Entretien vêtements	2'398	32.23	773	
315	Entr.véhic. p/tiers		59.34	0	
315000	Entretien divers matériel	169'266	32.23	54'551	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	14'579	59.34	8'651	
315200	Entretien matériel atelier tiers	2'609	59.34	1'548	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes		0.00	0	
316000	Autres locations	17'207	32.23	5'546	
316420	Location wc publics		0.00	0	
317000	Dédommagements	4'506	47.50	2'140	
318100	Ass. Véhicules	25'845	59.34	15'336	
318000	Affranch.+ autres prestations	4'786	32.23	1'543	
319060	Autres frais divers	-68'002	32.23	-21'917	
320010	Engag. Courants/Intérêts aux créanciers		0.00	0	
334020	Pertes sur débiteurs	200	32.23	64	
365	Subv. et gratuité		0.00	0	
391	Locaux		32.23	0	
392000	Imp. Internes	19'988	32.23	6'442	

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
331/390	Charges financ.	33'845	0.00	0	
	Total Depenses	3'735'307		1'577'119	
A déduire :					
427170	Loyers	-10'200	32.23	-3'287	
429000	Autres revenus		0.00	0	
434000	Prestation services pour des tiers	-36'512	59.34	-21'666	
435150	Ventes caf.de produits alimentaires		0.00	0	
435180	Ventes diverses		59.34	0	
436000	Dédomagements de tiers	-9'758	47.50	-4'635	
439000	Autres contributions.	-66'264	32.23	-21'357	
492	Imput. Internes	-8'608	32.23	-2'839	
	Total Recettes	-131'542		-53'784	
	TOTAL NET 40090000	3'603'765		1'523'334	
	Pas pris en considération				
40090003	Gestion Cafétéria	0			
	Pas pris en considération				
40090001	Unité matériel de fête				
40090002	Unité gestion des véhicules				
	Dépenses		59.34	0	
J.	Charges financières (331-390)	-116'047	59.34	-68'862	
J.	Revenus		59.34	0	
	TOTAL NET	-116'047		-68'862	
40090004	Unités ateliers généraux				
301000	Traitements	1'970'405	47.50	935'942	
303000	Assurances sociales	167'637	47.50	79'628	
304000	Caisse pension et prévoyance	228'481	47.50	108'528	
305000	Assurance maladie et accident	68'699	47.50	32'632	
306000	Prestations en nature	2'266	47.50	1'076	
308000	Personnel interimaire	0	47.50	0	
309000	Autres charges du personnel	868	47.50	412	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	6'849	32.23	2'208	
311000	Mobilier, machines, véhicules, matériel	189'145	40.00	75'658	
313100	Fournitures pour véhicules		59.34	0	
313110	Fourniture pour le nettoyage		32.23	0	
313190	Fournitures sécurité et intervention		59.34	0	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.	315'642	59.34	187'302	
313320	Fournitures instal.électriques	40'153	32.23	12'941	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	12'277	0.00	0	
313410	Fournitures de constructions	263'562	59.34	156'398	
313460	Fournitures produits chimiques	12'197	32.23	3'931	
313490	Fournitures produits déneigement		100.00	0	
313521	Fourniture de carburant	7'044	59.34	4'180	
313590	Fournitures marquages		100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	1'268'826	32.23	408'943	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	78'199	59.34	46'403	
315200	Entretien matériel atelier .tiers	0	59.34	0	
316000	Loyers, locations, redev.d'utilisation	83'433	32.23	26'890	
316420	Location wc publics	156'376	0.00	0	
317000	Dédomagements	0	47.50	0	
318000	Honoraires + prestations de services	262'935	32.23	84'744	
392000	Imp. Internes	1'760	32.23	567	

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
331/390	Charges financ.	28'652	0.00	0	
A déduire :					
429000	Autres revenus		0.00	0	
434000	Prestation services pour des tiers	-18'997	59.34	-11'273	
436000	Dédommagement de tiers	-35'689	47.50	-16'952	
	Total	5'110'719		2'140'159	
Pas pris en considération					
2601000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses		0.00	0	
	Revenus		0.00	0	0
260200. DIRECTION DU GENIE CIVIL					9'590'833
ADMINISTRATION					
	PENSES TOTALES	34'028'790	100.00	34'028'790	
	REVENUS TOTAUX		100.00	0	
A déduire :					
26020100	Assainissement des eaux	-2'612'080	100.00	-2'612'080	
26020200	Rtes & OA-Charges financières (331/332/390)	-21'825'877	100.00	-21'825'877	
26020300	Entr. Monuments/fontaines		100.00	0	
4010. VOIRIE - VILLE PROPRE					24'564'996
DEPENSES TOTALES NETTES		54'992'052			
40100000	Direction et administration	4'039'280	45.35	1'831'813	
40100001	Unité de collecte des déchets	24'672'599	0.00	0	
40100002	Unité nettoyage des voiries	28'970'398	100.00	28'970'398	
40100003	Unité gestion des incivilités	3'546'991	0.00	0	
A déduire :					
40100002	Unité nettoyage des voiries	-443'136		-443'136	
	20% nettoyage hors routes s/ 28'970'398	-5'794'080	100.00	-5'794'080	
1/332/390	Charges financières		100.00	0	

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER

RECAPITULATION :

FONCTIONNEMENT	37'750'480	32.00		12'080'147
ASSURANCES		32.00		0
INVESTISSEMENTS	2'013'321	32.00		644'263
TOTAL	39'763'781			12'724'410

*Info
compt
ville
exercice
03/10*

INVEST.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT				
DIRECTION GENERALE DU GENIE CIVIL				
VILLE DE GENEVE - COMPTES 2014 POUR EXERCICE 2015				
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2015				
DATES	CREDIT	MONTANTS	DEPENSES 2014	DEPENSES 2014
LOI	A. Crédits votés dans l'année (Aménagement du domaine public)	VOTES	Décompte	Hors Décompte
18.03.2014	Amélioration et rénovation éclairage public	823'756	48'051	
05.05.2014	etude pour promotion et communication vélo	467'000	0	
24.06.2014	réaménagement	3'184'668	6'247	
04.06.2014	etude d'aménagement et circulation	2'335'000		39'995
21.05.2014	Etudes d'aménagement et amélioration	250'000	45'776	
17.09.2014	première étape de remise en état park public	900'000	0	
18.03.2014	création d'une place public	4'203'000		9'151
22.01.2014	place du rhone aménagement	500'000	0	0
15.2014	système de contrôle d'accès	681'000	17'973	
	TOTAL CREDITS VOTES	13'344'424		
	TOTAL DES DEPENSES 2014	167'193	118'047	49'146
	B. CREDITS EN COURS (Aménagement du domaine public)			
21.01.2001	Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, liaison ferroviaire	9'043'000		146'767
15.10.2012	Projet de minibus urbain a traction élect.	960'000		658'699
13.12.2011	Quartier Jonction etude d'accessibilité	50'000	4'461	
13.12.2011	Augustins, Champ-Baron etude du prolongement	150'000	62'231	
27.06.2011	Projet d'aménagement du squar	2'133'500		1'006'249
16.01.2013	vélos en libre service	1'537'000		0
23.06.2003	Etude d'aménagement urbain de la place	570'000		61'152
21.01.2004	Grenus, Etuves, Rousseau, aménagement piétonnier	468'000		5'855
16.09.2009	Eclairage public, fourniture et remplacement	3'596'000	302'692	
16.09.2009	Installation de systèmes de régulation de tension	518'000		0
16.09.2009	Fourni.et remplac.de 450 supports d'éclairage public	1'632'000	204'892	
12.2009	Etude pour la modification du carrefour	48'420	0	
13.12.2011	Rénovation éclairage et illumination façades	100'000		0
13.12.2011	Etude d'un modèle unifié	120'000	6'979	
13.12.2011	Etude de renouvellement des éclairages publics	150'000	8'204	
12.09.2012	Parc Geisendorf, éclairage public	124'700		78'105
12.09.2012	Quartier Vieusseux, éclairage public	124'700	77'241	
12.09.2012	Mon-repos, perle du lac, éclairage public	276'600	38'869	
15.01.2013	Avenue de Frontenex, aménagements liée aux TPG	200'000	19'835	
15.01.2013	Etude aménag. Urbain liée plan TC11/14	200'000		3'496
16.05.2001	Route de Franchises, Etude d'aménagement de la route	420'000	23'958	
25.05.2002	Etude de construction de chaussées, trottoirs, col	300'000	0	
07.06.2005	Cornavin-Meyrin-Cern aménagements urbain	10'646'000	0	
11.02.1998	Pont de Carouge, Etude de réfection de l'ouvrage	200'000	-7'817	
10.11.1998	bois de la baie, Reconstruction passerelle et collecteurs, refection	2'378'550	0	-53'929
25.06.2002	Garage cornavin, Déplacement de la trémie de sortie ouest	3'978'000	14'492	
10.09.2003	Auscultation et entretien	5'882'950	0	
15.10.2012	Arrêts de tram, Rehaussement de quais	3'494'275		434'464
17.05.2006	Réalisation d'infrastructures pour les vélos	1'940'000	39'203	
10.10.2007	Ch. Edouard-tavan Etude circulation, aménagement & assainissement	210'000	0	
20.02.2008	Chemin mon-soleil, Aménag.d'espaces publics et assainis. Des eaux	556'030	-32'957	
28.04.2008	Travaux d'adaptattion de carrefours et chaussées	3'380'420	61'639	

INVEST.

10.11.2008	TCOB, Travaux d'aménagement et de réfection	33'109'000		132'169
10.11.2008	TCOB, Travaux liés à la déviation des lignes de bus	10'428'000		417'020
17.12.2008	Travaux de construction d'un escalier	386'500	0	0
01.12.2009	Subvention pour les travaux d'entretien	557'000	0	
01.12.2009	Rue de l'école de médecine, Travaux d'aménagement	2'175'982	35'414	
28.04.2010	Rue de Saint-Jean, Travaux d'aménagement	7'841'710	797'373	
18.05.2010	Gros entretien et assainissement du bruit routier	1'443'000	32'307	
16.02.2011	Couverture des voies CFF Entretien	559'000	30'361	
18.05.2011	Pradier square, Etude de projet de réaménagement	3'295'000	361	
23.05.2011	Rue du Grand-pré, Etude d'aménagement de la rue	1'069'200	2'453	
23.05.2011	Avenue d'Aire, Travaux de réalisation d'un trottoir	614'300	-297'231	
28.09.2011	Chemin Coudriers, Réaménagement du chemin	2'308'200	-1'660'058	
22.02.2012	Route de Ferney, Aménagements	2'529'220	5'934	
21.03.2012	Assainissement bruit routier	6'656'400	728'436	
02.04.2012	Arrêts lignes TP, Support Signalétiques	580'000	0	
15.10.2012	Route de Malagnou, Bruit routier	1'609'400	1'739	
15.10.2012	Rieu-Malagnou, aménagements routier	40'950	2'138	
20.02.2013	Av. de la Paix/Ch. Des mines etude de circulation et aménag.	5'909'800	105'990	
06.2013	Viaduc de la Jonction, élargissement	2'586'000	0	
25.05.2013	Viaduc de la Jonction, réaménag. Accès	1'499'000	0	
29.04.2002	Quartier Jonction, Amélioration de la sécurité des déplacement et nu	522'500	2'245	
09.04.2003	Plan directeur transport public 03-06	2'000'000		994
05.10.2004	Bruit routier, mesures d'assainissement	2'760'000	332'264	
17.05.2006	Infrastructure cyclable, Etude d'aménagement	845'000	22'220	
03.12.2003	Quartier st-jean Mesures d'aménagement urbain	1'062'000	22	
07.04.2004	Malagnou, route, mesures d'aménagement	920'000	6'642	
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier, étude mesures d'aménagement	1'020'000	0	
25.05.2002	Chemin velours, Etude d'aménagement	100'000	0	
22.03.2011	Place des grottes, Projet d'aménagement.	185'000		50'081
13.12.2011	Etudes d'aménagement zones à 30km/h	80'000	5'724	
13.12.2011	Rue Kazem Radjavi, Aménagement existant et prolongation	190'000	0	
15.10.2012	Eaux vives site de la gare, Aménagement espaces publics	1'574'000		223'136
15.10.2012	Eaux vives site de la gare, Aménagement espaces publics	2'478'600		316'606
13.12.2011	Abords des écoles, sécurité cheminements	200'000		43'353
08.10.2013	Rue du Rhône, étude de circulation	325'000	68'304	
20.11.2013	Ceva halte Champel/Hôpital aménagement espace public	2'233'500		344'014
24.05.2000	Place des Nations, Aménagement	8'721'000	0	
19.01.2000	Entretien courant de diverses voies publiques	9'437'500	81'381	
12.02.2003	Aménagement de zones 30km/h en ville de Genève	4'072'000	36'295	
14.09.2009	Pont des Bergues, Rehaussement	769'000		
14.09.2009	Ile Rousseau, Construction d'un collecteur d'eaux usées	88'000		
17.12.2008	Aménagement en rue résidentielle	514'760		
28.04.2010	Aménag. Cheminement piétonnier et pour vélos	315'010		-180'328
18.01.2011	Place Longemalle, Réfection des chaussées	5'692'000	328'596	
19.01.2011	Amélioration de 2 zones 30km/h	1'289'030	253'239	
16.02.2011	Construction d'une passerelle piétonne	17'177'000		1'712'366
12.10.2011	Aménagement de la place Simon-Goullart	4'461'574		101'003
20.03.2012	Genets & Hugo-de-senger aménagements itinéraires scolaires	641'000	152'951	
08.11.2006	Pont du Mont-Blanc, Elargissement	1'420'000	34'405	
11.12.2010	Gare Routière, nouvelle repartition	50'000	0	
10.10.2007	Place Pré-Eveque, Parkings	560'000		
13.12.2011	Place de Cornavin, Aménagement	200'000	3'182	
16.01.2013	Vélos en libre service, acquisition de 40 stations	1'944'000		
15.10.2012	Toilettes publiques, Rénovation 2ème tranche	4'260'000		384'333
	TOTAL CREDITS VOTES	218'493'281		
	TOTAL DES DEPENSES 2012	7'822'212	1'936'607	5'885'605

INVEST.

C. Crédits terminés dans l'année			
23.06.2009	Etude d'un projet de piétonisation	45'000	0
16.09.2009	Fourni lampes à incandesc. du cordon lumineux	130'744	0
12.10.2010	Amélioration et rénovation de l'éclairage	460'360	0
25.05.2002	Etude de construction de chaussées et de collecteu	240'000	
09.04.2003	Travaux d'adaptation de carrefours	4'905'000	0
21.01.2004	Grenus, rampe d'accès au garage	1'063'000	0
26.05.2006	BVd. De la cluse, Réaménagement chaussées	3'465'000	0
20.03.2007	Ouvrages de génie civil, Expertises, obligations légales	225'000	
19.02.2006	Passerelle Ecole-de-medicine, Mesures conservatoires	333'500	
21.05.2008	Aménagements routier et extérieur	2'593'200	29'456
24.06.2008	Frais d'étude de modération de la circulation	851'800	0
16.12.2008	Rue Ferrier, Travaux de réaménagement de la rue	1'245'660	1'078
23.06.2008	Expertise ouvrages génie civile, Divers ouvrage d'art	200'000	0
09.06.2010	Rue forces-Motrices, Réaménagement	52'000	-55'110
09.06.2010	Voies CFF démolition et reconstruction encorbellement	1'550'000	8'016
12.11.1996	Quai des bergues, Etude d'aménagement	315'000	
01.2002	Rue Rotisserie, Etude du génie civil et d'assainissement	520'000	
17.05.2005	Aménagements d'un square public	130'000	
29.06.2010	Aménagement de circulation	2'225'000	0
16.01.2002	Place de la navigation, Reconstruction et réaménagement	20'043'310	
15.01.2002	Chemin Rigot, Etude d'aménagement	261'617	
21.08.2008	Travaux de modération de trafic	1'656'240	-24'773
23.03.2010	Montbrillant 13, Vélostation Provisoire	1'250'000	3'291
20.01.2010	Toilettes publiques, renovation	2'943'000	218'403
TOTAL CREDITS VOTES		46'659'431	
TOTAL DES DEPENSES 2014		180'361	-41'333
221'693			
D. Crédits terminés avant l'année			
08.10.2002	Supression de la rue de beaulieu	2'060'000	264'885
TOTAL DES DEPENSES 2014		264'885	264'885
0			
RECAPITULATION		DEPENSES	
		2014	
		Cumul	Décompte
A. Crédits votés dans l'année		167'193	118'047
B. Crédits en cours		7'822'212	1'936'607
C. Crédits terminés dans l'année		180'361	-41'333
D. Crédits terminés avant l'année		264'885	0
TOTAL		8'434'650	2'013'321
TOTAL PRIS EN CONSIDERATION			
Pas pris par Berne pour subv : TPG, parcs, promenades, parkings			6'156'445
Pris par Berne pour subv : total trafic			2'013'321
PART 32% DE CHF 2'013'321 (Dépenses 2014 Décompte)		644'263	8'169'765

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014
2012	2013	2015

Décompte 2015 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2014 envoyé à l'OFS (Annexe 2)

128'876'266 ok-2014

Décompte 2016 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des routes, selon décompte 2015 (comptes 2014)

12'724'410 ok-2014

Total

141'600'676

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2016, basé sur le décompte 2014 (comptes 2013)
DETA : 06110100.460050

7'680'895
7'680'895

Solde versement confédération sur compte 2010
Répartition proportionnelle Etat-Ville

12'724'410 ✓
141'600'676 8.9861 ✓

Part Ville aux droits sur les carburants

690215

Compte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes
Décompte 2015, (Forfait pour les frais de police)

13'200'000

Montant de la subvention restant à versée

13'200'000

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

13'200'000

Ecritures comptable

	DEBIT	CREDIT	MONTANTS
	06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
Vers.DI par IC	06110100 200500	00000003	13'200'000
Vers.Vgen. par BAP	06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	690'215 ✓

ce montant n'est pas justifié

A payer pour 2016

**DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER
DROITS SUR LES CARBURANTS**

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014
2012	2013	2015

Décompte 2015 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2013 envoyé à l'OFS (Annexe 2)

180'691'361 ok-2013

Décompte 2015 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2014 (comptes 2013)

17'172'954 ok-2013

Total

197'864'315

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2016, basé sur le décompte 2014 (comptes 2013)
DETA : 06110100.460050

7'864'323

7'864'323

Solde versement confédération sur compte 2010
Répartition proportionnelle Etat-Ville

17'172'954

197'864'315

8.6792

Part Ville aux droits sur les carburants

682557

Compte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes
Décompte 2015, (Forfait pour les frais de police)

13'200'000

Montant de la subvention restant à versée

13'200'000

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

13'200'000

Ecritures comptable

	DEBIT	CREDIT	MONTANTS
	06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
Vers.DI par IC	06110100 200500	00000003	13'200'000
Vers.Vgen. par BAP	06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	682'557

payé en 2015

Département de la culture et du sport		Comptes 2016 - Recettes PPP		Ville de Genève	
Institutions services	Chapitre nature comptes	Partenariat-Sponsoring-Mécénat	Montant	Projet	
Direction du département	43	Vacheron Constantin Tamédia Publications Romande Transport publics genevois (TPG)	40'000 22'572 16'500	Journée des métiers d'art Journée des métiers d'art Nuit des musées	
Total Direction du département			79'072		
Service culturel	43	Service industrielle de Genève & Skynight Société coopérative Migros Radio Télévision Suisse (RTS) TV Léman Bleu SA Croix Rouge Suisse Tamédia Publications Romande	16'750 15'000 9'259 7'600 4'000 14'008	Fête de la musique Fête de la musique Fête de la musique Fête de la musique Fête de la musique Musiques en été festival	
Total Service culturel			66'618		
Conservatoire et jardin botaniques	43	Fondation Franklinia Canton de Genève Ville de Paris	140'855 191'607 62'378	Digitalisation de collections historiques Surveillance de la flore et des milieux naturels du canton de Genève (projet MonGE) Mutualisation d'un système d'information botanique	
Total Conservatoire et jardin			514'810		
Musée d'art et d'histoire	43	Christie's, G. Albert, C.L. Mürli, Auktionen Crott Erbengemeinschaft Peter Thalimann Fondation Migros Fondation horlogerie, Barclays Bank, Fondation Gandur pour la Jeunesse Fondation Coromandel, Fondation Montelera, Fondation horlogerie	380'029 1'100'000 235'040 380'030 123'493	Acquisitions de montres Acquisition de L'autoportrait en blanc de Cuno Amiet Collections d'objets et de manuscrits byzantins Expositions : Saint-Ours, 1816, Révélations, Dedans-Dehors, B. Menn Soutien aux activités pédagogiques et de médiation culturelle	
Total Musée d'art et d'histoire			2'218'592		
Muséum d'histoire naturelle	43	Fonds National Suisse de la recherche scientifique Fondation horlogerie, Fondation E. & G. Gelbert, Société des amis du Muséum	113'245 173'000	Une Histoire de l'élevage dans les alpes. Du Néolithique à nos jours. Les 50ans du Muséum à Malagnou	
Total Muséum d'histoire naturelle			286'245		
Musée Ariana	43	Fondation horlogerie, Fondation Leenaards, Fondation Sandoz Häusler C. J.D. Vlieger, J.-F. Lerat Fondatin Amaverunt L. V. Malletier	32'835 118'494 10'000 39'990	Exposition : Espace M. Coullery, F. Nivergelt, J. Patenheimer Enrichissement des collections (Coupes, Vases, assiettes, plats, ...) Soutien pour des projets (Signalétique) Exposition Hang Ljun	
Total Muséum d'histoire naturelle			201'320		
Service des sports		Genève Servette Hockey Club SA	69'444	Mise à disposition de l'espace publicitaire patinoire	
Total Service des sports			69'444		
Total général			3'436'101		

Année traitée 2016
 Branche
 Partenaire
 Service 2302 LOM
 Type de compte
 Dernière actualisation des données 31.05.2017 02:53:07

Liste des conditions

Aucune condition définie

Liste des exceptions

Aucune exception définie

Le chiffre d'affaires du type de compte "débiteurs" comprend les frais de relance et intérêts de retard mais ne tient pas compte des pertes sur débiteurs.
 Le chiffre d'affaires du type de compte "fournisseurs" ne comprend pas les subventions comptabilisées dans GM.
 Le chiffre d'affaires du type de compte "subvention" ne comprend que les subventions comptabilisées dans GM.

Compte budgétaire		Service	Partenaire		Débitur Postes rapprochés	Débitur Total
					CHF	CHF
367500	VGE1/367500			Résultat	-53,241.98	-53,241.98
		2302	LOM	Résultat	-53,241.98	-53,241.98
				20001954 Bureau International du Travail	-2,489.98	-2,489.98
				20005131 Bureau du Haut-Commissariat	-2,733.98	-2,733.98
				20007481 Organisation Mondiale de la	-2,030.40	-2,030.40
				20010739 Organisation Météorologique Mondiale	-2,489.98	-2,489.98
				20011291 Office des Nations Unies à Genève	-2,489.98	-2,489.98
				20011691 UIT Union Internationale des	-2,489.98	-2,489.98
				20012527 Organisation Internationale de la	-3,034.77	-3,034.77
				20014190 Centre du Commerce International	-2,489.98	-2,489.98
				20014668 ONU - SIDA	-2,489.98	-2,489.98
				20021731 OMS - Organisation Mondiale	-2,809.97	-2,809.97
				20023180 Organisation Mondiale Du Commerce	-2,489.98	-2,489.98
				20024160 Cercle Féminin Des Nations Unies	-14,844.68	-14,844.68
				20026243 UNISDR-Bureau des Nations Unies pour	-2,689.18	-2,689.18
				20027966 Organisation internationale pour	-2,689.18	-2,689.18
				20034620 UNION EUROPEENNE - Délégation	-2,489.98	-2,489.98
				20037777 ONUDI - Organisation des Nations	-2,489.98	-2,489.98

ANNEXE 1 - MODIFICATIONS DE LA CCT PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC LA MODIFICATION DES ECHELLES DE TRAITEMENTS DES 2017

Selon la CCT au 1.9.2015	Selon la CCT au 1.1.2017	Commentaires
<p>Art. 15 Horaire hebdomadaire</p> <p>La durée hebdomadaire normale du temps de travail est de 39 heures. Pour le personnel administratif et technique, ainsi que pour les psychomotriciens-nes, la durée hebdomadaire normale de travail est de 40 heures. Cette heure travaillée en plus est compensée par 6,5 jours ouvrables de vacances supplémentaires par année.</p> <p>La semaine de travail est de 5 jours, en principe du lundi au vendredi, le samedi étant considéré cependant comme un jour ouvrable.</p> <p>La répartition des heures de travail pendant la semaine est établie, d'un commun accord entre le comité et le personnel, tout en respectant les nécessités d'encadrement et la typologie de la structure d'accueil de la petite enfance.</p> <p>Le personnel éducatif a droit à un temps de préparation. Les conditions et modalités du temps de préparation sont fixées à l'annexe No.3.</p> <p>Pour le personnel travaillant à temps partiel, la répartition du temps de préparation se fait proportionnellement aux heures de travail effectuées.</p>	<p>Art. 15 Horaire hebdomadaire</p> <p>La durée hebdomadaire normale du temps de travail est de 39 heures pour le personnel éducatif et de 40 heures pour le personnel administratif et technique pour un engagement à plein temps. Cette heure travaillée en plus n'est pas rémunérée mais fait l'objet d'un congé compensatoire rémunéré de 6,5 jours ouvrables par année.</p>	<p>Modification du premier paragraphe.</p>
<p>Art. 17 Vacances annuelles</p> <p>Le personnel éducatif a droit à 7 semaines de vacances par année de service.</p> <p>Le personnel administratif et technique a droit à 5 semaines de vacances par année. Les psychomotricien-nes ont également droit à 5 semaines de vacances par année.</p> <p>Une 6ème semaine de vacances est accordée au personnel administratif et technique dès que l'employé-e a atteint l'âge de 57 ans et pour autant qu'il-elle soit dans sa 6ème année d'activité dans les structures d'accueil de la petite enfance.</p>	<p>Art. 17 Vacances annuelles</p> <p>Le personnel éducatif a droit à 7 semaines de vacances par année de service.</p> <p>Le personnel administratif et technique a droit à 5 semaines de vacances par année.</p> <p>Une 6ème semaine de vacances est accordée au personnel administratif et technique dès que l'employé-e a atteint l'âge de 57 ans et pour autant qu'il-elle soit dans sa 6ème année d'activité dans les structures d'accueil de la petite enfance.</p>	<p>Modification de l'article.</p>

ANNEXE 1 - MODIFICATIONS DE LA CCT PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC LA MODIFICATION DES ECHELLES DE TRAITEMENTS DES 2017

Selon la CCT au 1.9.2015	Selon la CCT au 1.1.2017	Commentaires
<p>Le personnel administratif et technique, ainsi que les psychomotriciens-nes, ont droit à 6,5 jours ouvrables de vacances supplémentaires par année pour compenser l'heure hebdomadaire travaillée en plus (40ème heure).</p> <p>Lorsque les vacances annuelles tombent pendant un congé de maternité ou d'allaitement, elles sont suspendues et sont reprises à l'échéance de celui-ci dans un délai de 12 mois.</p> <p>Le droit aux vacances est fixé sur la base de l'année scolaire, soit du 1er septembre au 31 août, en proportion de la durée effective de l'emploi pendant cette période.</p> <p>Lorsque l'employé-e entre en fonction ou quitte son poste, ses vacances sont calculées au prorata temporis.</p>	<p>Le personnel administratif et technique a droit à un congé rémunéré de 6,5 jours ouvrables supplémentaires par année pour compenser l'heure hebdomadaire travaillée en plus (40ème heure) en sus des vacances.</p> <p>Lorsque les structures d'accueil ferment pendant les vacances scolaires, les grilles salariales sont adaptées proportionnellement à la durée des vacances dont bénéficie le personnel. Cette durée fluctue selon les dates de vacances scolaires fixées par le Conseil d'Etat.</p> <p>Lorsque les vacances annuelles tombent pendant un congé de maternité ou d'allaitement, elles sont suspendues et sont reprises à l'échéance de celui-ci dans un délai de 12 mois.</p> <p>Le droit aux vacances est fixé sur la base de l'année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août, en proportion de la durée effective de l'emploi pendant cette période.</p> <p>Lorsque l'employé-e entre en fonction ou quitte son poste, ses vacances sont calculées au prorata temporis.</p>	
	<p>Annexe 13 Dispositions transitoires</p> <p>Modalités de passage aux nouvelles échelles de traitement figurant à l'annexe 5 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour le personnel des structures d'accueil préscolaires à prestations restreintes (SAPPR) au bénéfice des vacances scolaires et pour les psychomotricien-ne-s :</p> <p>Les nouvelles échelles de traitement entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017.</p> <p>Afin d'éviter que la modification des échelles de traitement des SAPPR ne provoque une diminution du salaire, les modalités suivantes sont applicables :</p> <p>Contrats de durée déterminée :</p> <p>Les employé-e-s au bénéfice d'un contrat de durée déterminée, dont les activités ont débuté avant le 1^{er} janvier 2017 et dont l'échéance est fixée au-delà du 1^{er} janvier 2017, conservent leur salaire fondé sur les échelles de traitement 2016. Ils-elles bénéficient de l'indexation au sens de l'article 27 de la CCT.</p> <p>Contrats de durée indéterminée :</p>	<p>Introduction de dispositions transitoires en lien avec la modification des échelles de traitements du personnel de la petite enfance au 1^{er} janvier 2017.</p>

ANNEXE 1 - MODIFICATIONS DE LA CCT PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC LA MODIFICATION DES ECHELLES DE TRAITEMENTS DES 2017

Selon la CCT au 1.9.2015	Selon la CCT au 1.1.2017	Commentaires
	<p>Les employé-e-s placé-e-s aux échelons 1 à 18 et engagé-e-s avant et au plus tard le 1^{er} juillet 2016, bénéficient de deux échelons de la nouvelle échelle de traitement dès le 1^{er} janvier 2017. La progression d'échelon est bloquée en 2018. L'échelle de traitement 2018 est indexée selon le taux appliqué par la Ville de Genève, en fonction de l'évolution du coût de la vie selon les modalités prévues à l'article 27 de la CCT. Elle est adaptée comme chaque année à la durée des vacances scolaires. Dès 2019, les employé-e-s concerné-e-s bénéficient à nouveau du système d'annuité prévu à l'article 29 de la CCT.</p> <p>Les employé-e-s placé-e-s aux échelons 1 à 18 et engagé-e-s après le 1^{er} juillet 2016, bénéficient de deux échelons de la nouvelle échelle de traitement dès le 1^{er} janvier 2017. La progression d'échelon est bloquée en 2018 et 2019. Les échelles de traitement 2018 et 2019 sont indexées selon le taux appliqué par la Ville de Genève, en fonction de l'évolution du coût de la vie selon les modalités prévues à l'article 27 de la CCT. Elles sont adaptées comme chaque année à la durée des vacances scolaires. Dès 2020, les employé-e-s concerné-e-s bénéficient à nouveau du système d'annuité prévu à l'article 29 de la CCT.</p> <p>Pour les employé-e-s engagé-e-s avant le 1^{er} janvier 2017, ayant atteint les échelons 19 ou 20 de l'échelle de traitement 2016, le salaire acquis en 2016 est gelé. L'indexation au coût de la vie est suspendue jusqu'à ce que le montant du salaire de la nouvelle échelle de traitement dépasse le montant du salaire acquis en 2016. Dans ce cas, un coulisement aura lieu dans la nouvelle échelle de traitement de la fonction sur l'échelon dépassant le montant du salaire acquis.</p> <p>Pour les employé-e-s engagé-e-s dès le 1^{er} janvier 2017 dans une SAPPR, et pour autant qu'ils-elles ne bénéficiaient pas des dispositions transitoires mentionnées dans la présente annexe en raison de leur engagement préalable en CDD ou en CDI dans une structure d'accueil préscolaire au bénéfice des vacances scolaires, les nouvelles échelles de traitement figurant à l'annexe 5 sont appliquées.</p> <p>Psychomotricien-e-s : Dès le 1^{er} janvier 2017, les psychomotricien-e-s en SAPPE sont considérés comme du personnel éducatif. Leur contrat est adapté à la durée hebdomadaire du temps de travail prévu à l'article 15, dans le respect du nombre hebdomadaire d'heures de travail prévu contractuellement pour chacune des personnes</p>	

ANNEXE 1 - MODIFICATIONS DE LA CCT PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC LA MODIFICATION DES ECHELLES DE TRAITEMENTS DES 2017

Selon la CCT au 1.9.2015	Selon la CCT au 1.1.2017	Commentaires
	concernées, et au droit aux vacances prévu à l'article 17 de la CCT pour le personnel éducatif. Leur salaire est adapté à l'échelle de traitement de la fonction figurant à l'annexe 5 de la CCT.	



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

Monsieur Simon Brandt
Président de la
Commission des finances

Genève, le 20 juin 2017

Objet Comptes 2016 – audition du 31 mai 2017

Monsieur le Président,
cher Monsieur,

FV//RP

A la suite de l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances le 31 mai dernier, je reviens vers vous pour vous communiquer les réponses aux questions posées.

-oOo-

La Commission des finances a souhaité disposer d'une comparaison entre le budget initialement voté par le Conseil municipal en décembre 2015 et les comptes 2016.

Le budget 2016 voté par le Conseil municipal en décembre 2015 prévoyait un total de charges pour le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de CHF 274 662 337.

Le tableau suivant compare par chapitre comptable les comptes 2016 avec le Budget 2016 voté par le Conseil municipal en décembre 2015.

(en milliers de francs)	Comptes 2016	Budget 2016 (12. 2015)	Ecart C 2016 et B 2016 (1)
30 Charges de personnel	51'800	52'845	<u>1'045</u>
31 Biens, services et marchandises	31'858	33'077	<u>1'219</u>
33 Amortissements	18'027	18'776	<u>749</u>
35 Dédommagements à des collectivités publiques	14'095	13'991	<u>-104</u>
36 Subventions accordées	148'003	149'260	<u>1'257</u>
39 Imputations internes	6'275	6'714	<u>439</u>
Total général	<u>270'058</u>	<u>274'662</u>	<u>4'605</u>

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

Cette comparaison montre un non dépensé global de CHF 1.3 millions sur les comptes 31 (Achats de biens, services et marchandises).

A ce propos, il convient de préciser que les services ont réduit dès janvier 2016, dans la mesure du possible, leur niveau de dépenses pour tenir compte des décisions du Conseil municipal. Les services ont eu par ailleurs une politique d'économie durant la deuxième partie de l'année.

L'analyse par groupe de comptes se présente ainsi :

Groupe de comptes	Comptes compétents	Comptes des services	Différence
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-	-90	-90
311 Mobilier, machines, véhicules et matériel	69	-200	-130
312 Eau, énergie, combustible	61	-	61
313 Achats de fournitures et autres marchandises	-3	-314	-317
314 Entretien des immeubles par des tiers	-619	416	-203
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	40	-8	32
316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	72	-246	-174
317 Dédommagements	-60	-27	-87
318 Honoraires et prestations de service	-209	-132	-341
319 Frais divers		31	31
Total général	-648	-570	-1'219

Le tableau démontre que la situation réelle des services ne ressort pas immédiatement des comptes – du fait des imputations liées aux « comptes compétents ».

La marge de manœuvre est d'autant plus réduite que de nombreuses dépenses ont un caractère de coût fixe – liés à des contrats de bail (rubrique 316) ou des contrats de nettoyage (rubrique 314) ; les achats de marchandises sont souvent liés à l'activité des pompes funèbres, cimetières et crématoires ; ils sont directement liés aux prestations fournies.

L'analyse par service rend également compte de situations très variées – le Service des écoles et le Service de la petite enfance rencontrant des difficultés plus importantes.

Services	Comptes compétents	Comptes des services	Total
Dir.cohésion sociale et solidarité	-17	-1	-18
Ecoles et institutions pour l'enfance	-821	312	-510
Pompes funèbres, cimetières & crématoires	62	-328	-266
Service de la jeunesse	-42	-281	-323
Service de la petite enfance	179	49	227
Service de l'état civil	-37	-65	-101
Social	29	-257	-228
Total général	-648	-570	-1'219

L'analyse par politique publique montre également des variations importantes :

Politique publique (en milliers de francs)	Comptes compétents	Comptes des services	Total
Administration générale	4	-3	1
Culture et loisirs	-10	418	407
Enseignement et formation	-794	-3	-797
Prévoyance sociale	127	-589	-462
Protection et aménagement de l'environ.	62	-328	-266
Sécurité publique	-37	-65	-101
Total général	-648	-570	-1'219

La politique « culture et loisirs » regroupe principalement les activités à destination des personnes âgées (cité senior et clubs d'aînés) ainsi que certaines prestations du service des écoles (dont l'entretien des places de jeux)

En ce qui concerne les subventions accordées à des tiers (rubrique 36), la situation est la suivante :

Politique publique (en milliers de francs)	Comptes compétents	Comptes des services	Total
Culture et loisirs	168	80	248
Enseignement et formation	-	-68	-68
Prévoyance sociale, dont	94	-1'526	-1'433
Aide sociale	-113	740	626
Institutions pour la jeunesse (dont petite enfance)	207	-2'266	-2'059
Trafic régional (Noctambus)	-	-4	-4
Total général	261	-1'519	-1'257

Les comptes compétents représentent essentiellement les gratuités accordées.

Le non dépensé de CHF 1 257 000 masque des situations variées :

- Les subventions des institutions pour la jeunesse présentent un non dépensé de CHF 2 266 000, hors gratuité, explicable principalement par le secteur de la petite enfance (non concerné par la coupe budgétaire) ; nous renvoyons sur ce point aux explications avancées lors de notre audition.
- Des dépassements significatifs sont en revanche constatés pour les subventions aux Maisons de quartier, ainsi que pour les aides sociales individuelles.

-oOo-

Votre Commission a par ailleurs souhaité recevoir un exemplaire de la Convention collective de travail en vigueur dans le secteur de la petite enfance.

Rappel de la problématique

Les partenaires de la CCT et le Service de la petite enfance (SDPE) ont été interpellés, en début d'année 2016, par l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) pour mettre en conformité les échelles de traitements du personnel de la petite enfance. Au vue de la complexité du dossier, le SDPE a sollicité les services de Me Eric Cerottini, avocat spécialiste du droit aux vacances.

Trois problématiques principales liées aux échelles de traitements du personnel de la petite enfance ont été relevées, soit :

- Une confusion entre le droit aux vacances de 25 jours et le congé compensatoire de 6.5 jours par année accordé à certaines catégories d'employé-e-s exécutant une heure hebdomadaire de travail supplémentaire en sus de l'horaire normal de 39h00 (personnel administratif et technique, ainsi que le psychomotricien-ne).
- Une erreur dans le calcul de ce congé compensatoire de 6.5 jours, estimé trop conséquent ;
- Un système de calcul qui a eu pour conséquence que les employé-e-s en SAPPR (structures d'accueil petite enfance à prestation restreintes, anciennement jardins d'enfants) ont touché un salaire trop élevé par rapport aux employé-e-s engagé-e-s au sein des SAPPE (structures d'accueil petite enfance à prestations élargies, anciennement crèches), ce qui a entraîné une inégalité de traitement.

Traitement du dossier

Après consultation de Me Cerottini et négociations avec les partenaires sociaux, le SDPE a pu procéder à :

- L'établissement de nouvelles échelles de traitements au 1er janvier 2017 pour corriger les salaires de toutes les fonctions en SAPPR, soit le personnel éducatif, administratif, technique.
- L'adoption de mesures transitoires pour éviter toute baisse de salaire des employé-e-s sous contrat et pour instaurer un « gel des salaires », afin de rétablir une égalité de traitement entre les employé-e-s des SAPPE et des SAPPR.

L'OCIRT a validé les échelles de traitements et la méthode de calcul proposée par le SDPE avec l'aide de Me Cerottini.

Modifications de la CCT au 1er janvier 2017

Les parties signataires de la CCT, en accord avec la Ville de Genève, ont décidé d'amender la CCT au sens de l'article 50 avec effet au 1er janvier 2017. Un protocole d'accord a été signé par toutes les parties le 24 novembre 2016.

Les modifications de la CCT, en lien avec l'interpellation de l'OCIRT, concernent la mise en place de nouvelles échelles de traitements pour le personnel de la petite enfance (voir tableau en annexe).

Nous espérons que les informations produites répondront aux attentes de votre Commission et restons à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Frederic Vallat
Directeur

Annexes : Tableau des modifications de la CCT petite enfance en lien avec la modification des échelles de traitements dès 2017

Copie : Madame Esther ALDER, Conseillère administrative



Dépenses d'investissement 2016 par service gestionnaire Situation définitive BW au 31 décembre

Budget des investissements 2016
Enveloppes totales par service gestionnaire
(maximum)

Dépenses réelles
2016

Ecart nets

Rouge	> 100 %
Vert	< 100 %

Millions de CHF arrondis		
Brut	Recettes	Net

Millions de CHF arrondis		
Brut	Recettes	Net

Net	%
-----	---

Département des finances & du logement

	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net	Net	%
CMAI/DFIN	0.70	0.00	0.70	2.31	0.13	2.18	-1.48	211%
DFL/A21	5.70	0.00	5.70	3.30	0.00	3.30	2.40	-42%
DRH	0.70	0.00	0.70	0.00	0.00	0.00	0.70	-100%
DSIC	4.40	0.00	4.40	2.82	0.00	2.82	1.58	-36%
Total Dpt 1	11.50	0.00	11.50	8.43	0.13	8.30	3.20	-28%

Département des constructions & de l'aménagement

	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net	Net	%
DCA	1.10	0.00	1.10	4.11	0.20	3.91	-2.81	255%
DBPA	79.60	2.50	77.10	76.63	1.10	75.53	1.57	-2%
ENE	2.40	0.30	2.10	1.55	0.06	1.49	0.61	-29%
GCI	26.50	6.30	20.20	26.15	11.27	14.88	5.32	-26%
SAM	5.30	1.20	4.10	1.09	0.09	1.00	3.10	-76%
URB	0.10	0.00	0.10	0.17	0.00	0.17	-0.07	66%
Total Dpt 2	115.00	10.30	104.70	109.70	12.72	96.98	7.72	-7%

Département de la culture & du sport

	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net	Net	%
DCS	0.00	0.00	0.00	0.83	0.00	0.83	-0.83	
BGE	2.10	0.00	2.10	1.87	0.00	1.87	0.23	-11%
CJB	0.60	0.60	0.00	0.47	0.06	0.41	-0.41	
MAH	0.30	0.00	0.30	0.00	0.00	0.00	0.30	-100%
MEG	0.00	0.00	0.00	0.02	0.00	0.02	-0.02	
SEC	1.00	0.00	1.00	0.81	0.00	0.81	0.19	-19%
SPO	0.10	0.00	0.10	0.18	0.00	0.18	-0.08	82%
Total Dpt 3	4.10	0.60	3.50	4.17	0.06	4.11	-0.61	17%

Département de l'environnement urbain & sécurité

	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net	Net	%
LOM	3.50	0.00	3.50	3.06	0.02	3.04	0.46	-13%
SEVE	3.10	0.10	3.00	1.43	0.08	1.35	1.65	-55%
SIS	2.40	0.00	2.40	2.96	0.00	2.96	-0.56	23%
VVP	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.03	-0.03	
Total Dpt 4	9.00	0.10	8.90	7.48	0.09	7.39	1.51	-17%

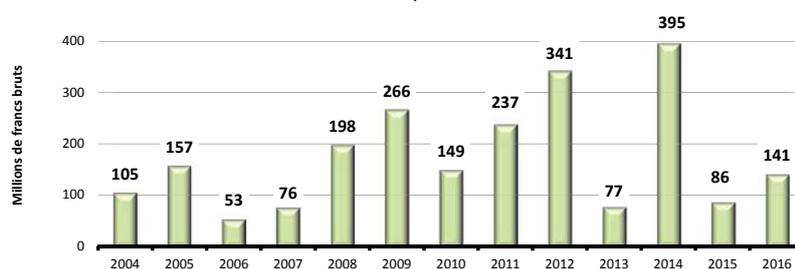
Département de la cohésion sociale & de la solidarité

	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net	Net	%
SDPE	0.40	0.00	0.40	0.26	0.00	0.26	0.14	-34%
ECO	3.10	0.00	3.10	1.25	0.00	1.25	1.85	-60%
CIV	0.10	0.00	0.10	0.22	0.00	0.22	-0.12	119%
SOC	0.30	0.00	0.30	0.45	0.00	0.45	-0.15	50%
Total Dpt 5	3.90	0.00	3.90	2.18	0.00	2.18	1.72	-44%

Totaux	143.5	11.0	132.5	132.0	13.0	119.0	13.5	-10%
---------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------	-------------	-------------

 Crédits d'investissements déposés en 2016 par le CA au CM, avec entrée en matière du CM							
Nbre PR	Service Gestionnaire	N° PR	Adresse et libellé	Montants en Mios CHF arrondis			
				Bruts	Recettes	Nets	
JANVIER				Totaux mensuels	95.7	3.3	92.4
11	GCI	1152/1-2	Rue Voltaire, travaux aménagement et collecteur unitaire	4.7	0.7	4.0	
	GCI	1153	Rue Kazem-Radjavi, travaux aménagement et éclairage public	0.9	-	0.9	
	DPBA	1156/1-8	Bd. St-Georges 21, construction bâtiment équipements publics	29.9	1.2	28.7	
	GCI	1157/1-2	Ecoquartier Jonction et rue des Gazomètres, aménagements	8.7	1.1	7.6	
	DPBA	1159/1-3	Rue Lamartine 16bis, construction bâtiment (restaurant scolaire et autres locaux)	9.2	0.4	8.8	
	GCI	1160	Place des Grottes, réaménagement	1.8	-	1.8	
	DPBA	1161/1-4	Rues du Nant 2 et de la Mairie 37, travaux rénovation et réaménagement locaux	1.3	-	1.3	
	GCI	1162	Ecluse et passerelle du Seujet, subvention investissement SIG	0.2	-	0.2	
	GCI	1163	Chemins de Mon-Soleil, Colombettes et Rochette, réalisation d'aménagements	0.9	-	0.9	
	DPBA	1165/1-3	Ecole de Pâquis-Centre, rénovation du bâtiment	36.9	-	36.9	
	DPBA	1166	Fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, étude de valorisation	1.2	-	1.2	
FEVRIER (Néant)				Totaux mensuels	0.0	-	0.0
MARS				Totaux mensuels	0.9	-	0.9
1	SAM	1170	Rénovation éclairage public et illuminations Place Neuve	0.9	0.0	0.9	
AVRIL				Totaux mensuels	6.1	-	6.1
4	DPBA	1174	Etudes mise en sécurité et réorganisation partielle du MHN	2.4	-	2.4	
	LOM	1177	Renouvellement illuminations de Noël (Geneva lux)	1.5	-	1.5	
	DPBA	1164	20 modules logements relais et atelier d'artistes, rue Fort-Barreau	2.1	-	2.1	
	ENE	1179	Acquisition balise mesure radioactivité	0.1	-	0.1	
MAI				Totaux mensuels	13.7	0.1	13.6
3	URB	1182	Contribution 2017 au FIDU, subvention d'investissement	7.0	-	7.0	
	GCI	1183	Réaménagement et travaux assainissement de la place du Petit-Saconnex	3.5	0.1	3.4	
	DCA	1184	Droit de préemption ch. de la Petite-Boissière 22A	3.2	-	3.2	
JUIN				Totaux mensuels	3.1	0.0	3.1
3	DCA	1187	P.M. Bouclément de 15 crédits terminés ou abandonnés				
	DCA	1188	P.M. Foncier, annulation de la PR-932 déjà votée et remplacée par PR-1188 (opération nulle)				
	DCS	1189	Frais induits, transfert des collections patrimoniales, rue du Stand 22	3.1	-	3.1	
SEPTEMBRE				Totaux mensuels	1.2	-	1.2
3	DCA	1193	Subvention investissement Régie Foncière ascenseur panoramique quai du Seujet 22	0.1	-	0.1	
	DCA	1195	Subvention investissement restauration façades chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7	0.1	-	0.1	
	GCI	1196/1-2	Fontaines Saintes, études mise en séparatif et futur aménagement	1.0	-	1.0	
OCTOBRE (Néant)				Totaux mensuels	0.0	-	0.0
NOVEMBRE				Totaux mensuels	19.8	2.1	17.8
5	LOM	1199/1à3	Renouvellement et acquisition de véhicules et engins (hors SIS)	5.7	-	5.7	
	DCA	1202	Acquisition appartement r. St-Laurent 2-4, immeuble "Clarté", droit préemption	1.3	0.3	1.0	
	GCI	1204	Réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement	9.7	1.8	8.0	
	GCI	1207	Travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet	1.8	-	1.8	
	GCI	1208	Travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche	1.3	-	1.3	
DECEMBRE (Néant)				Totaux mensuels	0.0	-	0.0
32 PR				Totaux annuels	140.5	5.5	135.0
Avril	DFL	1180	FIP0I, rénovation ONUG - Octroi prêt remboursable sur 30 ans	20.0			
Mai	DCA	1185	Participation travaux extension nœud ferroviaire Genève, subvention investissement CFF	120.2			

Evolution annuelle brute des crédits déposés de 2004 à 2016



		Crédits d'investissements votés en 2016					
Nbre PR	Service Gestionnaire	N° PR	Adresse et libellé	Montants en Mios CHF arrondis			
				Bruts	Recettes	Nets	
JANVIER				Totaux mensuels	24.5	0.1	24.4
7	GCI	994	Requalification complète allée périphérique Plaine de Plainpalais	8.1	-	8.1	
	DPBA	1104	Aménagement du 4ème étage du bâtiment des Casemates	1.2	-	1.2	
	SPO	1146	Système d'exploitation du parking du Centre sportif des Vernets	0.2	-	0.2	
	GCI	1143	Travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean	3.1	-	3.1	
	SIS	1132	SIS - Renouvellement du parc de protection respiratoire	2.5	-	2.5	
	SEVE	1124	Remise normes locaux techniques et systèmes de traitement de dix pataugeoirs	3.1	0.1	2.9	
	SEVE	1127	Végétalisation du domaine public	6.4	-	6.4	
FEVRIER				Totaux mensuels	1.9	0.1	1.8
4	DCA	1142	Travaux CEVA Eaux-Vives, droits d'enregistrement	0.1	-	0.1	
	GCI	1150/1-2	Godefroy, av. - Etudes d'assainissement et d'aménagement	0.2	-	0.2	
	SEVE	1128	Plan de gestion des forêts	1.2	0.1	1.1	
	SAM	PA-123	Coulouvrenière, pont de la : études d'aménagement et de circulation	0.4	-	0.4	
MARS				Totaux mensuels	7.6	1.3	6.3
2	GCI	1129	Travaux aménagement et assainissement ch. du Velours	6.9	1.3	5.6	
	GCI	1144	Travaux aménagement place du Vélodrome	0.7	-	0.7	
AVRIL				Totaux mensuels	4.8	0.6	4.1
5	GCI	1153	Travaux aménagement rue Kazem-Radjavi	0.9	-	0.9	
	ENE	1069/1-2	CADéco Jonction, travaux de raccordement à divers bâtiments	0.6	0.6	0.0	
	DCA	1122	Sept crédits d'études liées au 10ème PFI	1.9	-	1.9	
	DPBA	1166	Etudes valorisation fouilles archéologiques, bastion Saint-Antoine	1.2	-	1.2	
	DCA	PA-106	Etude faisabilité, logements modulaires, conteneurs	0.1	-	0.1	
MAI				Totaux mensuels	11.5	0.0	11.5
5	DCA	1184	Acquisition parcelle ch. de la Petite-Boissière 22A	3.7	-	3.7	
	DPBA	1148	Rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre	2.3	-	2.3	
	GCI	1100	Extension des Ecopoints (sites de récupération des déchets)	2.8	-	2.8	
	LOM	1177	Remplacement décorations lumineuses et acquisition d'œuvres	1.8	-	1.8	
	DCA	1126	Poursuite études urbaines liées extension gare Cornavin	0.9	-	0.9	
JUIN				Totaux mensuels	8.1	0.7	7.5
5	DCA	1188	P.M. Acquisition droits à bâtir, ch Dr. Jean-Louis-Prévost 8-10-12	0.5	-	0.5	
	GCI	1160	Réaménagement de la place des Grottes	1.8	-	1.8	
	GCI	1149/1-2	Secteur de St-Jean, sécurisation itinéraires scolaires et travaux assainissement	3.5	0.7	2.8	
	DPBA	1108	Travaux supplémentaires demandés police du feu, sis rue du Vélodrome 2	2.3	-	2.3	
	* DFL	1180	Opération financière : FIPOI, octroi prêt remboursable sur 30 ans				
SEPTEMBRE				Totaux mensuels	18.6	1.4	17.2
7	DCA	1193	Subvention investissement Régie Foncière ascenseur panoramique quai du Seujet 22	0.1	-	0.1	
	ENE	1137	Travaux politique énergétique du PA	2.7	0.4	2.4	
	DPBA	1161/1-4	Travaux bureaux et logement, Mairie 37 et Jargonnant 4	1.3	-	1.3	
	DPBA	1159/1-3	Construction bâtiment d'équipements publics, rue Lamartine 16bis	9.2	0.4	8.8	
	SAM	1170	Travaux éclairage public de la place de Neuve	0.9	0.0	0.9	
	GCI	1152/1-2	Travaux d'aménagement et d'assainissement, rue Voltaire	4.4	0.7	3.7	
	* DCA	1185	Opération financière : Participation travaux extension nœud ferroviaire, subv. investissement CFF				
OCTOBRE (Néant)				Totaux mensuels	0.0	-	0.0
NOVEMBRE				Totaux mensuels	61.9	0.3	61.6
4	DFL	PRD-96	Fondetec, financement du capital de dotation	25.0	-	25.0	
	DPBA	1174	Etude sécurité et réorganisation du MHN, rte de Malagnou 1	2.4	-	2.4	
	DCA	1202	Acquisition appartement r. St-Laurant 2-4, immeuble "Clarté", droit préemption	1.3	0.3	1.0	
	DPBA	1165/1a3	Rénovation de l'école de Pâquis-Centre	33.2	-	33.2	
DECEMBRE (Néant)				Totaux mensuels	0.0	-	0.0
39 PR				Totaux annuels	138.9	4.6	134.4

* DFL	1180	FIPOI, octroi prêt remboursable sur 30 ans	20.0
* DCA	1185	Participation travaux extension nœud ferroviaire Genève, subvention investissement CFF	120.2





Détail des dépenses d'investissement 2016 classé par ordre décroissant des dépenses brutes

Dépenses nettes - Mios CHF	119.0
----------------------------	-------

		Service	Dépenses brutes CHF	Recettes CHF	Cumul brut Mios
		Résultat global	131'979'525.33	13'011'708.94	
1	DPBA	I710016 Chandieu, construction gr. scolaire, crèche	15'417'229.47		15
2	DPBA	I710023 Stand 22, rue du, St-Georges 41 dépôts	14'500'661.01	50'000.00	30
3	DPBA	I710048 Nouvelle Comédie, construction	8'984'516.10		39
4	DPBA	I710019 Crêts-de-Champel 40, ch. des, Peschier	7'869'429.47		47
5	DPBA	I710026 Grand Théâtre, pl. Neuve 3, cpl. rénov.	7'198'196.61		54
6	DCA	I180011 <i>Eaux-Vives, pôle de la gare, préterrasse (GCI)</i>	5'396'224.52		59
7	GCI	I300146 CEVA gare des Eaux-Vives	3'892'738.06		63
8	DPBA	I240196 Lausanne 27, rue de, rénovation de l'imm	3'712'721.47		67
9	DCA	I210060 Petite-Boissière 22A, ch. de la, acquisi	3'632'269.00		71
10	GCI	I300149 Carouge, pont de, restauration	3'615'620.04	1'453'506.00	74
11	DFL	I100004 Fondation VGE, logements sociaux	3'282'900.00		78
12	GCI	I300135 Le Corbusier, Chevillarde, chemins, coll	3'137'228.96	3'752'603.03	81
13	DPBA	I710038 Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102	2'688'385.51		83
14	SIS	I410013 SIS véhicules	2'556'057.63		86
15	GCI	I300145 Eugène-Rigot, ch., réaménagement	2'505'917.40	2'505'917.40	88
16	DPBA	I240210 Etuves 15, rue des, rénovation du bâtiment	2'050'465.85		90
17	DPBA	I710040 Lissignol 1-3 rue, rénovation	1'922'972.43		92
18	DCA	I210059 <i>Parc Hentsch donation parc.5561/5516/559 (DFIN)</i>	1'917'000.00		94
19	DPBA	I250336 Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT III	1'890'783.47		96
20	BGE	I380006 Bibliot. scientifiques, final. catalogage	1'722'600.86		98
21	DPBA	I710012 Jean-Robert Chouet 4, rue, rénovation	1'693'505.13		100
22	DPBA	I710045 Varembe & Trembley, stades, Queue-d'Arve	1'479'930.98		101
23	DPBA	I710051 Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais	1'423'029.80		102
24	DPBA	I710018 Baulacre 8, rue, Ecole des Croupettes	1'397'853.76		104
25	GCI	I300140 Jonction, viaduc de la	1'323'403.03		105
26	GCI	I300152 Réseaux secondaires d'assainissement, cré	1'284'765.23		106
27	DCA	I210062 Saint-Laurent 2-4 rue, vente 4 pièces	1'264'057.20		108
28	DSIC	I170054 3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'info	1'191'413.57		109
29	DPBA	I710033 De-Châteaubriand 2, place, niveau sup. EVE	1'188'216.01	150'000.00	110
30	DPBA	I710017 Club d'ainés, rénovation	1'140'999.68		111
31	LOM	I280025 Administration véhicules	1'111'956.16		112
32	ECO	I460066 Chandieu, groupe scolaire, mobilier, jeux	1'001'345.85		113
33	LOM	I280022 Renouvel. véhicules hors SIS et Voirie	976'616.34	17'000.00	114
34	ENE	I260026 Hans-Wilsdorf 4, F.-Dussaud 10 chaleur	909'312.82		115
35	GCI	I300132 Travaux d'assainissement bruit routier	835'173.14	366'066.60	116
36	GCI	I230126 "Stratégie de piétonnisation" études	828'643.39	172'493.90	117
37	DCS	I320007 Grand-Théâtre de Genève, frais induits	828'431.11		118
38	LOM	I280026 Décorations et guirlandes lumineuses	825'856.29		119
39	DPBA	I710028 Gare des Eaux-Vives, crèche, sport	790'248.84		119

		Service		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
				CHF	CHF	
40	GCI	I300048	Quais des arrêts de tram étude réhauss.	780'428.53	417'493.95	120
41	SEC	I610008	Cinémas Cinélux, Scala, City, Nord-Sud	773'194.00		121
42	SAM	I230136	CEVA - Eaux-Vives,site de la gare,aménagement	755'937.92		122
43	DPBA	I710003	Toilettes publiques rénovat.,2è tranche	649'978.31		122
44	DPBA	I710021	Furet 71, ch. du,Cimetière de Châtelaine	581'410.65		123
45	DPBA	I710036	Piachaud 4 rue, "Ancien manège"	559'975.79		123
46	DPBA	I240219	Carl-Vogt 65, bvd, agrandiss.MEG	558'959.64		124
47	DSIC	I170047	DSIC 2ème PSIC	506'252.92		125
48	GCI	I300126	Stand 20, rue du; écoquartier Jonction	481'837.23		125
49	GCI	I300078	Coulouvrenière, ancienne usine à gaz	467'670.00		126
50	DPBA	I240225	Berne 50 rue de, école Pâquis-Centre	466'332.29		126
51	SOC	I500005	Espaces de quartier pour aînés, mobilier	451'464.76		126
52	SAM	I230118	Eclairages Bourg-de-Four, place complém.	440'487.48		127
53	GCI	I300144	Vieille-Ville, bornes rétractables	424'150.48		127
54	GCI	I300143	Rhône place, complément aménagement	415'991.73	65'000.00	128
55	SEVE	I470016	Patrimoine arborisé entretien	413'717.74	39'029.03	128
56	DPBA	I710007	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti",	407'681.13		129
57	CJB	I330007	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, mobilier	407'426.82		129
58	SIS	I410015	SIS véhicules renouvellement	404'074.75		129
59	GCI	I300148	E.-Dumond et Maurice rues,travaux pavage	399'262.72		130
60	DSIC	I170041	Réseau de la Ville de Genève, redéploiement	372'154.06		130
61	DPBA	I240226	Rôtisserie 10, rue, Alhambra	359'092.23		130
62	GCI	I300133	Arrêts des lignes TPG, supports signal.	358'297.56		131
63	GCI	I300157	Vélodrome, place du, achèvement travaux	349'318.00		131
64	GCI	I300151	Bergues, quai des, travaux	341'582.31		132
65	GCI	I300142	Sainte-Clotilde, av.,aménagement. ilot+abords	330'542.58	119'000.00	132
66	DPBA	I250361	Divers Bâtiments, sécurité, incendie	328'334.62		132
67	DPBA	I250374	Vélodrome 2, rue, travaux au centre artisa	296'593.20		132
68	GCI	I300138	Chandieu, réfection du domaine public	291'849.98		133
69	ENE	I260025	Bâtiments chaufferies vétustes	291'125.96		133
70	DPBA	I710025	Charles-Sturm 15 rue, pavillon de danse	279'223.81		133
71	SEVE	I470025	Domaine public, végétalisation	276'141.10		134
72	DPBA	I710059	Pâquis-Centre piscine, remplacement fond	268'783.33		134
73	DPBA	I710055	Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates, 4e	268'292.92		134
74	DCA	I180001	CEVA liaison ferroviaire Cornavin	260'000.00		134
75	GCI	I290066	Plan général d'évacuation des eaux	242'796.19	86'055.55	135
76	DSIC	I170030	PIQ 2004	242'047.76		135
77	GCI	I300127	Saint-Antoine, aménagement du bastion	234'045.36	71'503.95	135
78	SEVE	I470023	Onze parcs publics, squares & promenades	233'761.55		135
79	DSIC	I170042	DSIC 1er PSIC	232'953.10		136
80	CIV	I480001	Numérisation des registres d'état civil	218'557.48		136
81	GCI	I300156	Velours, ch. du, réaménagement	217'595.27	217'595.27	136
82	GCI	I300116	Eugène-Rigot, Kazem-Radjavi, passerelle	213'408.00		136
83	GCI	I300147	Puits-Saint-Pierre, travaux	208'402.16		136
84	SEVE	I470022	Plainpalais plaine, réaménagement,pointe nord	205'257.06		137
85	DPBA	I710037	Vernier,B-D-F,rtes,bâtiment hébergement	201'890.31	225'000.00	137
86	DPBA	I710050	Georges-Favon 38, bd, dépôt BAA	200'587.89		137
87	SDPE	I450015	Chandieu, crèche, mobilier, jeux	199'090.79		137

		Service		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
				CHF	CHF	
88	DPBA	I710061	Lamartine 16bis, construc.bat.public	187'400.00		137
89	GCI	I300161	Grottes, pl. des, réaménagement	182'797.41		138
90	DFIN	I160084	Administration & public,mobilier,machine	173'076.12		138
91	DSIC	I170035	POLYCOM - Réseau télécom sécurité	168'890.15		138
92	GCI	I230144	CEVA, halte Champel/Hôpital,aménag.espac	149'590.75		138
93	SAM	I230112	450 supports d'éclairage public	145'935.67		138
94	LOM	I280024	Parc de bancs publics, remise en état	142'856.67		138
95	DFIN	I160079	Mobilier 9e plan d'achat	141'528.14		139
96	SPO	I400008	Hans-Wilsdorf 4-6, rue; Vernets, parking	140'262.90		139
97	DPBA	I710004	Jonction périmètre des tours de la	137'471.70		139
98	DPBA	I710052	Royaume 10/12 rue, rénovation immeuble	133'557.89		139
99	DPBA	I710039	Cordiers 8 rue, démolition et reconstruc	121'823.90		139
100	GCI	I300016101	Carouge, pont (Pont-Neuf)	114'761.76		139
101	DPBA	I250313	Amélior. accessibilité des handicapés	109'094.46		139
102	SEVE	I470024	Dix pataugeoires, remise aux normes	105'591.05		139
103	DPBA	I710029	Trois-Perdrix 5 place, BMU,moquette,élec	104'968.38		140
104	ECO	I460065	Equipements sportifs simples	102'025.70		140
105	DPBA	I240242	Henri-Golay 40 av., ferme Menut-Pellet	101'733.26		140
106	BGE	I380007	Numérisation projet Genevensi@ BGE	101'315.37		140
107	DPBA	I710024	Tir 3, rue, aménag niveaux 1,2,3,4	97'094.08		140
108	GCI	I300071	Transports publics 2007-2010, plan direc	96'622.98		140
109	SEVE	I470026	Gestion des forêts VDGe	96'307.85	38'875.00	140
110	ENE	I260020	Diverses chaufferies, travaux de rénovat	95'550.68		140
111	DPBA	I710054	Vieux-Billard, Asters, Frontenex, casern	95'516.03		140
112	SAM	I230147	Zones 30 km/h études d'aménag.et amélior	84'479.86		140
113	ENE	I260019	Travaux liés à la politique énergétique	81'644.06		140
114	GCI	I300120	"Allée Grand-Pré" deuxième étape	81'479.65	646'117.69	141
115	GCI	I300141	CEVA, halte Champel/Hôpital, assainiss.	77'796.55		141
116	GCI	I230151	Augustins, St-Georges, aménagement	77'731.75		141
117	GCI	I300121	Aire av., réalisation trottoir côté pair	76'289.52	76'289.52	141
118	GCI	I230143	Rhône, rue du, étude de circulation	76'023.00		141
119	ECO	I460068	Crêts-de-Champel 40, mobilier école	73'864.95		141
120	SAM	I230146	Etudes pour la promotion du vélo	71'231.66		141
121	DPBA	I710043	Vieux-Billard 11 rue du, sol de la cour	69'533.75		141
122	GCI	I300104	Saint-Jean, rue de,travaux d'aménagement	69'344.81	75'002.70	141
123	DPBA	I240227	Réservoirs Bois de la Bâtie musique	68'015.96		141
124	SAM	I230148	Etudes d'assainissement bruit routier 2è	66'195.35		141
125	URB	I220013	Praille-Acacias-Vernets, quartier du PAV	60'200.00		141
126	ENE	I260023	Crêts-de-Champel 40, ch. des,photovoltaï	60'043.60		141
127	DPBA	I710047	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve	58'619.89		141
128	DSIC	I170050	Stand 22, rue du;matériel info.dépôt MHN	56'900.29		142
129	DPBA	I710060	Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction	55'594.35		142
130	URB	I220008	Maquette Ville de Genève, digitalisation	55'080.00		142
131	GCI	I300117	Pradier square, aménagement	53'741.80		142
132	GCI	I300113	Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices,quarti	51'285.84		142
133	DPBA	I710032	Taconnerie 6, place de la	50'654.65		142
134	SDPE	I450013	Parcelle 4206,mobilier crèche Cluse	49'574.14		142
135	CJB	I330004	Impératrice 1, ch de - CJB,déplac.collec	47'786.75	47'786.75	142

		Service		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
				CHF	CHF	
136	ECO	I460067	Baulacre 8, rue,Ecole Cropettes mobilier	47'643.68		142
137	SAM	I230125	Voie verte d'agglomération, aménagement	47'451.40		142
138	GCI	I300060	Réalisation d'infrastructures pour vélos	47'399.75		142
139	BGE	I380008	Achat du Fonds photographique Boissonnas	47'288.50		142
140	DPBA	I710002	Bâtie 13, ch.de la,Crématoire St-Georges	43'912.25		142
141	ENE	I260029	Politique énergétique PA	43'139.06		142
142	SPO	I400007	Chandieu, bassin de natation, équipement	41'964.03		142
143	DPBA	I710001	St-Jean 45, rue, transformation et rénov	41'683.69		142
144	DPBA	I240235	Vermont 21 rue, "Point d'eau"	40'658.77		142
145	GCI	I300162	Voltaire rue, travaux aménagement	40'521.58		142
146	DPBA	I240243	Lamartine 16bis, rue, resto scolaire	39'050.81		142
147	SEVE	I470021	Elaboration plan stratégique végétalisat	38'929.82		142
148	DFIN	I160070	Administration machines	37'978.46		142
149	SAM	I230149	Remplacement de 800 luminaires	37'607.54		142
150	DSIC	I170052	9 clubs d'ainés bornes wi-fi	37'552.30		143
151	GCI	I300100	Ecole-de-Médecine, rue de l',aménag.	37'048.69	18'013.90	143
152	VVP	I310002	Acquisition 4 sondes détection verglas	34'315.00		143
153	DCA	I180009	Gare Cornavin études avant-proj.aménage.	34'262.10	200'000.00	143
154	GCI	I230132	Kazem-Radjavi, rue, aménag.prolongation	34'024.18		143
155	SEC	I590002	Rôtisserie 10, rue, Alhambra, mobilier	32'000.40		143
156	SAM	I230109	Eclairage public,remplac.4500 luminaires	31'408.34		143
157	GCI	I300034101	Zones 30km/h en ville	30'833.26		143
158	DPBA	I240193	Lausanne 192, rte de, La Console, rénova	30'620.23	30'620.23	143
159	DCA	I180010	Empilement de conteneurs	30'536.36		143
160	ECO	I460069	Ecole Liotard & six parcs municipaux	25'114.32		143
161	URB	I220011	Queue d'Arve/Vernets image directrice	24'485.98		143
162	URB	I220010	Bout-du-Monde/Vessy, image directrice	23'638.06		143
163	DPBA	I710057	Saint-Antoine, bastion de, fouilles arch	22'950.00		143
164	SEVE	I470020	Bois-de-la Bâtie, aménag.zone de loisirs	22'511.95		143
165	GCI	I300123	Coudriers, chemin, réaménagement	22'161.45	22'161.45	143
166	ENE	I260029	Politique énergétique PA	21'708.75		143
167	DPBA	I240244	Tour-de-Boël 7, rue de la, rénovation	21'272.90		143
168	SEVE	I470019	Arrosage Roseraie,Wilson, Jardin Anglais	20'925.20		143
169	ENE	I260021	Chandieu, centrale photovoltaïque	20'207.41		143
170	SAM	I230140	Etude aménag.urbain liée plan TC11/14	20'095.54		143
171	DPBA	I710027	Bois-de-la Bâtie, aménag.zone de loisirs	20'082.00		143
172	DPBA	I240186	Charles-Galland 2, rue, extension MAH	19'312.80		143
173	MEG	I350002	Carl-Vogt 65, bvd, équip.salles expo.MEG	17'561.45		143
174	ENE	I260024	De-Châteaubriand 2, place, ctrale photov	17'316.23	16'491.65	143
175	GCI	I300030101	Cornavin, garage	16'749.36		143
176	SEVE	I470015	St-François 4, pl. réaménagement.parc	16'562.76		143
177	GCI	I290031101	Franchises, route	16'559.10		143
178	ENE	I260014	William-Lescaze 12, école Cayla, photovo	16'272.48		143
179	SAM	I230135	Mon-Repos,Perle-du-Lac,Barton Parcs,écl.	13'136.57		143
180	SAM	I230134	Vieusseux quartier, éclairage public	12'859.56		143
181	GCI	I300158	Kazem-Radjavi rue aménagement	12'572.96		143
182	DFIN	I160074	Administration Mobilier	11'682.45		143
183	DCA	I210045	Parcelle 4206, achat pour crèche	10'794.60		143

		Service		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
				CHF	CHF	
184	DSIC	I170032	BMU, système d'information, fournis.	10'729.76		143
185	GCI	I300111	Longemalle,Neuve-du-Molard, Port, collec	10'670.40	20'731.25	143
186	GCI	I300110	Longemalle place/Fontaine, rue/Neuve-du-	10'386.68		143
187	CJB	I330005	Lausanne 192 rue, mobilier	10'138.97	10'138.97	143
188	SAM	I230138	Abords des écoles, sécurité cheminements	10'056.45		143
189	SDPE	I450016	De-Châteaubriand 2, place, Mobilier	9'982.81		143
190	DPBA	I240009101	Stade de Frontenex	9'914.00		143
191	DFIN	I160077	Administration équipements métier	9'334.70		143
192	DPBA	I250353	Navigation 36 & 38, étude de rénovation	9'273.25		143
193	DPBA	I250344	Rousseau 7, rue	8'925.00		143
194	GCI	I300107	Viaduc de l'avenue d'Aire,gros entretien	7'804.37	72'432.95	143
195	FUN	I490004	Furet 71, ch. du,Cimetière mobilier	6'800.76		143
196	DFIN	I160082	Tir 3, rue, mobilier	6'667.04		143
197	DPBA	I240237	Frontenex 71, rte de, ferme La Grange	6'397.90		143
198	DSIC	I170039	Impératrice 1, ch de - CJB,équip.informa	6'284.78	6'284.78	143
199	GCI	I300105	Saint-Jean, rue de,travaux d'assainiss.	6'188.00	28'718.80	143
200	SAM	I230139	Frontenex av.,aménagement.liée aux TPG	6'112.80		143
201	ENE	I260010	Sécheron, Foyer de,ctrlr photovolt.M.Qua	5'777.08		143
202	ENE	I260017	Ecole de Contamines, centrale photovolta	5'613.30		143
203	DPBA	I710053	SIS,réfection locaux du syst.entr.tuyaux	5'403.80		143
204	GCI	I300087	Doctoresse-Champendal, ch.aménag.rue rés	5'082.02	5'082.02	143
205	DPBA	I710058	Rue du stand 25, déplacement poste APM	4'989.60		143
206	SDPE	I450014	Rothschild 27, rue, mobilier crèche	4'393.60		143
207	DFIN	I160071	Administration installations fixes	4'021.02		143
208	GCI	I300139	Mont-Blanc pont du, élargissement	4'017.60		143
209	CJB	I330003	Impératrice 1, ch de - CJB,mobilier,maté	3'628.80	3'628.80	143
210	ENE	I260022	Baulacre 8, rue,Ecole des Cropettes phot	3'504.06		143
211	GCI	I300125	Simon-Goulart place, aménagement	3'333.21	11'260.90	143
212	GCI	I300136	Vélos en libre service, 40 stations	3'182.40		143
213	DFIN	I160083	Trois-Perdrix 5 place, BMU,étagères,mobi	3'072.60		143
214	DSIC	I170045	Carl-Vogt 65, bvd,équip.informatique MEG	2'759.40		143
215	DFIN	I160075	Administration Equipements, Machines	2'630.02		143
216	URB	I220012	Soret av., Bourgogne rue, Franchises rte	2'520.72		143
217	GCI	I300137	Paix av.,Mines ch.,Kazem-Radjavi rue	2'399.03		143
218	SAM	I630006	Bruit routier, mesures d'assainissement	2'282.70	87'443.40	143
219	SAM	I230087	Grenus, Etuves, Rousseau, aménagement	1'944.00		143
220	DPBA	I710013	Grand-Rue 39, Café de l'Hôtel-de-Ville	1'844.15		143
221	GCI	I300122	Chantepoulet, square, aménagement	1'823.57	64'512.25	143
222	DPBA	I710056	MHN, mise en conformité de la sécurité	1'747.35		143
223	GCI	I300150	Saules,sentier des,travaux d'aménagement	1'691.75		143
224	SAM	I230106	Saint-Georges 21, bvd, aménag.d'espaces	1'634.00		143
225	DPBA	I710014	Plantaporrêts 1bis, école, 4 salles	1'414.80		143
226	SAM	I230089	Malagnou, route, mesures d'aménagement	1'382.40		143
227	SAM	I230131	Etude renouvellement éclairages publics	1'188.00		143
228	SAM	I630007	Aménag.infrastructures cyclables	1'113.30		143
229	DCA	I210057	Godefroy 12, acquisition parcelle 813	958.09		143
230	GCI	I300106	Jardin anglais,restauration fontaine	861.22		143
231	SIS	I410017	SIS, renouvel.parc protection respirat.	849.50		143

		Service		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
				CHF	CHF	
232	SAM	I230129	Neuve, place de, illumination façades	755.25		143
233	SAM	I230090	Eaux-Vives, quartier, étude aménag.	691.20		143
234	ENE	I260015	Div.Bâts locatifs, politique énergétique	631.60	45'411.00	143
235	SAM	I630002	Jonction, quartier	330.00		143
236	MHN	I360002	St-Georges bvd 41, mobilier et mat.MHN	329.00		143
237	DPBA	I240228	Saint-Georges 21, bd de, salle pluridisc	300.00		143
238	GCI	I300160	St-Jean, Cayla, Devin-du-Village, écoles	286.38		143
239	SAM	I230082101	Petit-Saconnex, place	180.00		143
240	DFIN	I160069	Administration Mobilier	166.86		143
241	DSIC	I170048	Chandieu, informatique bâtiment	109.00		143
242	DCA	I210056	Petite-Boissière 22 ch.acquis.parc.3261	-977.35		143
243	DSIC	I170040	Étraz 128, route de l', liaison informat	-4'697.65		143
244	DPBA	I250375	Hans-Wilsdorf 4, Vernets patinoire intér	-7'402.26		143
245	DCA	I210054	Riant-Parc 21,Joli-Mont 17,Piachaud,Fron	-15'689.60		143
246	DPBA	I240194	Lamartine 2, rue, Crèche "Les Gazouillis	-27'761.90		143
247	DPBA	I250369	Lissignol 8, rue, rénovation de l'immeub	-40'000.90		143
248	SAM	I230143	Rhône, rue du, étude de circulation	-41'720.29		143
249	SAM	I230108	Square Pradier, étude projet de réaménagement	-48'243.36		143
250	DPBA	I710015	Jaques-Dalcroze 11, Casemates, aménag.4e	-64'086.24		143
251	GCI	I230145	Augustins, Champ-Baron, place, chemin	-64'642.15	20'000.00	143
252	DPBA	I250385	Neuchâtel 47,rue de,Pâquis Centre,piscin	-101'406.80		143
253	GCI	I300081	TCOB Travaux liés à la déviation des bus	-131'653.03	110'994.60	143
254	SAM	I230124	Grottes place, aménagement	-166'258.65		143
255	SAM	I230117	Paix, av.,Eugène-Rigot ch.,aménag.urbain	-200'637.95		143
256	SAM	I230093	Velours, chemin, étude d'aménagement	-210'805.16		142
257	GCI	I300080	Tramway Cornavin-Onex-Bernex	-266'319.74	85'219.30	142
258	DCA	I210053	Alpes 12, Berne 21, rues, acquisition	-1'101'478.42		141
259	GCI	I300130	Eaux-Vives, pôle de la gare des, préterr	-3'390'405.38		138
260	DPBA	I240203	Gare des Eaux-Vives 1bis, Nouv. Comédie	-5'622'682.71		132
261	DFIN	I2P0004	OTP technique valorisation hors invest		130'996.00	132
262	DPBA	I240207	Blanc/France,av."Foyer de Sécheron"Chauf		-143'000.00	132
263	DPBA	I250345	Rothschild 28-30, auberge jeunesse		786'485.00	132
264	GCI	I290068	Cornavin-Meyrin-CERN ligne de tramway		870'930.20	132
265	GCI	I300072	Blanc, av. réseau d'assainissement		15'992.90	132
266	GCI	I300075	Blanc/France, av. aménag.routiers		-145'000.00	132
267	GCI	I300124	Coudriers, chemin des, rénov.collecteurs		6'922.25	132
268	GCI	I300129	Ferney route, aménagements		36'900.00	132

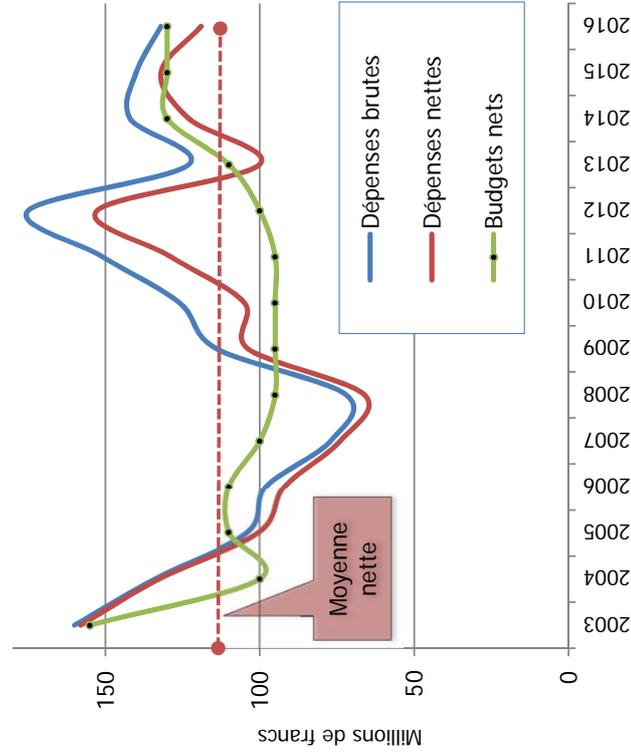
131'979'525.33

Dépenses totales d'investissement de la Ville de Genève et taux de réalisation net

Période 2003 à 2016 en Mio de CHF

Années	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	Budgets nets	Taux de réalisation %
2003	160	-2	158	155	101.9%
2004	134	-1	133	100	132.6%
2005	104	-4	100	110	91.2%
2006	98	-6	92	110	83.6%
2007	77	-3	74	100	73.9%
2008	72	-6	66	95	69.6%
2009	114	-10	104	95	109.3%
2010	126	-21	105	95	110.5%
2011	151	-22	129	95	135.7%
2012	175	-22	153	100	152.7%
2013	123	-23	100	110	91.0%
2014	142	-19	123	130	94.6%
2015	140	-8	132	130	101.5%
2016	132	-13	119	130	91.5%
Totaux	1'748	-161	1'586		
Moyennes 2003-16	125		113	111	103%

Investissements : budgets et dépenses



PROGRESSION MENSUELLE DES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENTS
(Totalité de la Ville de Genève) ANNEES 2006 à 2016

